



HAL
open science

INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES NON MONUMENTAUX DE CHAMPAGNE : I, Vestiges d'habitat seigneurial fortifié du Bas-Pays Argonnais

Michel Bur, Jean-Pierre Boureux, Gérard de Lobel-Mahy, M. Roger

► To cite this version:

Michel Bur, Jean-Pierre Boureux, Gérard de Lobel-Mahy, M. Roger. INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES NON MONUMENTAUX DE CHAMPAGNE : I, Vestiges d'habitat seigneurial fortifié du Bas-Pays Argonnais. ASSOCIATION RÉGIONALE DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LA PROMOTION DE L'ÉTUDE ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUES, EN LIAISON AVEC LE MONDE DE L'ÉCONOMIE (A. R. E. R. S.), 1, 1972, Cahiers des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Reims. hal-04322556

HAL Id: hal-04322556

<https://hal.science/hal-04322556v1>

Submitted on 5 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

*INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES NON MONUMENTAUX
DE CHAMPAGNE*

publié par Michel BUR

— I —

**Vestiges d'habitat seigneurial
fortifié du Bas-Pays Argonnais**

avec la collaboration de J. P. BOUREUX, G. de LOBEL-MAHY, M. ROGER

Cahiers des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Reims
édités par l'
A.R.E.R.S.

*INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES NON MONUMENTAUX
DE CHAMPAGNE*

publié par Michel BUR

— I —

Vestiges d'habitat seigneurial fortifié du Bas-Pays Argonnais

avec la collaboration de J. P. BOUREUX, G. de LOBEL-MAHY, M. ROGER

Cahiers des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Reims
édités par l'
A.R.E.R.S.

A la mémoire de Émile ROUYER

*Maître de conférence
à la Faculté des Sciences
de Nancy († 1952)*

avant-propos

Ceci est le premier fascicule d'un inventaire général des sites archéologiques non monumentaux de la région champenoise. Il est consacré aux vestiges d'habitat seigneurial du Moyen Age dans le bas-pays d'Argonne, entre Vitry-le-François (Marne) au sud et Buzancy (Ardennes) au nord.

Un programme de recherche avait été présenté au Colloque **Provinces et Régions**, organisé par l'association interuniversitaire de l'Est, à Reims, en octobre 1968 (1). Agréé par les autorités universitaires, ce programme retint également l'attention de la Mission Régionale de la Préfecture. Celle-ci accepta d'envoyer un questionnaire dans toutes les mairies des quatre départements champenois. L'Aube répondit dans une proportion de 82 %, la Haute-Marne de 80 %, la Marne de 78 %, les Ardennes de 66 %. Les renseignements obtenus permirent de dresser des cartes provisoires susceptibles d'orienter la recherche et d'en assurer le bon rendement.

L'enquête sur le terrain, village par village, commença en octobre 1969. Elle fut menée par des étudiants de maîtrise de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Reims qui repérèrent les sites, firent, à l'aide d'une alidade et d'une mire, les relevés au millième, prirent les premières photographies au sol. Leur travail est à la base de cette publication. Il s'agit de G. de Lobel-Mahy, M. Roger et J.-P. Boureau qui prospectèrent, les deux premiers, le pays d'Astenois, et le troisième le comté de Grandpré, c'est-à-dire une partie de l'ancien Dormois. Leurs mémoires peuvent être consultés à la Bibliothèque du Laboratoire d'Archéologie Médiévale de l'Université de Reims.

Amorcée par les étudiants, l'enquête dans les Archives fut poursuivie par nos soins dans les dépôts locaux et nationaux. Il était en effet indispensable d'éclairer les vestiges archéologiques par les textes qui en précisent la topographie et en fixent la date. Le lecteur trouvera, à la suite des citations regroupées dans les fiches signalétiques, les références aux ouvrages ou aux fonds utilisés. Le dépouillement a porté, non seulement sur les grands recueils de documents relatifs à la Champagne et à ses bordures, mais aussi sur la série P des Archives Nationales et E du Cabinet des Titres de Chantilly (2). Sans être exhaustif, il a permis de rassembler suffisamment de données pour justifier une première tentative de classement.

Les fiches signalétiques ont toutes été rédigées sur un même plan : Nom de lieu, référence cartographique, plus ancienne mention du village lorsque son apparition ne se confond pas avec celle du château, nom du titulaire et nom du collateur de l'église. Quand les Pouillés édités par A. Longnon ne fournissaient les indications souhaitées, il a paru bon de s'en tenir à la tradition enregistrée dans les dictionnaires topographiques ou dans les annuaires du clergé. Les vestiges localisés par rapport à l'église considérée comme le point fixe du village, puis au moyen des coordonnées Lambert, sont décrits dans un second paragraphe qui comporte, outre les caractéristiques du site, tous les éléments chiffrés nécessaires aux comparaisons. Un troisième paragraphe regroupe les citations. Certaines concernent le premier seigneur présumé du château, les autres, la construction proprement dite avec tout le vocabulaire qui a servi à la désigner au cours des siècles.

Chaque fiche est accompagnée, dans la mesure du possible, d'une courte orientation bibliographique. Les services que sont susceptibles de rendre des ouvrages d'amateurs — et il en est d'excellents, comme par exemple la monographie de Vanault-le-Châtel par A. Despoq (1927) — ne doivent pas en masquer les imperfections. C'est avec la plus extrême précaution qu'il convient de feuilleter l'**Histoire du Diocèse de Châlons-sur-Marne** d'Ed. de Barthélemy (1861) ou encore sa Statistique Monumentale de l'Arrondissement de Sainte-Menehould (**Bulletin Monumental**, t. 17 - 1851 et 18, 1852). Des

erreurs de toute sorte y fourmillent. Dans ce genre de recherche, un auteur est toujours à la merci d'une défaillance. L'exactitude n'en demeure par moins la première des vertus. Nous serions heureux pour notre part, si, échappant à toute critique de cet ordre, notre travail pouvait soutenir la comparaison avec ceux qu'ont entrepris de réaliser, pour la Normandie, M. le Doyen M. de Bouard et, pour l'Auvergne, M. G. Fournier (3).

Un dernier mot sur l'illustration : Elle comprend des photographies, des extraits de plans cadastraux, des relevés dessinés en hachures en raison de l'expressivité du procédé. Sur ces derniers, les cotes, calculées par rapport à un point zéro, ont été reportées avec le plus grand soin. Il n'a paru ni possible ni souhaitable d'en uniformiser la présentation. Dans un travail collectif, il n'est pas mauvais que chacun puisse retrouver la marque de ses talents et de sa personnalité. Toutefois, une douzaine de planches ont été redessinées par les soins de l'Institut de Géographie de Reims. Les photographies aériennes sont de Michel Boueux, correspondant des Antiquités Préhistoriques de Picardie. Nous adressons plus spécialement nos remerciements à Jean-Pierre Boueux, collaborateur technique au Laboratoire d'Archéologie Médiévale de l'Université de Reims depuis octobre 1971, qui a pris une très grande part à la mise au point de cet inventaire.

Avec les moyens dont il dispose, le laboratoire ne pouvait envisager une telle publication. Notre gratitude va donc tout naturellement à l'Association Régionale pour l'Etude et la Recherche Scientifiques et, plus particulièrement, à Monsieur le Professeur J.-M. Dubois de Montreynaud, qui ont accepté de faire de ce fascicule le premier numéro des nouveaux **Cahiers des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Reims**. Que toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à sa réalisation, veuillent bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

(1) M. BUR, L'Archéologie médiévale en Champagne - Pour une enquête sur les demeures seigneuriales des XI^e et XII^e siècles - **Provinces et Régions**, t. 2 - **Contribution à l'archéologie, à l'histoire et à la géographie des pays de l'Est de la France**, Reims, 1970, p. 29-38.

(2) Arch. Nat., P 161¹, 161², 162², 163¹, 183², 183³, 184¹, 184², 185², 208 - Chantilly, E. Carton 15, 16, 37, cf. G. MACON. **Chantilly, les Archives, le Cabinet des titres**, 1926-29, t. 3.

(3) M. de BOUARD, Les petites enceintes circulaires d'origine médiévale en Normandie - **Château Gaillard I**, 1962, p. 21-33 ; quelques données françaises et normandes concernant le problème de l'origine des mottes - **Château Gaillard II**, 1964, p. 19-26 - La motte, in **L'Archéologie du village médiéval**, 1967, p. 35 à 46 - Recherches récentes sur les mottes de Rhénanie (notes bibliographiques), **Annales de Normandie**, déc. 1967, n^o 4, p. 359 à 364 ; quelques données archéologiques concernant le premier âge féodal, **Annales du Midi**, oct.-déc. 1968, p. 333-404, et, sous la direction de M. de Bouard, M. FIXOT, **Les fortifications en terre et les origines féodales dans le Cinglais**, 1968.
G. FOURNIER - Vestiges de mottes castrales en Basse-Auvergne - Inventaire provisoire et essai de classement - **Revue d'Auvergne**, t. 75, 1961, p. 137-176 ; Les enceintes de terre d'Auvergne, **Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne**, t. 81, 1961, p. 89-110 ; **Le peuplement rural en Basse-Auvergne**, 1962. Chartes de franchises et fortifications villageoises en Basse-Auvergne au XIII^e siècle, **Colloque de Spa, Les Libertés urbaines et rurales**, 1968, p. 223-44.

archéologie et histoire

L'archéologie ouvre un double champ de réflexion à l'historien. D'une part, elle l'introduit à une meilleure connaissance des conditions matérielles de l'existence et de la diffusion des procédés technologiques selon les époques, les régions et les milieux sociaux. A ce point de vue, la fouille est une source insuffisamment exploitée de renseignements.

D'autre part, l'archéologie, surtout sous la forme d'inventaire, propose une nouvelle lecture des paysages ainsi que la découverte des hommes qui les ont façonnés. Chaque élément dégagé par l'analyse trouve en effet sa signification dans les rapports qu'il entretient avec d'autres au sein d'ensembles organisés.

A cet égard, le château médiéval offre à l'observation un cas privilégié. Considéré dans son agencement interne, il est, au même titre que n'importe quelle demeure, non seulement le résultat d'un art de bâtir, mais aussi la matérialisation d'un univers familial distribué en des cercles plus ou moins vastes d'activité ou d'intimité. Résidence et forteresse, il comporte un centre qui est à la fois maison et refuge et une périphérie où se combinent les fonctions économiques et la défense avancée. Envisagé dans son implantation c'est-à-dire dans son site et son environnement, il devient un élément constitutif de l'univers social. L'espace s'organise autour de lui, reflétant dans sa structure l'organisation de la société. Telle est du moins l'hypothèse que suggère l'examen de la documentation recueillie dans l'Argonne au cours d'une enquête de deux années, d'octobre 1969 à juin 1971.

La région concernée s'étend sur la côte de Champagne, festonnée par de nombreux petits cours d'eau, la vallée de l'Aisne et de ses affluents élargie au sud en une sorte de bassin boisé et marécageux, la forêt d'Argonne trouée par l'Aire à Grandpré (4). Un passage semble aussi avoir existé de tout temps au sud du massif, dans la région de Passavant (5).

Historiquement, cette région correspond à deux **pagi** carolingiens, l'Astenois au sud, compris approximativement dans les limites des doyennés de Possesse et de Sainte-Menehould, et le Dormois au nord, confondu théoriquement avec l'archidiaconé du même nom (6). Le Dormois appartenait au diocèse de Reims mais faisait partie de l'Empire. L'Astenois était un archidiaconé châlonnais et relevait du royaume. A l'époque féodale, le Dormois, amputé à l'est de la châtellenie de Dun, donna naissance au comté de Grandpré. Au XIII^e siècle cette petite principauté, qui reconnaissait plusieurs suzerains, était en voie d'une complète décomposition dont il importe de marquer les étapes.

Vers 1200, le comte de Grandpré tenait du comte de Champagne les châtellenies de Grandpré, Buzancy, Cernay et Autry mais seules les deux premières faisaient partie de son domaine, les autres ayant été inféodées aux anciens châtelains devenus sires d'Autry et de Cernay. Les seigneurs de Cornay et de Saint-Jean-sur-Tourbe s'avouaient aussi ses vassaux mais leurs châteaux relevaient directement du comte de Champagne. D'autre part, le comte de Grandpré prêtait hommage à l'archevêque de Reims pour la terre de Manre et à l'évêque de Verdun, par l'intermédiaire depuis 1131 du comte de Bar, pour les fiefs de Vienne et de Hans. Il était aussi vassal de l'évêque de Verdun pour l'avouerie de Montfaucon.

(4) J. LAURENT, **L'Argonne et ses bordures**, 1951.

(5) R. TILLOY, Deux voies romaines en Argonne, **La Grive**, 1958, n° 98, p. 19-25 - L'auteur s'aventure peut-être lorsqu'il qualifie de romain l'itinéraire qui contourne l'Argonne par le sud. Toujours est-il que, selon W. WILKE, **Die französischen Verkehrsstrassen nach die Chanson de Geste**, 1910, p. 40, la route de Châlons à Saint-Mihiel par Possesse et Beauzée était communément utilisée au XIII^e siècle pour aller de Paris à Metz.

(6) A. LONGNON, **Etude sur les Pagi de la Gaule**, 1^{re} partie, **l'Astenois, le Ternois, le Boulonnois**, 1869, et 2^e partie, **Les Pagi du diocèse de Reims**, 1872.

Au cours du XIII^e siècle se manifestèrent les premiers symptômes d'un effondrement. En 1266, le comte de Bar obtint du comte de Champagne la médiatisation de Cornay et en 1273/4 celle de Buzancy. En outre, il se fit céder en 1267 l'avouerie de Montfaucon, avant 1291 la châtellenie de Vienne, en 1376 celle de Buzancy. Soucieux de renforcer sa position en Astenois, le comte de Champagne se contenta de racheter le fief de Saint-Jean-sur-Tourbe.

Au XIV^e siècle, le processus de décomposition s'accélère au profit du roi de France, successeur du comte de Champagne, qui acquiert la mouvance d'Autry (avant 1331) et celle de Cernay. De son côté, l'archevêque de Reims redevient seigneur direct de Manre. Quand, en 1470, la famille de Grandpré s'éteint, elle ne possède plus que la châtellenie de ce nom, qui relève du roi. Une branche collatérale installée au XIII^e siècle à Hans survivra, vassale du duc de Bar, jusqu'au milieu du XVI^e siècle (7).

L'histoire de l'Astenois est plus difficile à reconstituer. Ce **pagus** appartient dès le XI^e siècle à la famille des comtes de Toul dont les intérêts étaient trop dispersés pour qu'elle pût s'opposer efficacement à la mainmise des comtes de Rethel sur Sainte-Menehould et à la formation de l'importante seigneurie de Possesse. Lorsqu'au milieu du XII^e siècle, Frédéric Barberousse la dépouilla du comté de Toul, elle se replia sur son château de Dampierre dont elle prit le nom. C'est alors qu'elle eut à subir la concurrence des comtes de Champagne qui multipliaient leurs interventions dans la région à titre d'avoués des biens de Saint-Paul de Verdun à Vanault-les-Dames (8), de Saint-Remi de Reims à Braux et Alliancelles (9), du Chapitre cathédral de Reims aux environs de Moiremont. Thibaud II favorisa vers 1120 l'usurpation d'un sous-avoué sur les terres de Gorze et la fondation d'un château et d'une ville neuve à Vanault-le-Châtel (10).

En même temps, les comtes de Champagne resserraient les liens qui les unissaient à leurs vassaux, en premier lieu les sires de Possesse. En 1166, Henri le Libéral transféra le château de Possesse, tombé en deshérence, à la famille de Garlande (11). Quatre ans auparavant, il avait accepté de reprendre ce château, ainsi que celui de Dampierre, en fief de Frédéric Barberousse.

Une étape importante fut marquée en 1200 lorsque Thibaud III se fit céder par le comte de Rethel le château de Sainte-Menehould (12). Alors commence une active politique de pariage avec l'abbaye de Moiremont pour la Neuville-au-Pont en 1203 (13), avec Saint-Vanne de Verdun pour Chaudfontaine en 1206 (14), avec Saint-Remi de Reims pour Villers-en-Argonne en 1207 (15), avec le Chapitre de Reims pour Florent en 1226/7 (16).

Conséquence de l'affaiblissement des Dampierre épuisés par la croisade et les partages successoraux, Thibaud IV vers le milieu du XIII^e siècle place leurs biens sous sa garde et son sauvegarde (17).

La garde comtale s'étend enfin aux nouvelles fondations monastiques, Montier-en-Argonne enlevée aux sires de Possesse entre 1224 et 1245 (18) et Chatrices. Avec cette dernière abbaye, Thibaud IV passe un traité avantageux en 1239 (19). Il en devient le protecteur, obtient la coseigneurie de Passavant et l'autorisation de construire dans cette localité une forteresse. Cette position de premier ordre sur la route de la Meuse lui donne la possibilité de faire obstacle aux progrès du comte de Bar dont le principal point d'appui dans le voisinage était, depuis 1180 environ, l'abbaye de Beaulieu.

(7) M. de SARS, **La ville et le comté de Grandpré**, 1937 - Buzancy, Ardennes, Vouziers ; Montfaucon, Meuse, Montmédy.

(8) B.M. VERDUN, **Cartulaire de Saint-Paul**, ms 751, fol. 206 (1123). Vanault-les-Dames, Marne, Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt.

(9) P. VARIN, **Arch. Adm. Reims**, t. I, p. 328, n° 113 (1153) et **Arch. Départ. Marne, Reims, Cartulaire de Saint-Rémi**, H 1413, fol. 214 v (1126). Braux-Saint-Remy, Marne, Sainte-Menehould ; Alliancelles, Marne, Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt.

(10) A. d'HERBOMEZ, **Cartulaire de l'abbaye de Gorze**, n° 153 (1132) et 155 (1138).

(11) H. d'ARBOIS de JUBAINVILLE, **Histoire... comtes de Champagne, cat.**, 147-148.

(12) G. SAIGE et H. LACAILLE, **Trésor... Rethel**, t. I, p. 40, n° 20.

(13) G. ROBERT, La Neuville, **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. 144, 1929-30, p. 143, n° 2 - La Neuville-au-Pont, Marne, Sainte-Menehould.

(14) H. d'ARBOIS, **cat.**, 655. Chaudfontaine, Marne, Sainte-Menehould.

(15) H. d'ARBOIS, **cat.**, 663. Villers-en-Argonne, Marne, Sainte-Menehould.

(16) G. ROBERT, Florent, **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. 143, 1928-29, p. 118, n° 1. Marne, Sainte-Menehould.

(17) A. LONGNON, **Documents**, t. 2, **Domaine**, p. 128 F, 144 G, 146 A, et L. BROUILLON, **Les comtes de Dampierre-en-Astenois**, p. 44.

(18) H. d'ARBOIS, **cat.**, 1619-1934/6-2714. Montier-en-Argonne, Marne, Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt, one de Possesse, aujourd'hui Montiers.

(19) H. d'ARBOIS, **cat.**, 2518-20. Marne, Sainte-Menehould

Dans ce cadre historique et géographique, 177 villages ont été prospectés - partie dans le département de la Marne, partie dans ceux de la Meuse et des Ardennes - auxquels il a paru opportun d'ajouter Louppy-le-Château en Barrois et Verrières en Mouzonnais. 30 vestiges en terre ont été repérés dont 27 ont fait l'objet de relevés topographiques au millième. Il s'agit dans tous les cas d'ouvrages artificiels encore visibles sur le terrain : mottes ou enceintes circulaires avec basse-cour, plates-formes de maisons fortes entourées de fossés. Bien entendu, ces 30 vestiges ne représentent qu'une fraction de l'habitat seigneurial de la région au Moyen Age.

Parallèlement à cette enquête s'en effectuait une autre dans les textes afin de préciser pour chaque site son mode de désignation (**castrum, castellum, domus fortis, fortericia...**) sa chronologie et la condition de son détenteur (**comes, dominus, miles**). Il est vite apparu que **castrum** et **castellum** étaient des termes synonymes qui s'appliquaient de préférence à des châteaux à mottes ou à des enceintes dont les détenteurs portaient généralement le titre de **comes** ou de **dominus**. **Motta** sert à désigner l'un des éléments constitutifs du château. Il est utilisé dans les cas d'inféodation multiple, de partage ou de répartition (20). Les textes ne signalent de maisons fortes qu'à partir du début du XIII^e siècle. Comme le château, en temps de guerre, la maison forte est aisément qualifiée de **fortericia** (21).

Toutes ces indications ont été rassemblées dans deux tableaux relatifs, l'un aux châteaux, l'autre aux maisons fortes. La répartition entre ces deux catégories peut être discutée, surtout lorsque les vestiges ont subi des remaniements au cours des siècles ou sont aujourd'hui partiellement effacés. D'autre part, il convient d'observer que la documentation administrative témoigne d'une sclérose particulièrement sensible dans la rédaction des rôles de fiefs et dans le formulaire des aveux et dénombremments.

TABLEAU RELATIF AUX CHATEAUX

Tel quel, ce tableau peut-il fournir la matière d'un essai de typologie de l'habitat seigneurial aux XI-XIII^e siècles ? Pour ce faire, il convient d'abord d'écarter l'objection selon laquelle la série est trop courte : 18 sites, 14 châteaux à motte et 18 mottes, 2 enceintes circulaires (22) ; sur les 18 mottes, 16 sont rondes ou ovales, et 2 carrées ; le diamètre de la plus petite mesure 30 m et celui de la plus grande 100. Dans ces conditions et, même si la recherche documentaire a été bien faite, l'historien risque à chaque instant d'être égaré par un cas aberrant.

Ici, toutefois, le risque est limité. En effet, deux types apparaissent clairement, le château d'éperon et le château de confluence ou d'interfluve. Ces deux catégories rassemblent les trois quarts des exemples considérés, et le reste, dont le classement ne pourra s'effectuer convenablement tant que l'enquête ne sera pas étendue à une plus vaste région, s'y rattache indirectement.

A) LES CHATEAUX D'EPERON : Vienne, Autry, Grandpré, Cornay. Ces quatre châteaux constituent un premier type en ce sens que la défense y est assurée par les versants plus ou moins dissymétriques d'un éperon rocheux.

A Vienne, l'éperon est barré sur toute sa largeur par la motte et par un fossé. La basse-cour s'étend entre la motte et l'extrémité de l'éperon. Autry, offre la même disposition mais, dans cette dernière localité, le fossé a disparu et la basse-cour, plus étroite, renferme l'église qui a succédé à la chapelle castrale.

Si les mottes de Vienne et d'Autry sont des mottes-barrages, celle de Grandpré, édiflée sur la remblée du versant à l'extrémité de l'éperon se présente comme une motte-refuge que défendait probablement une basse-cour avancée.

(20) Cf. Saint-Jean-sur-Tourbe en 1218 et 1230, Hans en 1238 et Montretemps où, en 1305, la motte inachevée sert de point de repère topographique.

(21) Saint-Jean-sur-Tourbe en 1218, dans le conflit qui oppose la comtesse Blanche de Champagne à Erard de Brienne. Passavant dont la construction par Thibaud IV en 1239-43 doit faire obstacle à l'expansion barroise dans l'Argonne méridionale. Cf. H. d'ARBOIS, **Histoire... des comtes de Champagne**, t. 4, 1864, p. 162-3 et 905 - Autry, Challerange, Cornay, Epense, Grandpré, Manre, Vienne pendant la guerre de Cent Ans, cf. A. LAPIERRE, **La guerre de Cent Ans dans l'Argonne et le Rethélois**, 1900.

(22) La fouille entreprise par le Groupe d'Archéologie de l'Université de Reims (G.A.U.R.) en 1968 a montré que l'ouvrage en terre subsistant à Vanault-le-Châtel était une enceinte circulaire. Un bilan provisoire de la fouille a été présenté en septembre 1972 au Colloque International **Château Gaillard** de Venlo aux Pays-Bas. C'est par simple analogie de forme que Manre est rangée dans la catégorie des enceintes circulaires.

I - CHATEAUX

Lieu	Site	Par rapport à l'habitat paysan		Vestige	Dimensions			Fossés		Chronologie												Détenteur														
		Position	Relation		Diamètre Base	Sommet	Hauteur	Largeur	Profondeur	1			2			3			4																	
										0	25	50	75	1	1	25	50	75	1	2	25	50	75	1	3	25	50	75	1	4	25	50	75			
AUTRY	Eperon barré	Au-dessus	Indépendance	Motte	○	40/50 m	20/30 m	9 m				●																							Nobilis miles	
BAULNY	Rebord de plateau	A côté	Association																																	
CERNAY	Fond de vallée	A côté	Association	Motte		35 m		0,5																												
CORNAY	Eperon	Au-dessus	Indépendance	Motte	○	60 m	35/45 m	18 m				●																							Dominus	
				Motte	○	50/40 m	18/25 m	10 m																												
				Motte	○	50 m	7/10 m	23 m																												
DAMPIERRE-le-Château	Fond de vallée	Au milieu	Association	Motte		120/60 m	75/35 m	15 m																											Comes Dominus	
GRANDPRE	Eperon	Au-dessus	Indépendance	Motte	○		40 m (?)					●																						Comes		
HANS	Interfluve	A côté	Association	Motte	○	40/50 m	35/35 m	1 m																										Dominus Comes		
				Motte	□	60/60 m		6 m																												
LOUPPY	Interfluve	A côté	Association	Motte	○	110 m	80 m	12 m																										Dominus		
MANRE	Interfluve	A côté	Association	Enceinte	○	70 m	55/55 m	5 m																										Comes		
MONTRE-TEMPS	Interfluve	A 800 m		Motte	○	120/75 m		8 m																										Comes		
La NEU-VILLE-AUX-BOIS	Interfluve	A côté	Association	Motte	□	50 m		3 m																										Dominus Armiger		
NOUART	Interfluve	A côté		Motte	○	28/33 m	18/25 m	5 m																												
PASSAVANT	Butte isolée	Au-dessus	Indépendance																															Rex		
POSSESSE	Interfluve	A côté	Association	Motte	○	40 m	25 m	10 m																										Dominus		
ST-JEAN-sur-Tourbe	Rebord de plateau	A côté	Association	Motte	○	50 m	25 m	5 m																										Comes		
VANAULT-LE-CHATEL	interfluve	A côté	Association	Enceinte	○	90/75 m	72/57 m	5 m																										Dominus		
				Enceinte	○																															
VIEIL-DAM-PIERRE	Rebord de plateau	A côté	Association	Motte	○	100 m	60 m	12 m																												
				Motte	○	45 m	15 m	6 m																												
VIENNE	Eperon barré	Au-dessus	Indépendance	Motte	○	30/60 m	7/10 m	12 m																											Comes	
				Motte	○			6 m																												

LEGENDE : ● : Un tel, miles ou dominus de tel endroit
 C : Castrum

Ch : Chastel
 Fo : Forteresse

Ca : Castellum
 M : Maison

O : Oppidum
 D : Domus

Df : Domus fortis
 Mf : Maison forte

Mo : Motte

Le site de Cornay, le plus vaste et le plus complexe, combine sur son plateau triangulaire la motte-refuge et la motte-barrage. Précédée d'un fossé, la motte dite du bayle barre le pédoncule septentrional, délimitant ainsi une basse-cour à l'extrémité de laquelle est implantée la grosse motte appelée le Vieux Château. Une troisième, la Croix du bayle, placée dans une position analogue à l'angle méridional du plateau, semble avoir été ajoutée après coup.

Ces quatre châteaux ont ceci de commun avec les forteresses carolingiennes qu'ils occupent une position naturellement défensive fermée par un ouvrage précédé d'un fossé. Comme ces dernières, ils ont un rôle stratégique évident puisqu'ils contrôlent la vallée de l'Aisne et le passage de l'Argonne à Grandpré. Ils appartiennent à un grand prince et gardent la frontière de l'Empire face au royaume capétien.

Au chapitre des différences, il faut inscrire le rétrécissement du dispositif fortifié. En second lieu, le talus caractéristique de la forteresse carolingienne y est remplacé par une motte artificielle dont il importerait beaucoup de savoir si elle est contemporaine des premiers aménagements ou si elle a été ultérieurement rapportée (23). La défense n'y est plus simplement linéaire, mais elle s'organise autour d'un point fort qui est devenu la demeure permanente d'un seigneur et de son entourage de guerriers.

Entre le château et le village qui s'étend à ses pieds ne semble exister aucune relation nécessaire, hormis une relation de subordination et même d'exploitation de l'un par rapport à l'autre. Perché sur son éperon, le château se défend seul et ignore son proche environnement. Il est le symbole de la position dominante de la haute aristocratie aux premiers temps de la féodalité.

La suite de la documentation invite à une autre lecture du paysage.

B) LES CHATEAUX DE CONFLUENCE OU D'INTERFLUVE : Le cas le plus ancien est celui de Possesse. Il n'est pas le plus caractéristique en raison de la trop large ouverture de l'angle formé par le Vière et son affluent la Pinçoise, mais il montre qu'en l'absence de tout relief, l'eau est le premier facteur de la sécurité.

Mieux vaut néanmoins examiner l'exemple de Vanault. Sur un interfluve triangulaire dont la pointe s'ennoie progressivement sous les alluvions de deux ruisseaux convergents, un dispositif bien articulé échelonne les moyens de défense au profit du dernier d'entre eux, l'enceinte circulaire. L'assaillant venu du plateau se heurte d'abord au fossé et au talus du village avant de parvenir à la basse-cour qu'il doit encore franchir pour atteindre le réduit seigneurial. L'espace cette fois est organisé en profondeur, horizontalement, et s'il est découpé en secteurs de qualités différentes, puisque l'un est assigné aux paysans, le second au personnel domestique et le troisième à la famille noble, ce découpage n'exclut pas une véritable association de chacune des parties à la défense du tout.

Le plan de Vanault fut tracé en 1120-30. Vers la même époque, par-delà la forêt qui forme barrière entre la Champagne et le Barrois, se mettait en place le château de Louppy. Pour qui survole en avion ces deux sites, l'impression est saisissante. D'un côté, un vaste enclos déserté où ne subsiste plus la moindre trace de maison ou d'église et dans l'autre, un village encore installé à l'endroit qui lui fut assigné au XII^e siècle. Les dégradations qu'engendre une occupation prolongée des lieux n'en ont pas trop altéré la topographie. Comme à Vanault, un œil exercé lit sur le sol la projection d'une structure sociale à la fois solidaire et hiérarchisée.

Hans, Manre, Montretemps témoignent, eux aussi, de ce nouveau style d'aménagement des espaces habités. A Montretemps, le comte de Grandpré avait le choix entre un éperon occupé à l'époque protohistorique et une zone de confluence encore mal drainée. C'est au bord du marais qu'en 1243, il fit accumuler l'énorme masse de matériaux nécessaire à l'édification d'une motte qui resta inachevée : choix significatif d'un entrepreneur de colonisation soucieux de se placer au milieu du terroir avec les paysans, mais aussi, comme le prouvent d'autres événements, d'une puissance politique sur son déclin.

En effet, à l'époque où le comte de Grandpré s'épuisait à construire Montretemps, le comte de Champagne, inquiet de la pénétration barroise dans l'Argonne, faisait élever, en un point stratégique de la frontière, sur la colline isolée de Passavant, une grande forteresse quadrangulaire flanquée de tours avec un donjon reporté sur la courtine près de la porte. Le contraste entre l'une et l'autre construction permet de mieux caractériser les châteaux d'interfluve.

(23) Ce point a fait l'objet d'une importante discussion entre spécialistes à la suite de notre communication intitulée « **Essai de typologie de l'habitat seigneurial dans l'Argonne aux XI^e - XII^e siècles d'après des vestiges relevés sur le terrain** », présentée le 3 juin 1972 au Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public français à Besançon. Les exemples observés dans l'Argonne appuient la thèse de M.G. FOURNIER sur la continuité entre les châteaux à motte, perchés sur un éperon, et les forteresses carolingiennes. M. M. de BOUARD estime plus vraisemblable que la motte a d'abord eu un rôle défensif dans les zones basses et humides et qu'elle n'a fait que tardivement son apparition sur les hauteurs (fin XI^e - début XII^e siècle). Communications et discussions du congrès de Besançon seront publiées prochainement sous le titre : **La Construction au Moyen Age - Histoire et Archéologie**.

Il s'agit, dans tous les cas, de chefs-lieux de petites seigneuries à la base foncière étroite et à l'horizon politique limité. Fondés par des cadets de grandes familles (La Neuville-aux-Bois) ou par des parvenus de la ministérialité comtale barroise (Louppy) ou champenoise (Vanault) auxquels la chance a souri, ils se situent à l'écart des routes et leur implantation paraît avoir été commandée par la présence de terres nouvelles à conquérir (Montretemps) ou de biens d'église à usurper (Manre, Vanault).

L'existence d'une ville neuve ou, pour employer la terminologie propre à Possesse et à Saint-Jean-sur-Tourbe, d'un bourg inclus dans le dispositif fortifié, suggère qu'un véritable contrat d'association a pu être conclu entre le seigneur et les paysans pour la construction des maisons et du château et pour leur défense réciproque (24). Le regroupement de la main-d'œuvre disponible s'est probablement opéré grâce à l'octroi de coutumes avantageuses. A Vanault, l'enclos Saint-Loup s'est dressé en rival de l'ancien village qui appartenait aux moines de Gorze. S'il n'a pas réussi à vider ce dernier de toute sa population, il en a pour le moins recueilli l'excédent (25). Quelles que soient d'ailleurs les circonstances de leur formation, toutes ces villes neuves témoignent de la reprise en main par l'aristocratie laïque des opérations de peuplement dans un climat de croissance démographique et, pour certaines d'entre elles, de grands défrichements.

Enfin, qu'on ait affaire à des créations ex *nihilo* ou à une simple restructuration d'un terroir déjà occupé, rien ne semble avoir été laissé à l'improvisation. Ces nouveaux habitats s'inscrivent dans le paysage selon un plan dont l'adaptation au site paraît avoir été d'autant mieux calculée qu'il est possible aujourd'hui de les comparer à d'autres qui ont partiellement ou totalement échoué.

C) DIVERS : Rasé en 1141, Baulny est un avatar de l'éperon barré. Quelques aménagements ont tendu à rétrécir le plateau trop largement ouvert au nord-est. Un village s'est perché devant le château pour en protéger l'accès. Or malgré l'escarpement du relief, la place fut emportée au premier assaut et détruite par l'évêque de Verdun.

Le Vieil-Dampierre se présente comme le véritable anti-éperon. Dans la concavité dessinée par le rebord d'une petite vallée, a été édiflée une grosse motte bien protégée à l'est et au nord par la rivière et les marais. A l'ouest et au sud, c'est-à-dire du côté du plateau, la défense était assurée par la basse-cour et le village flanqué d'un poste avancé, la petite motte. L'adjonction de ce poste souligne la vulnérabilité du site qui fut abandonné à la suite de circonstances mal connues au XII^e siècle. Le même schéma se retrouve à Saint-Jean-sur-Tourbe mais l'enveloppement de la motte y a été réalisé avec plus de maîtrise et sans adjonction d'ouvrage défensif annexe.

A Dampierre-le-Château, qui a succédé au Vieil-Dampierre comme résidence des comtes d'Astenois, la motte occupe le centre d'une petite cuvette traversée par l'Yèvre. Les maisons des paysans se serrent tout autour d'elle, à l'abri d'un fossé. Alors que, dans les châteaux d'interfluve, les pièces du dispositif s'échelonnent dans un espace de plus en plus étroit et de mieux en mieux protégé, elles s'ordonnent ici concentriquement (26). La documentation écrite ne révèle malheureusement pas si Dampierre-le-Château, dont la sécurité dépendait d'une efficace dérivation des eaux et, en second lieu, de la puissance de l'ouvrage en terre, a joué un rôle non négligeable dans l'histoire de la région.

Au terme de cette rapide analyse, et s'il n'est tenu compte que des types les mieux définis — châteaux d'éperon et châteaux d'interfluve, — il ressort que les premiers appartiennent à une génération précoce, datant du XI^e siècle, tandis que les seconds, sauf exception (Possesse) ne sont pas antérieurs au XII^e siècle. Le château d'éperon succède directement à la forteresse carolingienne. Le château d'interfluve illustre les transformations de la société rurale au second âge féodal. A partir du XIII^e siècle, le paysage se complique davantage. A côté des témoins des époques révolues, se multiplient les grandes forteresses princières comme Passavant, les petites maisons fortes des chevaliers et les enceintes villageoises autonomes.

(24) A cet égard, il serait intéressant de pouvoir comparer les clauses des chartes de franchises et celles des règlements d'avouerie.

(25) Les deux petites agglomérations paysannes ont subsisté côte à côte jusqu'à ce que la plus récente, qui était aussi la plus fragile, ait été balayée par les épidémies et les malheurs de la guerre de Cent Ans. M. BUR, Les possessions de Gorze en Champagne - **Saint Chrodegang**, 1966 (1967), p. 169-182.

(26) Selon M. Ch. HIGOUNET, ce type de château se retrouve dans le sud-ouest aquitain, cf. **Congrès de Besançon ; Discussions**.

Etant donné la diversité des exemples et aussi leur nombre il n'est guère possible d'envisager, à propos des maisons fortes du bas-pays argonnais, le moindre essai de typologie. Dans leur sécheresse, les remarques qui suivent sont uniquement destinées à commenter le tableau.

A) LE SITE. — Renaudmont occupe une sorte d'éperon ou plus exactement un promontoire large et mou dont les dimensions ne sont pas en rapport avec celles, trop modestes, de la maison. Epense, Vernancourt, Maupertuis ont été construits dans un site d'interfluve ou de confluence. Par leur position, ces demeures s'apparentent aux deux principaux types de châteaux des XI^e et XII^e siècles. S'y ajoutent d'autres spécimens, comme Elize sur une crête, Daucourt sur la pente très douce d'un versant, Belval, Challerange, Les Planches, Verrières dans un bas-fond marécageux, à proximité d'un cours d'eau ou d'un étang. L'examen de ces différents cas montre que, s'il règne une grande diversité dans le choix des sites et si la maison forte s'implante parfois sur un relief, elle recherche de préférence la protection de l'eau.

B) RELATIONS AVEC L'HABITAT PAYSAN

Deux cas sont à considérer : la proximité et l'éloignement.

1) **La proximité** (jusqu'à 300 m. de l'église). Sauf à Epense où la défense s'échelonne en profondeur comme dans les châteaux d'interfluve, cette proximité résulte d'une simple juxtaposition et non d'une véritable association. La maison forte, trop mal pourvue en moyens défensifs, n'est pas en mesure d'organiser l'espace à son profit. Au milieu du village d'Elize, à l'extrémité du promontoire de Renaudmont, entre les deux ruisseaux de Vernancourt, dans le marais de Challerange ou de Verrières, elle demeure un corps étranger, indépendant de l'habitat paysan.

2) **L'éloignement** (de 600 à 2000 m.). Ici l'implantation s'explique par la libre disposition d'un bien foncier, fief ou alleu. La dispersion de ces biens explique à son tour la grande variété des sites. Dans le cas de Maupertuis, possession des châtelains de Vitry apparentés aux Dampierre, il est possible que l'endroit ait été choisi dans le but de provoquer un regroupement de la population à côté de la maison seigneuriale et que ce regroupement ait échoué.

C) VESTIGES

Le commentaire est d'autant plus difficile que beaucoup de sites ont été occupés jusqu'à la Révolution (Boncourt, Challerange, Epense) ou même jusqu'à nos jours (Les Planches) et que les générations qui s'y sont succédées ont pu en modifier les aménagements. Le relevé de Boncourt aurait-il mérité la publication si des souvenirs littéraires ne s'y rattachaient pas ? (27). Actuellement encore, Maupertuis et Renaudmont sont transformés par le comblement de leurs fossés.

Quoi qu'il en soit de la fragilité de ces vestiges, ils répondent tous à un schéma commun : la terrasse quadrangulaire très légèrement surélevée par rapport au sol environnant et entourée de fossés en eau, larges de 10 m. ou plus. Exceptionnellement à Verrières, la terrasse est trapézoïdale avec des excroissances semi-circulaires aux angles et sur les côtés, correspondant à la base des tours. Le relevé restitue non pas l'état primitif de la maison mais des transformations datant au plus tôt du XV^e siècle.

D) CHRONOLOGIE ET VOCABULAIRE

Sur 12 sites, 8 seulement sont éclairés par le texte. Aucun n'est antérieur au XIII^e siècle. La multiplication des maisons fortes, à partir de 1200 environ, paraît avoir résulté, entre autres facteurs, de l'éclatement des groupes vassaliques et familiaux et de la dispersion que favorisaient alors le déclin politique et social des anciens lignages et la sécurité relative engendrée par l'affermissement des structures des grandes principautés.

Au XIII^e siècle, la documentation écrite ne signale que des maisons ou des maisons fortes. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, une sélection s'opère. Les maisons d'Epense et de Challerange prennent le nom de forteresses et bientôt elles sont appelées châteaux.

(27) Le château de Boncourt a vu naître en 1781 le poète de langue allemande Adalbert de Chamisso, mort à Berlin en 1838.

Qu'une telle évolution soit l'effet des désordres de la guerre de Cent Ans, qu'elle doive être mise en rapport avec le renforcement de certains ouvrages défensifs, cela est vraisemblable, sinon évident ; mais que 2 maisons fortes seulement sur 12 accèdent au rang de châteaux réclame une autre explication. De fait, une telle sélection reflète l'ascension sociale de deux familles qui, à la faveur des circonstances, ont acquis des droits nouveaux et des pouvoirs de commandement plus étendus et ont réussi à déclencher à leur profit, comme d'autres avaient su le faire trois siècles auparavant, le processus de formation d'une véritable châtellenie (28).

E) TITRE DU DETENTEUR

Cette colonne n'a pas été remplie à dessein parce qu'à partir de la fin du XII^e siècle, tout chevalier ou écuyer se prétend **dominus** et que, par conséquent, ce titre ne permet plus de différencier clairement les niveaux sociaux. Il convient de noter cependant qu'aucun comte ne figure au nombre des détenteurs de maisons fortes. Si Epense a bien été créé par un Dampierre, c'est à une époque où ce lignage de très vieille noblesse abandonnait son titre comtal et se préparait à se fondre au sein de l'aristocratie chevaleresque de l'ancien pays d'Astenois.

*

**

Au terme de cette étude en deux parties consacrées l'une aux châteaux des XI et XII^es siècles, l'autre aux maisons fortes de la fin du Moyen Age, une remarque et deux conclusions s'imposent.

La remarque a trait à une omission volontaire. Les sites du bas-pays argonnais n'ayant livré aucun vestige de construction, nous n'avons pas jugé bon d'élargir cet essai de typologie en y incluant des considérations sur les tours, les donjons et les colombiers. Pourtant les textes nous y invitaient. En feuilletant cet inventaire, le lecteur notera qu'il existe un lien quasi naturel entre le château et le donjon d'une part, la maison forte et le colombier d'autre part (29). Ce lien est si net qu'il nous contraindrait presque à inscrire La Neuville au tableau des maisons fortes. En revanche, Epense et Challerange, qui sont des maisons fortes, semblent s'être élevées juridiquement au rang de châteaux sans que pour autant l'apparence de leurs bâtiments en ait été profondément altérée. Cette constatation nous conduit à la première conclusion de caractère pratique et limité : il est difficile de procéder à un classement rigide des châteaux et des maisons fortes. Trop nombreux sont les cas où le site, la situation, la forme des vestiges et le vocabulaire font hésiter entre l'une ou l'autre catégorie (30). Dans ce domaine comme dans les autres, l'histoire, même quand elle s'appuie sur l'archéologie, ne fait pas de saut.

La seconde conclusion est d'une portée méthodologique plus grande. Totalement humanisé à partir du XIII^e siècle, le paysage rural français est devenu intelligible. Au même titre que la ville, la campagne avec l'église, les maisons paysannes, le château, les champs et les bois, obéit à une certaine organisation. Elle est donc justiciable d'une analyse selon les coordonnées de l'espace. Comme tentent de le montrer ces quelques pages, cette analyse ne semble pas devoir manquer de fécondité.

(28) Le cas de Challerange est particulièrement significatif : la châtellenie se forme au profit de la famille Pasté, issue du maréchal de France Ferry Pasté (1244). Anselme de Sainte-Marie, **Histoire généalogique et chronologique**, p. 492 A Elle se consolide entre les mains des Hangest.

(29) Châteaux avec donjon : Autry (1267), Cornay (1340-1418), Dampierre (1170), Hans (1456), Vienne (1266). Maisons fortes avec colombier : Challerange (1387), Epense (1389), Maupertuis (1406), La Neuville (1389).

(30) D'où les différences entre la présente classification et celle qui a été présentée à Besançon. Elles portent essentiellement sur Epense et Challerange.

bibliographie

I - Sigles et abréviations :

- AA. SS. : Acta Sanctorum.
- M.G.H., SS. : Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum.
- Trav. Acad. Nat. Reims : Travaux de l'Académie Nationale de Reims.

II - Sources narratives :

- Flodoard, **Historia Remensis Ecclesiae**, M.G.H., SS. XIII.
- Froissart, **Chronique**, éd. Siméon Luce, t. 5, 1874.
- Knighton, **Chronicon**, éd. Joseph Rawson Lumby.
Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptorum or Chronicles and Memorials of Great Britain and Ireland during the Middle Ages, t. 92, 1895.
- Laurent de Liège, **Gesta Episcoporum Verdunensium**, M.G.H., SS. X.

III - Ouvrages comportant des documents :

- H. d'Arbois de Jubainville, **Histoire des ducs et des comtes de Champagne** (avec un catalogue de leurs actes). 1859-1886, 6 vol.
- A. Calmet, **Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine**, 1^{re} éd., 1728, 3 vol. et 2^e éd. 1745-1757, 7 vol.
- L. Chantereau-Le Fèvre, **Traité des fiefs et de leur origine**, 1662.
- J. Depoin, **Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs**, 1912-1913, 2 vol.
- M. Grosdidier de Matons, **Le comté de Bar des origines au traité de Bruges (vers 950-1301)**, 1922.
- M. Grosdidier de Matons, **Catalogue des actes des comtes de Bar de 1022 à 1239**, 1922.
- A. d'Herbomez, **Cartulaire de l'abbaye de Gorze**, 1898-1902.
- A. Lapierre, **La guerre de Cent Ans dans l'Argonne et le Rethélois**, 1900.
- A. Lesort, **Les cartes du Clermontois conservées au musée Condé à Chantilly (1069-1352)**, 1904.
- A. Longnon, **Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie**, 1901-1914, 3 vol.
- A. Longnon, **Rôles des fiefs du comte de Champagne sous le règne de Thibaud le Chansonier (1249-52)**, 1877.
- A. Longnon, **Pouillés de la province de Reims**, 1904-7, 2 vol.
- A. Longnon et V. Carrière, **Pouillés de la province de Trèves**, 1915.
- J. Mabillon, **Annales Ordinis Sancti Benedicti**, 1703-1739, 6 vol.
- G. Marlot, **Metropolis Remensis Historia**, 1666-1679, 2 vol.
- G. Robert, La ville neuve de Florent. Sa fondation et ses institutions. **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. 143, 1928-29, p. 98-154.
- G. Robert, La ville neuve de La Neuville-au-Pont, **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. 144, 1929-30, p. 112-185.
- N. Roussel, **Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, avec le pouillé, la carte du diocèse et le plan de la ville**, 1745, 2 vol.
- G. Saige, H. Lacaille, L.-H. Labande, **Trésor des chartes du comté de Rethel**, 1902-1916, 5 vol.
- M. de Sars, **La ville et le comté de Grandpré**, 1937.
- A. Teulet, H.-F. Delaborde, **Layettes du Trésor des Chartes**, 1863, 1909, 5 vol.
- P. Varin, **Archives administratives et législatives de la ville de Reims**, 1839-1853, 10 vol.

enquête sur le terrain

- Un astérisque indique une mention de château ou de maison forte dans les textes.
— Les noms de lieux en caractères gras correspondent à un relevé au millième ou à un extrait de plan cadastral.

PROSPECTION, RELEVÉS ET DESSINS DE J.-P. BOUREUX

DEPARTEMENT DES ARDENNES

- Canton de Buzancy : Andevanne, Bar-les-Buzancy, Barricourt, Bayonville, Belval-Bois-les-Dames, Briquenay, Buzancy *, Fossé, Harricourt, Imécourt, **Nouart *** (**Le Châtelet et Montretemps**), Oches, Remonville, Saint-Pierremont, Sivry-les-Buzancy, Tailly, Thenorgue, Vaux-en-Dieulet, Verpel.
Canton du Chesne : Authé *, Autruche *, Boult-aux-Bois, Brielle-sur-Bar, Châtillon-sur-Bar *, Germon, **Verrières ***.
Canton de Grandpré : Apremont, Beffu, Champigneulle, Châtel-Chéhéry, Chevières, **Cornay ***, Exermont, Fléville, Grandham, **Grandpré ***, Lançon, Mouron, Olizy, Primat, Saint-Juvin, Senuc, Sommerance, Termes.
Canton de Monthois : Ardeuil-Montfauxelles, **Autry ***, Bouconville, **Challerange ***, Condé-les-Autry, **Manre ***, Marvaux-Vieux, Montcheutin, Monthois, Savigny-sur-Aisne *, Séchault, Vaux-les-Mouron.

DEPARTEMENT DE LA MARNE

- Canton de Sainte-Menehould : Laval-sur-Tourbe, **Saint-Jean-sur-Tourbe ***, Somme-Tourbe.
Canton de Ville-sur-Tourbe : Berzieux, Binarville, **Cernay-en-Dormois ***, Malmy, Minaucourt, Saint-Thomas-en-Argonne, Servon-Melzicourt * (Hauzy), **Vienne-le-Château ***, Vienne-la-Ville, Virginy, Ville-sur-Tourbe, Wargemoulin.

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

- Canton de Damvillers : Brandeville.
Canton de Dun-sur-Meuse : Aincreville, Cléry-Grand, Douillon, Dun-sur-Meuse *, Fontaines-Saint-Clair, Liny-devant-Dun, Lion-devant-Dun, Milly-sur-Bradon, Mont-devant-Sassey, Montigny-devant-Sassey, Murvaut, Sassey-sur-Meuse, Saulmory, Villers-devant-Dun.
Canton de Montfaucou : Bantheville, Cierges-sous-Montfaucou, Cuisy, Cunel, Epinonville, Gesnes-en-Argonne, Montfaucou, Nantillois, Romagne-sous-Montfaucou, Septsarges.
Canton de Stenay : Beauclair, Beaufort, Halles-sous-les-Côtes, Laneuville-sur-Meuse, Wiseppe.
Canton de Varennes-en-Argonne : **Baulny ***, Charpenry, Cheppy, Montblainville.

PROSPECTION, RELEVÉS DE G. DE LOBEL-MAHY

- les planches ont été mises au net par D. Mallais - Le relevé de Vanault-le-Châtel est de D. Bodovillé.

DEPARTEMENT DE LA MARNE

- Canton de Givry-en-Argonne : **Ante (Boncourt) ***, Charmontois (les), Chemin (le), Contault *, Eclaires, **Saint-Mard-sur-le-Mont ***, Sivry-sur-Anté *, Somme-Yèvre *.
Canton de Heiltz-le-Maurupt : Allancelles, Bettancourt-la-Longue *, Bussy-le-Repos * (La Motte Hériton et la Motte Berleau), **Charmont * (Renaumont)**, **Possesse ***, Saint-Jean-devant-Possesse, Sogny-en-l'Angle, **Vanault-le-Châtel ***, Vanault-les-Dames, **Vernancourt ***, Villers-le-Sec, Vroil.

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

- Canton de Revigny-sur-Ornain : Nettancourt *, Villers-aux-Vents.
Canton de Triaucourt-en-Argonne : Pretz, Senard, Triaucourt-en-Argonne.
Canton de Vaubecourt : Auzecourt, Laheycourt, **Louppy-le-Château ***, Lisle-en-Barrois, Noyers-le-Val, Sommaisne, Sommeilles, Vaubécourt *, Villotte-devant-Louppy.

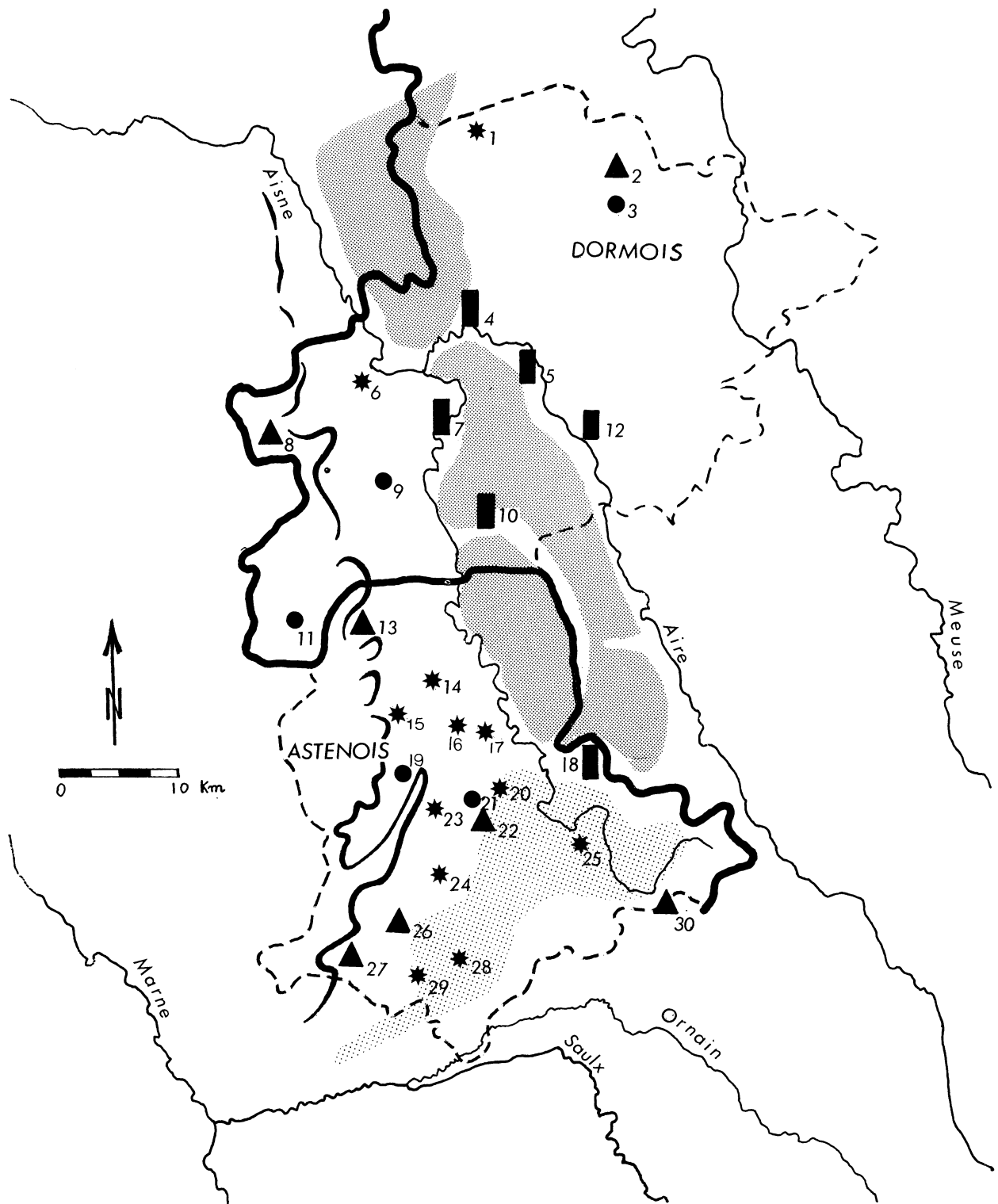
PROSPECTION, RELEVÉS DE M. ROGER

DEPARTEMENT DE LA MARNE

- Canton de Givry-en-Argonne : Auve, **Belval-en-Argonne**, Chatelier (le), **Dampierre-le-Château ***, Dommartin-sur-Yèvre, **Epense ***, Givry-en-Argonne *, Herpont, **Neuville-aux-Bois * (la)**, Noirlieu, Rapsécourt, Rémicourt, Saint-Mard-sur-Auve *, Varimont, **Veil-Dampierre ***.
Canton de Sainte-Menehould : Argers *, Braux-Sainte-Cohière, Braux-Saint-Rémy, Chapelle-Felcourt (la), Chatrices, Chaudefontaine, (Bignipont) *, Courtemont, Dampierre-sur-Auve, **Daucourt ***, **Dommartin-la-Planchette ***, Dommartin-sous-Hans, **Elise ***, Felcourt, Florent-en-Argonne, **Hans ***, Maffrécourt, Moiremont, Neuville-au-Pont (la), **Passavant-en-Argonne ***, Sainte-Menehould *, Somme-Bionne, Valmy *, Verrières, Villers-en-Argonne, **Voilemont (Maupertuis) ***.

TOTAL GENERAL :

Communes prospectées	: 179
Relevés au millième	: 27
Extraits cadastraux	: 3
Sites étudiés dans ce travail	: 30



glossaire

Motte : terre artificiel construit totalement ou en partie de main d'homme, entouré d'un fossé et flanqué ou entouré d'une basse-cour.

Enceinte : anneau de terre constitué par un talus entouré d'un fossé. Une enceinte comblée se présente sous l'aspect d'une plate-forme légèrement déprimée en son centre.

LEGENDE DE LA CARTE

DORMOIS

- 1 - Verrières
- 2 - Montretemps
- 3 - Nouart
- 4 - Grandpré
- 5 - Cornay
- 6 - Challerange
- 7 - Autry
- 8 - Manre
- 9 - Cernay
- 10 - Vienne-le-Château
- 11 - Saint-Jean-sur-Tourbe
- 12 - Baulny

ASTENOIS

- 13 - Hans
- 14 - Les Planches
- 15 - Maupertuis
- 16 - Elise
- 17 - Daucourt
- 18 - Passavant
- 19 - Dampierre-le-Château
- 20 - Boncourt
- 21 - Le Vieil-Dampierre
- 22 - La Neuville-aux-Bois
- 23 - Epense
- 24 - Saint-Mard-sur-le-Mont
- 25 - Belval-en-Argonne
- 26 - Possesse
- 27 - Vanault-le-Châtel
- 28 - Renaumont
- 29 - Vernancourt
- 30 - Louppy-le-Château

1 - Château d'éperon (4, 5, 7, 10) ou de hauteur (12, 18)

2 - Château d'interfluve

3 - Château de vallée

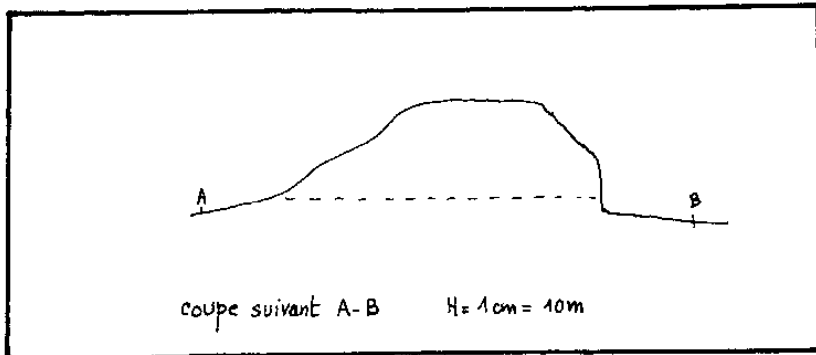
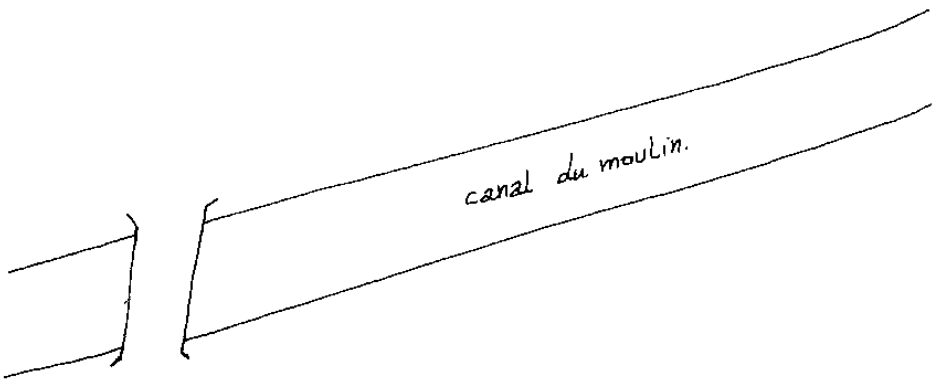
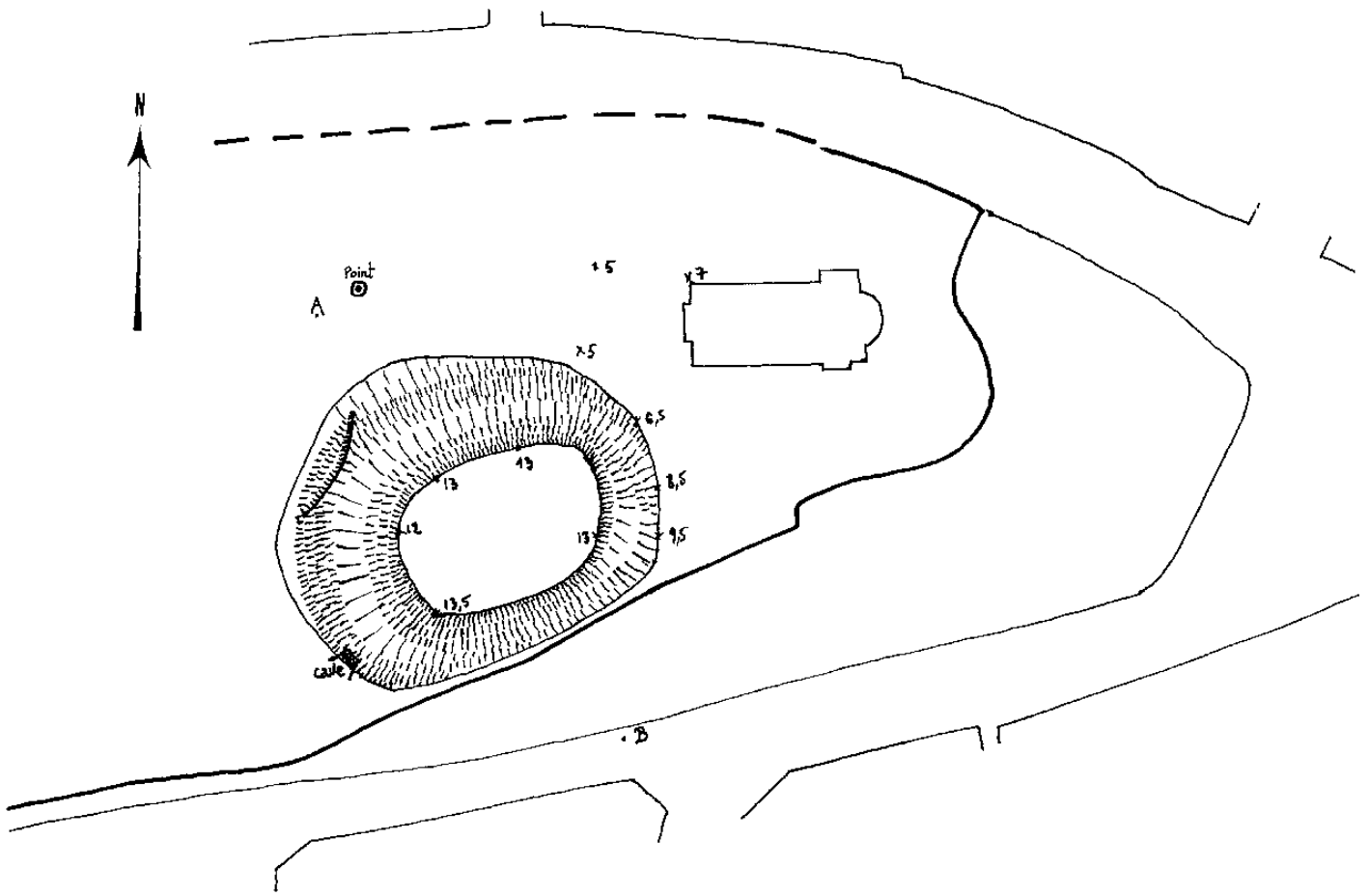
4 - Maison forte

5 - Côte de Champagne

6 - Forêt d'Argonne

7 - Zone basse humide et boisée

inventaire



AUTRY
E = 1/1000

AUTRY

Ardennes, Vouziers, Monthois, diocèse de Reims, doyenné de Cernay-en-Dormois.

I.G.N. 1/25.000, Monthois 1-2.

Eglise dédiée à Notre-Dame. L'abbé de Saint-Remi de Reims présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 36 D (avant 1312).

A huit kilomètres au nord-ouest d'Autry, sur le territoire de Séchault, abbaye cistercienne des Rosiers fondée par Baudouin d'Autry en 1240.

VESTIGES

Au milieu du village, à côté de l'église.

Coordonnées Lambert : 782,5 - 176,9.

Sur un éperon dissymétrique dont l'escarpement méridional domine la vallée de l'Aisne de 15 à 20 m., une motte-barrage de forme ovale, mesurant 9 m. de hauteur, 40 sur 50 m. de diamètre à la base, 20 sur 30 au sommet. Le fossé a disparu. Sous la motte subsiste une cave à deux niveaux.

L'espace compris entre la motte et l'extrémité de l'éperon est occupé par l'église qui paraît avoir succédé à la chapelle castrale.

Le flanc nord de l'éperon a été remanié au XVII^e siècle pour la construction d'un château moderne dont il ne reste aujourd'hui que quelques ruines en contrebas de la motte.

DATATION

1055 — Notice relative à l'hommage de Manassès, comte de Rethel, à l'archevêque de Reims Gervais.
Témoin : *Manasses de Altreio*.

Marlot, **Metropolis**, II, p. 114.

1150 (vers). — Charte de Jordan, cardinal-légat, confirmant un don à l'abbaye de Belval :
Jam dictus nobilis miles Engobrandus de Altreio concessit se dedisse, assensu Hadvidis uxoris suae et filii sui juvenis Eng [ob] randi et filiarum suarum, possessionem quandam Wamele...

B.M. Reims, **Cartulaire de Belval**, Ms Prov. 163, p. 7.

1267 - 26 septembre. — Sentence relative à la cure, aux dimes et au patronage de Montcheutin :
Ordinamus etiam quod quarta pars decime ville de Granthanz et territorii ejusdem ad capellaniam fundatam in castro et rupe de Autreyo seu donjonno pertineat...

Ed. de Barthélemy. Cartulaire du prieuré de Saint-Oriclé de Senuc, **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. 59, 1875-76, p. 311.

1331 - mai. — Charte de franchise de Lançon (Ardennes) donnée par Colart de Charbogne, sire d'Autry, et Jacques de Lançon, sire en partie de la dite ville de Lançon, écuyers :
Item tous bourgeois et habitants de ladite ville qui auront cheval payeront chacun an au seigneur trois charois a trois harnois comme il auroit entre la feste la Sainte Pasques et la Pentecoste, a la pierre ou quarriere de Bezancy ou aussi loing, aux seigneurs d'Aultry tant seulement pour le chastel retenir...

R. Dareste, La charte de Lançon (Ardennes). **Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger**, 1894, p. 228.

1340 - 17 novembre. — Charte par laquelle Jean de Luxembourg, roi de Bohême, signale que la guerre a mis a neant et en tres grand damage le chateau et ville d'Autry ainsi que les biens des bourgeois et habitans...

Archives du Marquis de Gourjault ; cité par A. Lapierre, **La guerre de Cent ans**, p. 17, n° 5.

1360 - 1^{er} janvier. — Extrait de la chronique de H. Knighton.
Les Anglais exierunt ad inscalandum villam de Cernay in Dormoys... et in crastino die, scilicet Circumcisionis, dux Lancastriae et plures alii tetenderunt viam ad quandam villam vocatam Autry in Dormoys... et erat haec villa bene munita et fortior quam Cerneye, posita super aquam vocatam Dayne...

H. Knighton, **Chronicon**, p. 108.

1360 - juillet. — Lettres du dauphin Charles approuvant la vente par Eustache d'Auberchicourt, chevalier, au duc de Bar de la ville et forteresse d'Autri.

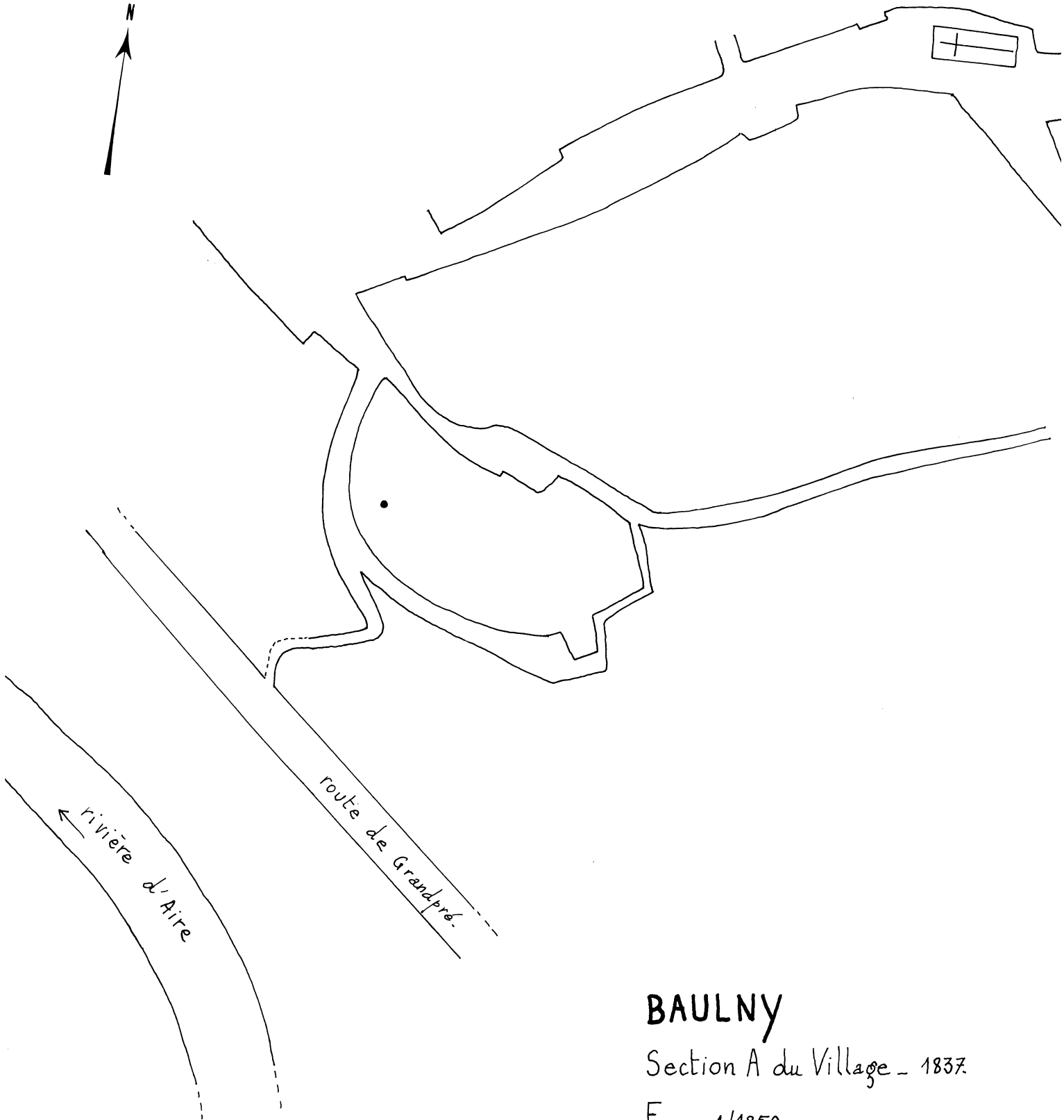
Chantilly, E, carton 15 (Autry).

Arch. Nat. JJ 88, fol. 7 r. (n° 11). Vidimus.

Chantilly, **Cartulaire de Varennes**, 107 E XI, fol. 125 v.

- 1361 - 30 juin. — Coppie de la response faicte par les habitans de Reims à Monsieur le duc d'Orléans sur la demande qu'il faisoit ausdictz habitans pour racheter la forteresse de Ouchy tenu par les Anglois en l'année Mil III^e LXI.
Et avec ce, tres redoubté seigneur, plaise vous savoir que, aus rachas des forteresses d'environ nous, c'est assavoir de Troissy, de Nogent l'Ertaud, de Saponay, de Attigny, de Autry et de Menrre...
P. Varin, **Arch. Adm. Reims**, t. 3, p. 178.
- 1372 - 7 juin. — Hommage au roi d'Eudes de Grancey pour la ville, chatel et chatellerie d'Autrey, la tour, les fours, lez moulins, la riviere banaus, lez bois, lez prés, lez terres, lez terrages, lez bourgeoisies des bourgeois des villes d'Autrey et de Mouchetin et d'autres villes...
Arch. Nat., P. 183², n° 27.
- 1389 - 21 janvier. — Dénombrement de la seigneurie d'Autry par Jean, sire de Rodemach, écuyer :
Premiers, la moitez [de la] ville, chastellerie d'Autry sur Ayne, []... en justices haulte, moienne et basse et en la monte [ou] souloit estre le chastel dudit Autry.
Arch. Nat., P. 183², n° 39.
- 1466 - 21 janvier. — Hommage au roi de Claude de Chastelus, écuyer, seigneur de Varennes pour raison de la moitié par indivis des chastel, ville et seigneurie d'Autry partant par moitié avec nous...
Arch. Nat., P. 162², n° 265.
- 1491 - 15 février. — Requête de Claude de Rouvroy, escuyer, seigneur par indivis du chasteau et seigneurie d'Aultry, tendant à obtenir des subsides pour des réparations de son chasteau d'Aultry qui a esté ruyné pendant les guerres, à cause de sa position sur les confins du Luxembourg.
Analyse par Gaignières.
B.N., franç. 22363, fol. 25 (17) n° 47.
- 1491 - 25 février. — Réception en foi et hommage par le roi de Claude de Rouvroy, écuyer, seigneur de la moitié par indivis de la seigneurie d'Autry et de Montcheutin... pour la moitié seulement de la mote ou place ou souloit estre le chastel dudit lieu d'Autry... Laquelle moitié de mote ou place lui a nagueres esté de notre auctorité par bon gens de nos dits comptes baillee a tous jours...
Arch. Nat. P. 162², n° 288.
- 1518 - 4 juin. — Aveu de Jacques Deschamps, écuyer, seigneur de Vaux-en-Champagne et Fontaine-en-Dormois, pour sa femme :
Et premier le chastel ou forteresse dudit Aultry avec la basse-cour et les jardins et appendances...
Arch. Nat., P. 184², n° 85.
- 1614 - 15 mars. — Dénombrement de Jean d'Autry pour le chastel, donjon, et forteresse dudit Aultry avec le chasteau bas, la bassecourt et jardins qui en deppendent..., duquel chastel et donjon d'Aultry deppendent les fiefs cy-après déclarés...
Arch. Nat., P. 185², n° 34.





BAULNY

Section A du Village - 1837.

E = 1/1250

BAULNY

Meuse, Verdun, Varennes, diocèse de Reims, doyenné de Grandpré (Dormois).

I.G.N. 1/25.000, Monthois 3-4.

Eglise dédiée à saint Quentin. L'archevêque de Reims présente à la cure.

VESTIGES

Dans le village, à 120 m. au sud-ouest de l'église.

Coordonnées Lambert : 794,8 - 176,9.

Le plan cadastral de 1837 restitue approximativement le tracé du château. Il s'élevait à 40 m. au-dessus du cours de l'Aire et à 250 m. du confluent de cette rivière avec la Buanthe, au bord d'un plateau dont la pente avait été artificiellement redressée sur une hauteur de 8 m. Le dispositif fortifié n'est plus visible. On note toutefois, à 200 m. au nord de l'église, l'existence d'une tranchée nord-est/sud-ouest longue de 375 m. qui est empruntée aujourd'hui par le chemin vicinal de Baulny à Sérieux. Il pourrait s'agir d'un fossé destiné à transformer le plateau en éperon.

DATATION

Extrait des *Gesta Episcoporum Virdunensium* (1048-1144) de Laurent de Liège.

1141 — *Rainerus enim de Balneio, cum pro fide episcopi novum castellum firmavit, per illud tam ipse quam dominus ejus comes de Grandi Prato Henricus, omnia mala inferebant rebus ecclesiasticis.*

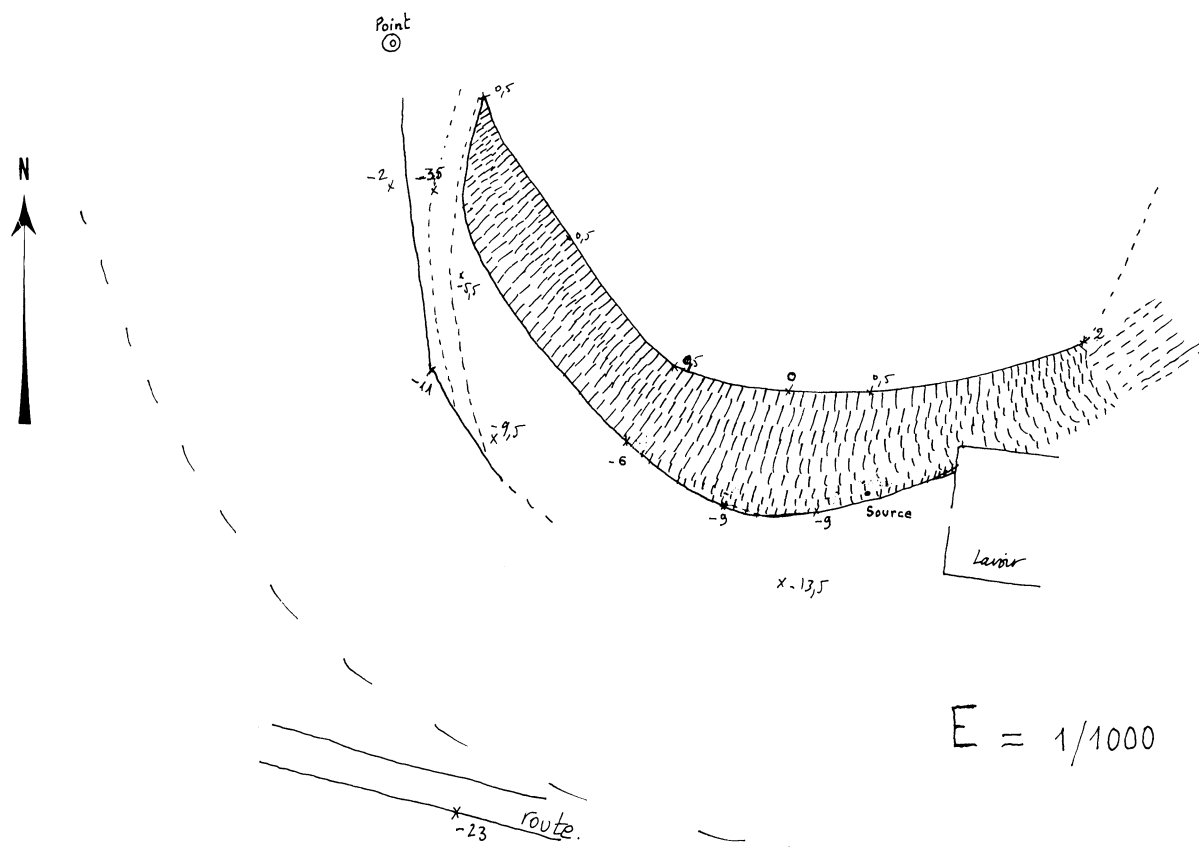
L'évêque de Verdun ipsum castrum Balneium obsedit ; quotidie gravissime ab utrisque partibus pugnabatur ; quotidie militares Henrici extra aquam, in tuto positi, insidias nostris moliebantur.

Finalement la paix fut conclue. Primo autem omnium, castellum ab episcopo obsessum jusserat reddi, quod et episcopus evertit, facto communiter interdicto ne quis unquam ruinas ejus ressuscitare ausit.

M.G.H., SS X, p. 515.

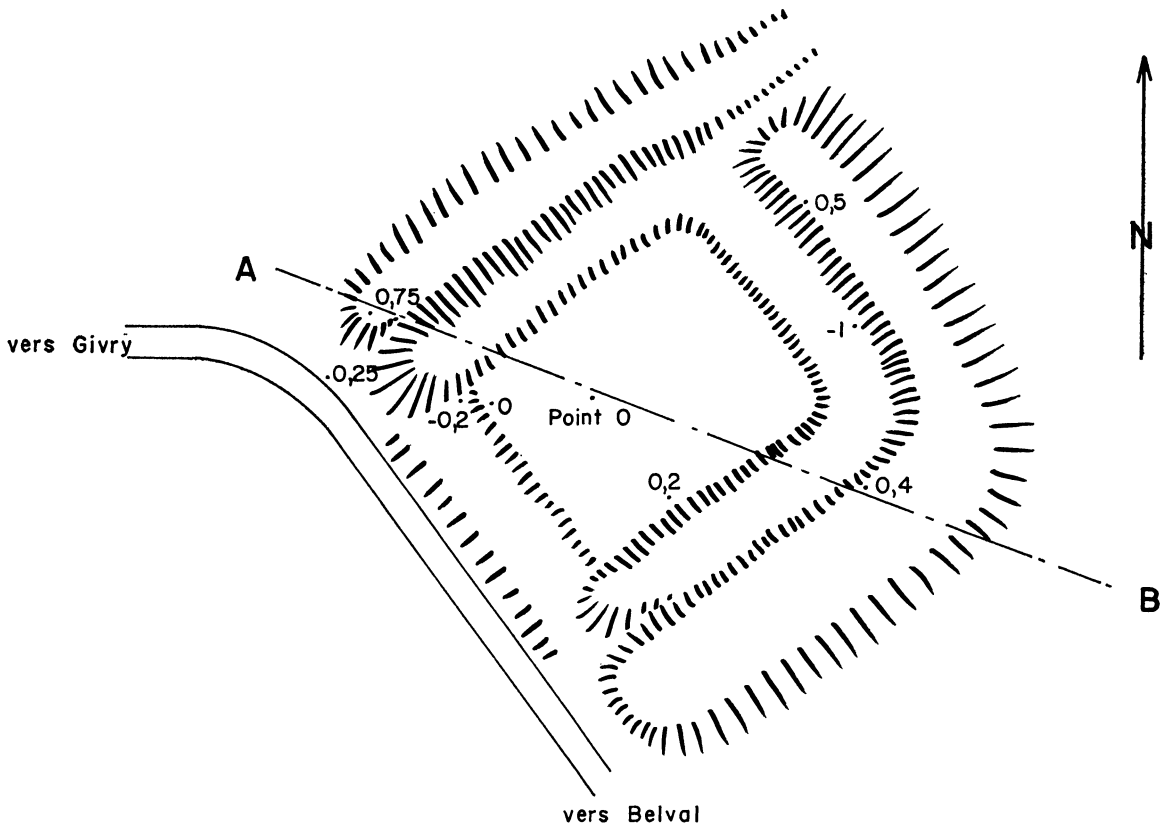
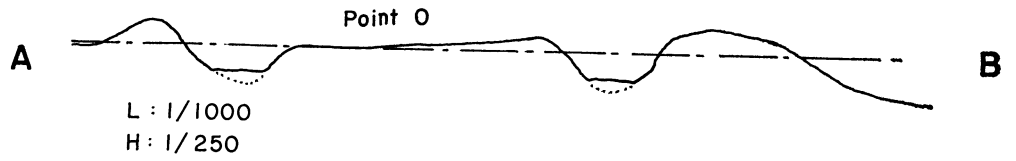
BIBLIOGRAPHIE

M. Grosdidier de Matons. *Le comté de Bar des origines au traité de Bruges (vers 950-1301)*, 1922.



BELVAL - EN - ARGONNE

1/1000



BELVAL-EN-ARGONNE

Marne, Sainte-Menehould, Dommartin-sur-Yèvre, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Revigny-sur-Ornain 3-4.

Eglise [dédiée à Notre-Dame]. L'abbé de Montier-en-Argonne présente à la cure.

A. Lçngnon, **Pouillés**, t. I, p. 163 D (1405).

VESTIGES

Au bord de l'étang de Belval, à 1.150 m. au nord-ouest de l'église. Lieu dit les Carpières ou la Maison de l'Etang.

Coordonnées Lambert : 794,5 - 143,1.

Plate-forme de 30 m. de côté environ, horizontale entourée d'un fossé large d'une dizaine de mètres rempli d'eau. Emissaire à l'angle nord. Le fossé est lui-même bordé à l'extérieur d'un talus qui domine la plate-forme de 0,5 m. et le sol environnant de 1 m. Le côté sud-est de l'ouvrage, dont les dimensions hors tout atteignent 75/85 m., a été aplani lors de la construction de la D 354.

DATATION

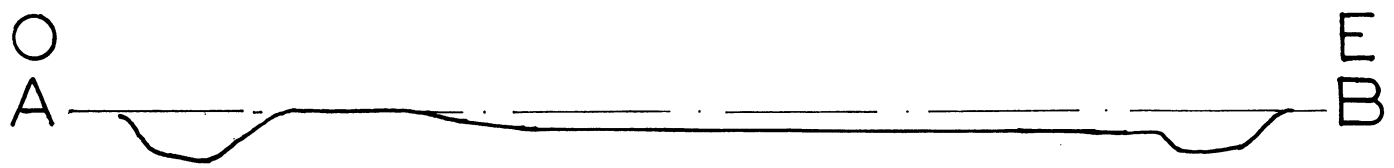
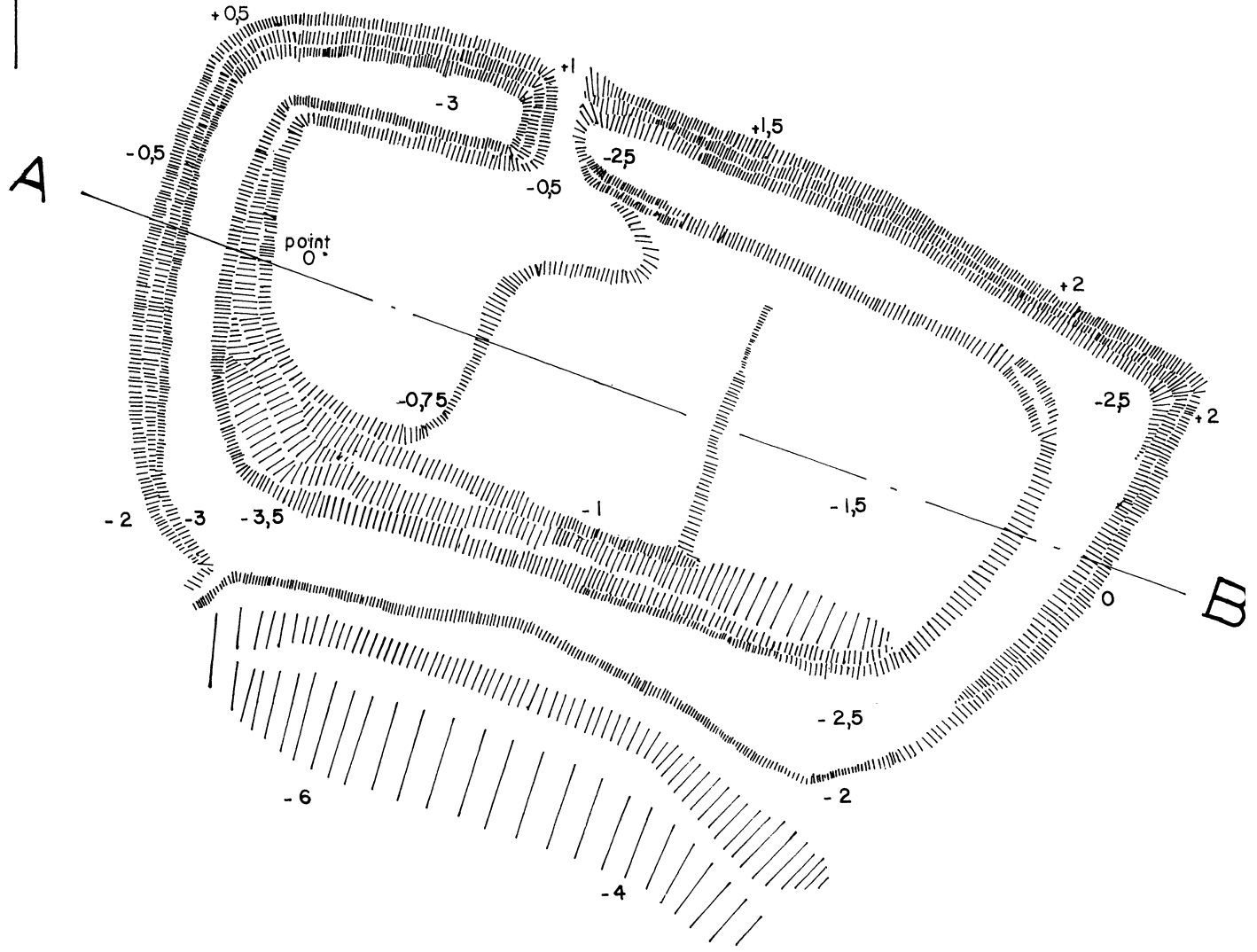
1244 - juin. — Charte de Geoffroi, évêque de Châlons, à propos d'un désaccord avec Montier-en-Argonne, *...super eo quod dicebamus donationem ecclesie de Nova Villa que Bella Vallis vocatur et omnes decimas ejusdem ville tam ratione quia dicta villa in nostra diocesis erat de novo constructa quam alia ratione ad nos pertinere, et dicti abbas et conventus ex adverso dicerent nos nichil juris in predictis habere sed ad ipsos predicta omnia pertinere eo quod in finagio Nove Ville ad Curtem (la Neuville-aux-Bois) dicta Bella Vallis erat fundata et quod omnes decimas dicte Nove Ville ad Curtem dinoscebantur percipere annuatim ab antiquo...*

B.N. **Cartulaire de Montier**, lat. 9905, fol. 187 r-v.

BIBLIOGRAPHIE

Ed. de Barthélemy. **Le diocèse ancien de Châlons-sur-Marne**, 1861.

E. Bonvalot. **Le Tiers-Etat d'après la charte de Beaumont et ses filiales**, 1884.



coupe

A-B

$l = 1/1000^\circ$

$h = 1/500^\circ$

$E = 1 / 1000^\circ$

BONCOURT

BONCOURT

Marne, Sainte-Menehould, Dommartin-sur-Yèvre, commune d'Ante.

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 7-8.

Eglise d'Ante [dédiée à Notre-Dame]. L'abbé de Toussaints-en-l'Île de Châlons présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 163 B (1405).

Prior d'Antra.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 145 E (1405).

VESTIGES

Hors du village, à 600 m. au sud-sud-est de l'église.

Coordonnées Lambert : 787,8 - 147,0.

Au sommet d'un versant qui domine d'une quinzaine de mètres le cours du ruisseau de la Gorge au Loup, affluent de l'Ante, à 200 m. de ce ruisseau, une plate-forme de 120 m. de longueur, 45 m. de largeur, entourée d'un fossé en eau profond de 2 à 3 m., cette plate-forme est légèrement déprimée par rapport au plateau environnant.

DATATION

1200-1201 — *Nicholes de Summevre tenet de me allodium suum de Boncourt et quicquid habet apud Sivere.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 2308.

1249-52 — *Dominus Simon de Somme Yevre tenet domum suam de Boncourt et carrucagium et nemus quod est ante domum.*

A. Longnon, **Rôles**, n° 965.

1274-1275 — *Veze ci ce que Erardins d'Antre tient de ma dame la roïne de Navarre : Il an tient la moitié de la meson de Boncourt et de ce que mes sires Symons Fremir avoit ou ban et en la joustice d'Antre.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 7102.

1394 - 12 juin. — Hommage au roi de Jehan Malaquin, escuier, seigneur de Saint-Etienne-sur-Suipe en partie et de Boncourt :

Premierement la maison de Boncourt pres dente a tout les fossez, environ six journalz de jardins fruiz portans et environ cent et quatre journeaulx de terre arable.

Arch. Nat. P. 183³, n° 98 et P. 208, n° 15.

Même formule en 1405 (P. 184¹, n° 19) et en 1439 (P. 184¹, n° 57).

Schloss Boncourt

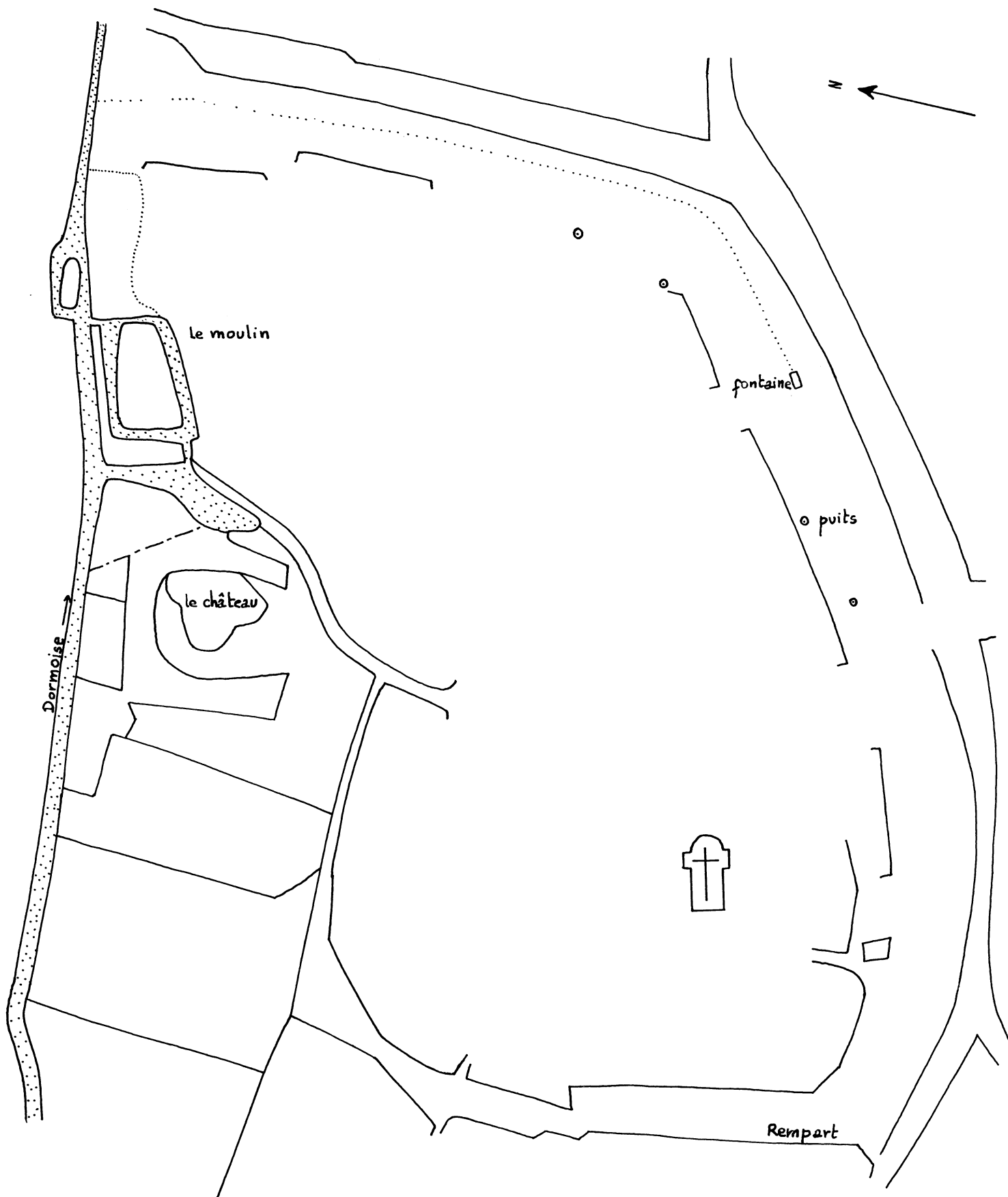
Poème d'Adalbert de Chamisso (1781-1838) ; dernière strophe.

*C'est ainsi, château de mes pères
Que tu vis toujours en mon cœur
Alors que de toi ne demeure
Qu'une terre où va la charrue.*

BIBLIOGRAPHIE

Ed. de Barthélemy. **Le diocèse ancien de Châlons-sur-Marne**, 1861.

J. Chalette. **Précis de la statistique générale de la Marne**, 1845.



CERNAY en DORMOIS

section A du village 1826
E = 1/2500

CERNAY-EN-DORMOIS

Marne, Sainte-Menehould, Ville-sur-Tourbe, diocèse de Reims, doyenné de Cernay (Dormois).

I.G.N. 1/25.000, Monthois 5-6.

Colonia Cirsinniaca.

Polyptyque de l'abbaye de Saint-Rémi de Reims, éd. B. Guérard, 1853, ch. XIX (Beconis villa), n° 9, p. 64.

1154, *Cappelam de Sarneio et matricem ecclesiam de Brool.* (Bulle d'Adrien IV en faveur de Saint-Rémi).
P. Varin, **Arch. adm. Reims**, t. I, p. 329.

avant 1312, *Parrochia de Sarnaco in Dormesio fundata in honore B. Marie Virginis; Patronus abbas S. Remigii Remensis.*

A. Longnon, **Pouillés**, p. 36, C.

VESTIGES

En bordure du village, à 120 m. au nord de l'église.

Coordonnées Lambert : 776,7 - 172,8.

Dans un fond marécageux traversé par la Dormoise, une vague forme circulaire dont la hauteur relative n'excède pas 0,50 m. Le plan cadastral de 1826 conserve le souvenir d'un enclos d'une centaine de mètres de diamètre et de ce qui pourrait avoir été une butte artificielle de 35 m. de diamètre. Toutefois, le plan cadastral et les vestiges repérés ne coïncident pas exactement.

Le village était fortifié à la fin du Moyen Age. Le tracé des rues au sud et à l'ouest reproduit la courbe du rempart.

DATATION

1172 - environ. — *Hurricus de Sarnai, ligius post comitem Grandis Prati et estagerius tres menses.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 383.

1216 - septembre. — *Aveu d'Henri, comte de Grandpré, à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne : Teneo... et Sarnaium et ea que tenet de me dilectus et fidelis Guido de Sarnaiio in eadem castellania...*

A. Teulet, **Layettes**, t. I, p. 433.

1359 - 30 décembre. — Extrait de la chronique d'H. Knighton.

Les Anglais exierunt ad inscalandum villam de Cerney in Dormois quae erat villa fortissima duplici fossa et ingenti muro munita, plena turribus et instaurata viris armatis... Sine dilatione unam fossuram adquisierunt, deinde absque mora adepti sunt aliam, tunc cum gravi poena ad muros ascenderunt et ibi militanter et strenue pugnauerunt donec aliqui eorum muros adquirerent et, sic ascensis muris, villam intraverunt et miserunt ad mortem qui eis restiterunt et multi illorum fugientes se submerserunt in aqua et marisco. — Deinde direxerunt ad castellum ut insultum facerent, sed castellani praepediti timore sine dilatione se reddiderunt cum castello duci Lancastriae et eodem die, antequam inde abirent, posuerunt villam incendio et flammae.

H. Knighton, **Chronicon**, p. 107.

1359 - 30 décembre. — *Les Anglais vinrent a Carni en Dormois, un moult biel fort... Si descendirent de leurs chevaus et se misent tout a piet, yaus et leurs gens et approcierent le chastiel... Si entroient ens es fossés sans yaus espargnier et venoient jusques as murs et rampoient contremont, les targes sus leurs testes... Tant fu assalli et heriiet que li chastiaus fu pris, mes moult leur cousta.*

J. Froissart, **Chroniques**, éd. S. Luce, T. 5, p. 213-4.

1591 - 7 septembre. — Mémoire anonyme rédigé à la fin du XVI^e siècle.

...L'armée entra le soir dans le bourg de Cernay ou 50 soldats attrapés furent ou tués ou pendus. Les autres, retirés au château, après quelques coups, Jovigny et sortirent pour composer...

Mémoire des choses plus notables (1585-98). B.N., Coll. Champagne, t. 37, fol. 115. Ed. G. Hiérelle. **Trav. Acad. Nat. Reims**, 1879-80, t. 68, p. 417.

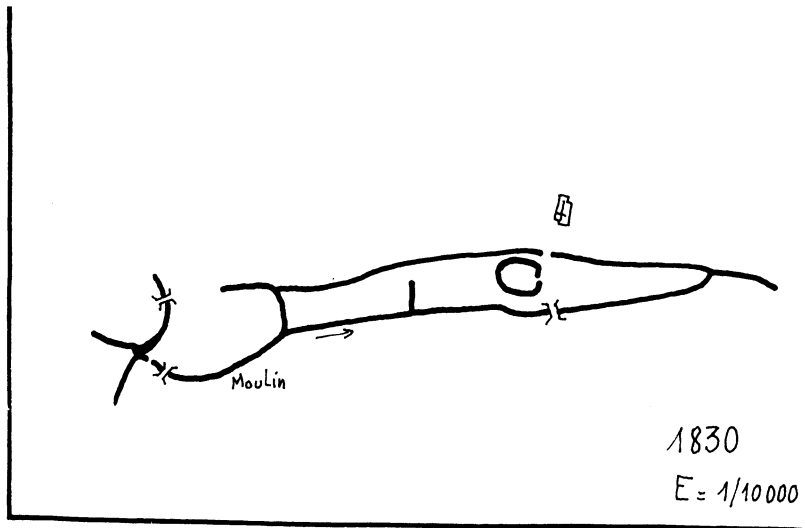
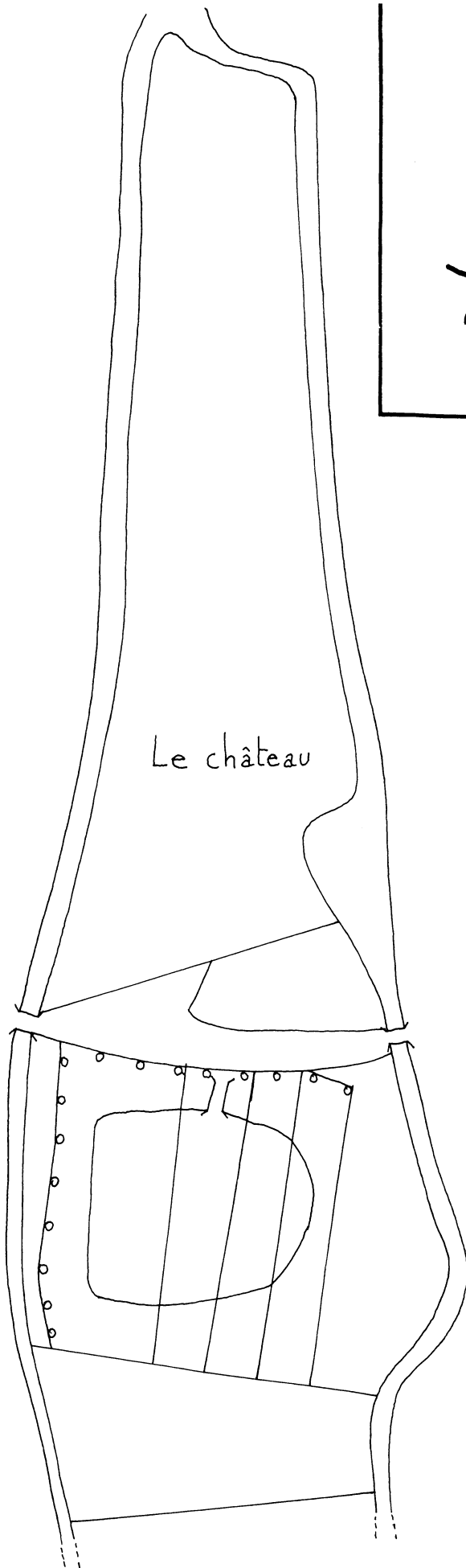
1591 - octobre. — Mémoire anonyme.

Passant à Saint-Juvin, le duc de Mayenne y fait brûler et ruiner la tour et envoie faire le semblable au château de Cernay abandonné.

Idem, p. 421.

BIBLIOGRAPHIE

A. Lapierre. **La guerre de Cent Ans dans l'Argonne et le Rethélois**, 1900.



1830

E = 1/10 000

CHALLERANGE

Section A du Village -1921-

E = 1/1250

CHALLENGE

Ardennes, Vouziers, Monthois, diocèse de Reims, doyenné de Cernay-en-Dormois.

I.G.N. 1/25.000, Monthois 1-2.

1175, *Kaleringae*.

Annales Ord. Praemonst., t. I, pr, col. CCX.

Eglise dédiée à saint Martin.

VESTIGES

Aux limites du village, à 110 m. à l'est-sud-est de l'église.
Coordonnées Lambert : 776 - 181,5.

Le cadastre de 1830 signale entre l'Avègre et le ruisseau des Sugnon, à 175 m. de leur confluent, une parcelle de 30 à 35 m. de côté, entourée de fossés larges de 8 à 10 m. Cette parcelle figure encore sur un relevé topographique de 1912. Après la guerre de 1914-18, les habitants du village ont comblé les fossés avec les décombres de leurs maisons.

DATATION

1210-14 — *Regnerus de Quarnai, ligius propter comitem Grandis Prati. Feodum est apud Sechaut et de feodo illo sunt homines Balduinus de Antri, Galfridus de Sancto Remigio, Iterus de Chalanges.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 2973.

1328 - 24 juin. — Aveu et dénombrement d'Aelis de Saint-Lambert au comte de Bar :
Premiers, la maison delez le moustier ensis comme elle ce comprant devant et derrier, les jardins, le saussoi appendans a la dite maison ensis comme elles ce comprant de tous costés.

Chantilly, E, carton 15 (Challerange).

1337 - 4 juin. — Aveu et dénombrement d'Aelis de Saint-Lambert au comte de Bar :
Premiers, la maison de Chalanges seant deles le montier ainsis comme elle ce comprant devant et derrier, les jardins, les viviers et les saussis appendant a la dite maison...

Chantilly, E, carton 15.

1376 - 7 juin. — Convention relative à la succession de Jean Pasté, chevalier, seigneur de Challerange :
...à jouir, a cause de douaire, sa vie durant, la dite forteresse et terre de Chalanges... avec les terres, heritages et vuignes appartenant a la dite forteresse...

Arch. Nat., X^{1c}, 32^B, 215, cité d'après A. Poulin, **La vallée de l'Alin**, p. 112-13.

1376 - 27 août. — Robert Colart, écuyer, héritier de Jean Pasté, chevalier, jadis sire de Challerange, vend au duc de Bar tout le droit... *en la fort maison, terre et appartenances dudit lieu de Chalanges, ensamble la seignorie, justice, juridictions haultes, moiennes et basses, en fiefs et arrierefiefs, en hommes, en femmes, en edifices, en fours, molins, haulte forest, boix, preis, eaves, vuignes, terres arables, en rentes, revenus, redevances et tous quelconques tant en tailles, en deniers, blez, grains, cires, poix, chapons, gelines et oublies comme en autres choses, pourfis et emolumens quelconques en quelconque maniere que ce soit ou puist estre sans aucune chose excepter ne retenir.*

Chantilly, E, carton 15.

1377 - 16 juin. — Accord entre Aelis de Hans, veuve de Jean Pasté et Gilles de Soyecourt, dit le Borgne, seigneur de Valéry, Robert de Dreux, seigneur de Beu, frères, héritiers en partie de Jean Pasté pour cause de la forteresse, terres et appartenances de Chalanges... *cest assavoir que la dite dame aura et joira a cause de douaire, sa vie durant, la dite forteresse et terre de Chalanges...*

Chantilly, E, carton 15.

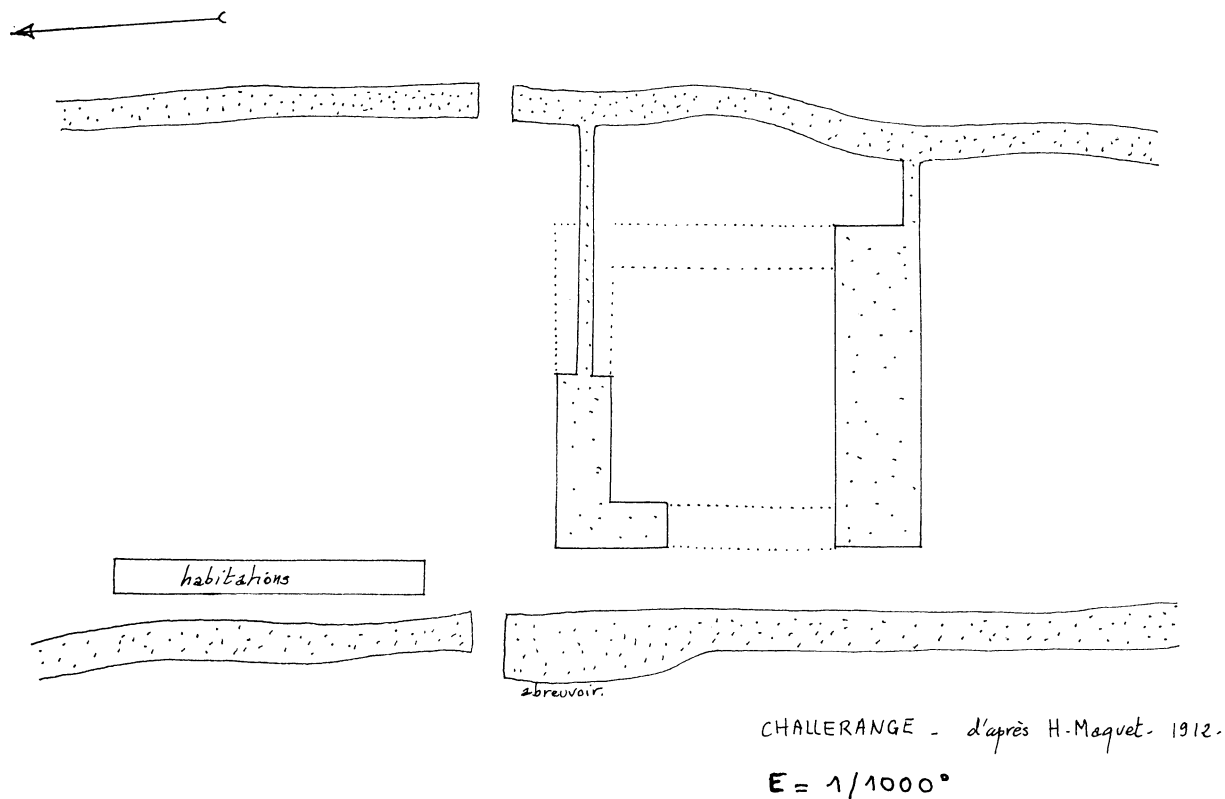
1387 - 20 septembre. — Aveu et dénombrement d'Aelis de Hans, dame de Buzancy et Challerange, veuve de Jean Pasté, à la comtesse de Bar :
Et premiers la forteresse einsis comme elle se contient, tour et bassecourt avecques les jardins et le coulemier sceant ou jardin delez le monstier. Item environ sis jours de vignes appendans a la dite maison...

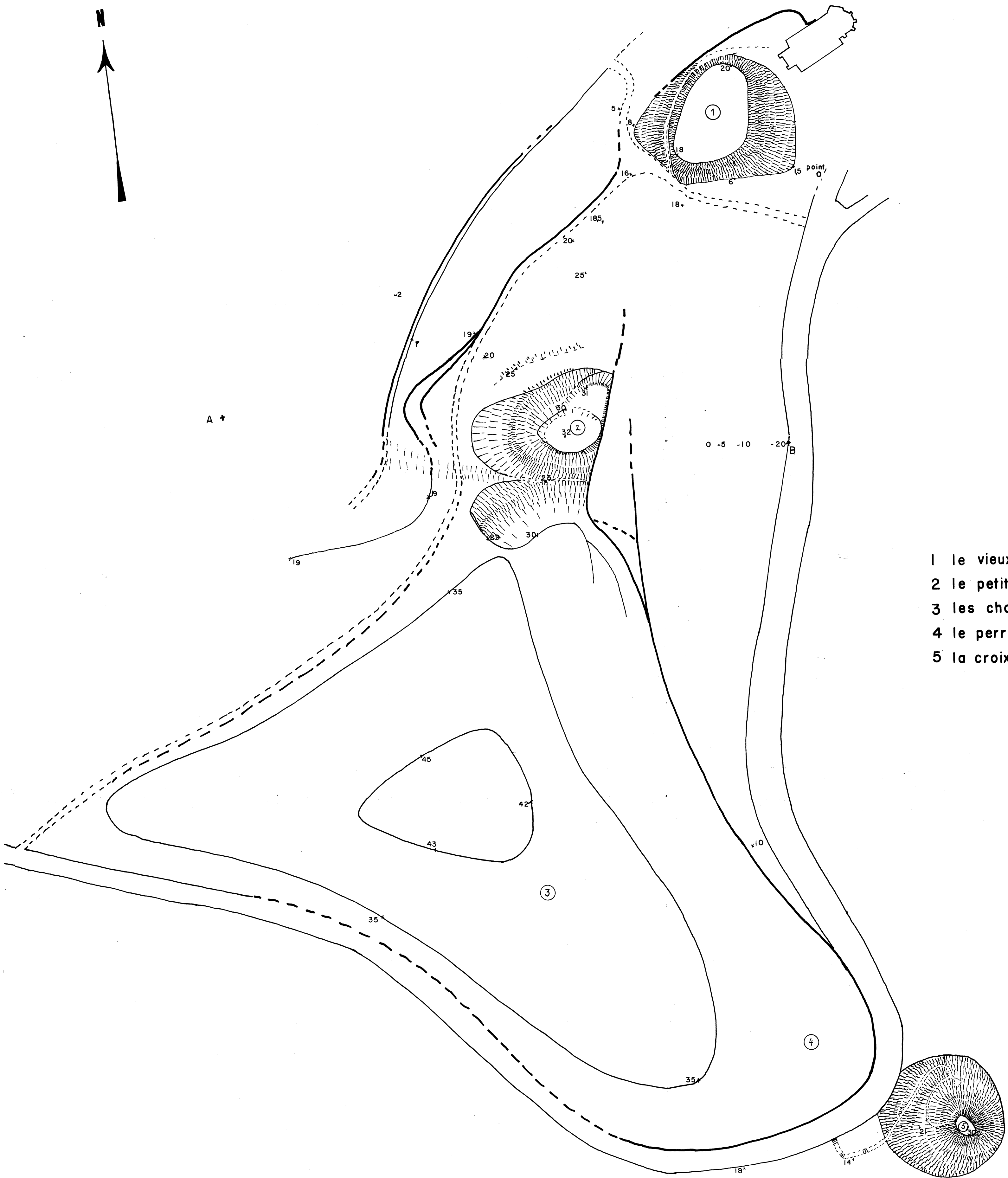
Chantilly, E, carton 15.

- 1392 - 1^{er} décembre. — Réception en foi et hommage d'Aubert de Hangest, chevalier, pour la moitié de Challerange par la comtesse de Bar :
...lequel a de nous repris en fief lige la moitié du chastel, rentes, terre et revenus de Chalerenges mouvans de nostre chastel de Clermont des ressors de l'empire.
 Chantilly, E, carton 15.
- 1398 - 16 janvier. — Aveu de Mahieu de Hangest au duc de Bar de la seigneurie de Challerange possédée par indivis avec Jean de la Personne, vicomte d'Acy :
*Cest assavoir de la moiet par indivis du chastel ou fort maison, terre, appartenances et appendances de Chalerenges a l'encontre de messire Jehan La Personne, chevalier, vicomte d'Acy, et duquel fief et terre de Chalerenges la declaration sensuit :
 Premiers le chastel ou fort maison de Chalerenges, la bassecourt, fossez, gardins, lieu et pourpris ainssi que tout se comporte avec la cave et le coulombier qui sont au devant dudit chastel...*
 Chantilly, E, carton 15.
- 1412 - 21 juillet. — Réception en foi et hommage de Jean de Hangest par Edouard, duc de Bar, pour la forteresse, ville et appartenances de Chaleranges.
 Chantilly, E, carton 15.
- 1455 - 25 février. — Lettres rappelant la mainlevée de la saisie des biens de Blanche d'Overbreuc, veuve de Guillaume de Flavy, et recevant en foi et hommage Jean Gratecul, muni de lettres de procuration de Blanche, pour la moitié de la forteresse, terre et appartenances de Chaleranges.
 Chantilly, E, carton 15.
- 1512 - 13 juin. — Réception en foi et hommage par le duc de Lorraine de Louis de Hangest pour le chastel, forteresse, terre et seigneurie de Challeranges et ses appartenances.
 Chantilly, E, carton 15.
 Arch. Nat., J 914, n° 20.

BIBLIOGRAPHIE

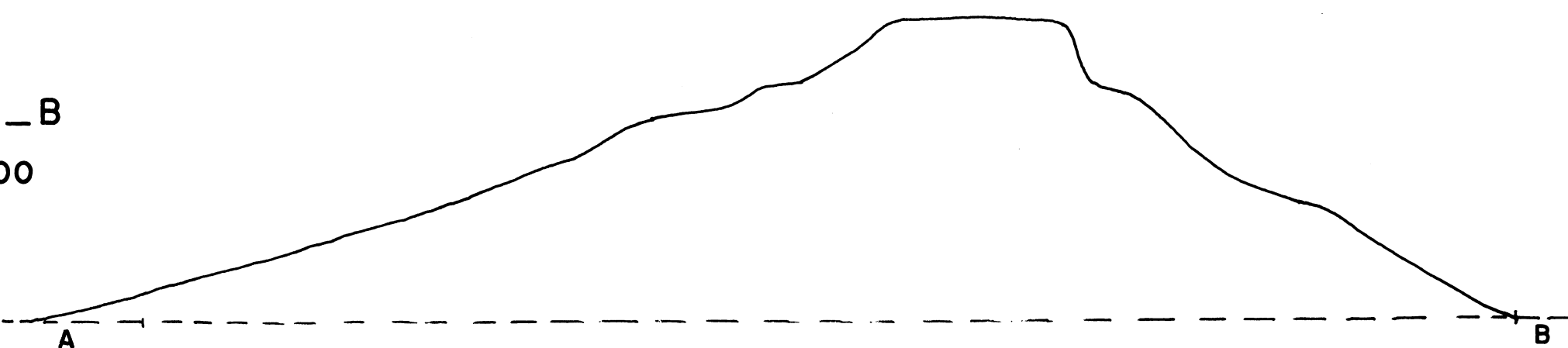
- A. Poulin. **La Vallée de l'Alin. Etude Historique sur le Dormois et le comté de Grandpré**, 1934.
 M. de Sars. **Histoire de Challerange**, 1936.
 H. Vincent. **Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers ou relatives à la région**, 1892.
 Anselme de Sainte-Marie. **Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France**, t.6, p.622-24.





- 1 le vieux chateau
- 2 le petit bayle
- 3 les champs crochets
- 4 le perroquet
- 5 la croix du bayle

coupe A_B
 h: e = 1/1000



CORNAY

E = 1/1000°

CORNAY

Ardennes, Vouziers, Grandpré, diocèse de Reims, doyenné de Grandpré (Dormois).

I.G.N. 1/25.000, Monthois 3-4.

Eglise dédiée à saint Nicolas. L'abbé de Chéhery présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, 34 C (avant 1312).

VESTIGES

Au-dessus du village. La motte dite Vieux Château est situé à 20 m. de l'église.

Coordonnées Lambert :

789,9 - 181,3. Le Vieux Château.

789,7 - 181,1. Le Petit Bayle.

789,9 - 180,7. La Croix du Bayle.

Eperon triangulaire de un hectare et demi environ, dominant d'une centaine de mètres à l'est la vallée de l'Aire, au sud-est et au nord-ouest celles de petits affluents. L'extrémité nord de cet éperon, très effilée, est coupée par un fossé profond de 5 m. et par une motte-barrage appelée Petit Bayle. Cette motte mesure à la base 40/50 m., au sommet 18/25 m. Elle est haute de 10 m.

Une seconde motte — motte-refuge — occupe la retombée du versant à l'extrémité nord de l'éperon. Elle porte le nom de Vieux Château. Elle mesure à la base 60 m. de diamètre, au sommet 35/45 m. et sa hauteur atteint 18 m. Elle a été aplanie et sert aujourd'hui de cimetière.

A l'opposé, c'est-à-dire au sud-est, dans une position analogue existe une troisième motte en forme de pain de sucre. Elle fait à la base 50 m. de diamètre, au sommet 7/10 m., sa hauteur est de 23 m.

TRADITION ECRITE

Le comte G. de Pouilly demeurant à Cornay dans un château moderne construit à côté de l'église et du Vieux Château écrivait en 1884 :

La forteresse « consistait en plusieurs forts, assis sur des roches escarpées qui s'appellent Champs-Crochets, le Vieux Château, le Grand-Bel et le Petit-Bel ; tous séparés par des tranchées profondes, creusées dans la pierre, et communiquant par des souterrains et des ponts-levis. Naturellement inaccessible, presque de toutes parts, par la disposition du sol, le château n'avait d'accès, si ce n'est par des poternes, qu'à l'ouest du côté de la forêt, et là, il était défendu par de hautes murailles et de larges fossés.

Monsieur Sellier, prieur-curé de Cornay, dès l'an 1786, qui, comme tous ses prédécesseurs, était moine de l'abbaye de Chéhéry, et avait eu à sa disposition les archives de ce couvent, où se trouvaient rassemblés beaucoup de titres et de documents concernant le pays et notamment Cornay, s'exprime ainsi dans une lettre adressée en 1823 à M. Duvivier, alors conservateur des antiquités du département des Ardennes, en réponse à une demande de renseignements sur cette commune :

« Ce château, bâti sur un rocher escarpé appelé Champ-Crochet, était fortifié par quatre tours rondes, d'une élévation prodigieuse ; il n'en reste plus que quelques fragments de fondation et des souterrains. Il était défendu par des tranchées très profondes et des murs qui se prolongeaient à plus d'un quart de lieue : de plus, de chaque côté, sur des rocs à pic, étaient bâties d'autres tours. »

On voit encore à près de deux kilomètres de Cornay, particulièrement au nord et à l'ouest, au lieu-dit l'Ermitage, les traces d'une muraille d'enceinte. La distance éloignée du château peut faire présumer également qu'elle a dû servir à clore un parc d'une grande étendue, en même temps qu'à des ouvrages de fortification, quoique d'après l'épaisseur des murs, on ne pût douter que le but principal du fondateur n'ait été d'en faire un moyen de défense.

Le monticule, dit le Vieux Château, dont le sommet à surface plane et de forme presque circulaire, à 160 pieds de diamètre, fut abaissé, vers 1788, de six à sept mètres, et il existait alors des restes de construction. On y trouva, dans toute l'étendue de la surface, des souterrains parfaitement construits et en très bon état de conservation, divisés en compartiments, et disposés en forme de chambres (espèces de casemates), avec escaliers descendant à un étage inférieur. Assez près du bord, nord-ouest, il existe un puits comblé, de forme ovale, et d'un grand diamètre. — En 1829 (en allant vers le sud), on a découvert dans le jardin du presbytère, en creusant les fondations d'un mur de terrasse, un passage voûté, conduisant d'un côté sous le vieux château, et de l'autre se prolongeant sous la roche dite Champ-Crochet ; plus loin, à cent pas de là, on trouve son issue dans une maison du village adossée à la roche ; l'entrée sert de cave. — En 1858, du côté nord-est, lorsqu'on édifia un mur de soutènement autour du cimetière, on mit à jour, en regard du portail de l'église, une poterne donnant accès dans un souterrain, qui n'était sans doute que la continuation du précédent, et tout près aussi un puits de forme ovale... »

G. de Pouilly. Notice sur Cornay, **Revue historique des Ardennes**, t. 2, 1864, p. 284-85.

TRADITION ORALE

Après la mort de Turenne, une mission aurait ramené du protestantisme à la foi catholique les habitants de Cornay. Ceux-ci, transportant de la terre dans des hottes, auraient rehaussé de 4 à 5 m. le

terre du sud-est avant d'y planter une croix. Une procession a lieu chaque année le 14 septembre, de l'église jusqu'à la croix du bayle pour commémorer cet événement.

DATATION

- 1055 - 1^{er} octobre. — Notice relatant que le comte Manassès (de Rethel) reconnaît tenir en fief de l'église de Reims le château d'Omont.
Témoin : *de laicis : Vuido de Guarnaco.*
Marlot, **Metropolis**, II, p. 113.
- 1211 — Charte d'Eudes de Cornay.
Ego Odo, dominus de Quarnaco, constitui capellam in castro meo de Quarnai...
G. de Pouilly, Notice. **Revue historique des Ardennes**, t. 3, 1865/6, p. 54-55.
- 1212-1224 — Conrad, évêque de Metz et de Spire, chancelier d'Empire, rappelle qu'en 1162 le comte de Champagne a repris de Frédéric Barberousse plusieurs de ses châteaux en fief.
Dicit hec esse castella que comes Campanie tenet de imperatore Alemanie... : *Dampierre. Porsesse, Karnay, Raulcourt...*
A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 2283.
- 1340 - février. — Henri de Vouziers, chevalier, fait savoir que le comte de Bar lui a livré *la tour de Carnay et les appartenances.*
Chantilly, E, carton 15 (Cornay).
- 1384 - 3 juin. — Guy, chevalier, seigneur de Cornay, notifie qu'il a reçu *l'abbey et le convent de Chehery en (sa) forteresse de Quarnay, leurs corps, bestes et aultres biens muebles.*
Archives privées du château de Cornay.
- 1418 - 16 décembre. — Louis, cardinal-duc de Bar, rappelle qu'il avait ordonné au comte de Grandpré de *prendre et entrer ou chastel et donjon de Cornay.*
Chantilly, E, carton 15 (Cornay).
- [1418] - 27 décembre. — Edouard de Grandpré demande que *messire Guy de Cornay ou celui a cui le cardinal-duc de Bar rendra la maison dudit Cornay* la reprenne en fief du comte de Grandpré et s'abstienne de toute *poursuite a l'encontre des hoirs de Grandpré des dommages faits en la prinse dudit chastel et ville de Cornay.*
Chantilly, E, carton 15 (Cornay).
- 1418 - 27 décembre. — Lettres du bailli de Varennes sur le même sujet. Edouard de Grandpré rendra *le chastel et forteresse de Cornay* à condition que le cardinal-duc de Bar oblige *messire Guy de Cornay que de la prinse dudit Cornay et des dommaiges qui fais ont esté en la forteresse, maison et ville dudit Cornay par la prinse dicelle, que maulx ni dommaiges n'en venront ou seront fais aux hoirs de Grant Prey et avec ce qu'il plaise au cardinal que ledit Edouart puist faire abatre et oster les palix qui ont été faie et mis au tour de la dicte forteresse depuis la prinse d'icelle.*
Chantilly, E, carton 15 (Cornay).
- 1451 - 9 juillet. — Hommage au roi, de Jacques de Hans pour diverses terres et seigneuries récemment achetées dont Cornay *et la forte tour dudit Cornay.*
Arch. Nat. P. 161², n° 212 (vidimus de 1454).
- 1538 - 3 mars. — Hommage au roi de Geoffroy, seigneur de Cornay du chef de sa femme Béatrice de Grandpré.
Item la totalité du chastel et maison forte dudit Cornay... non comprins le donjon qui est mouvant... du duc de Bar.
Arch. Nat., P. 184², n° 91.

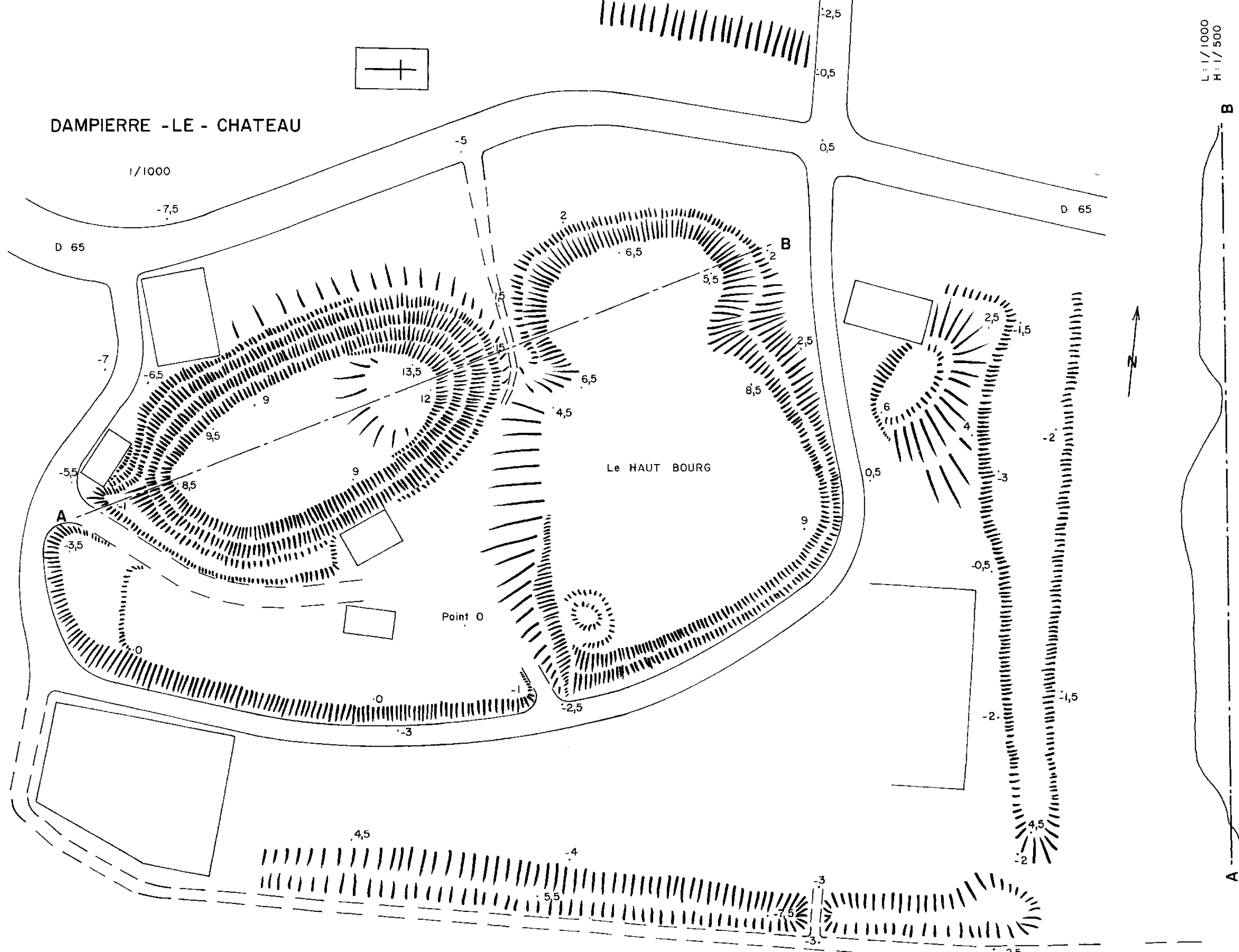
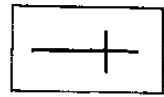
BIBLIOGRAPHIE

- Ch. Aimond. **Les relations de la France et du Verdunois**, 1910.
- L. Clouet. **Histoire de Verdun et du pays Verdunois**, 1867-70.
- M. Grosdidier de Matons. **Le comté de Bar des origines au traité de Bruges (vers 950-1301)**, 1922.
- G. de Pouilly. Notice sur Cornay et son ancien château, **Revue Historique des Ardennes** t.2, 1864 ; t.3, 1865-6.
- N. Roussel. **Histoire ecclésiastique et civile de Verdun**, 1745.
- H. Vincent. **Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers ou relatives à la région**, 1892.



DAMPIERRE - LE - CHATEAU

1/1000



L: 1/1000
H: 1/500

A B

DAMPIERRE-LE-CHATEAU

Marne, Sainte-Menehould, Dommartin-sur-Yèvre, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 5-6.

Eglise dédiée à saint Maurice. L'abbé de Toussaints-en-l'Île de Châlons présente à la cure.

VESTIGES

Dans le village, à 50 m. au sud de l'église.
Coordonnées Lambert : 779,5 - 148,5.

Dampierre-le-Château est entouré de fossés encore visibles au nord, derrière l'église, sur 50 m., à l'est sur 140 m. (largeur 10 à 20 m., profondeur 2 à 6 m. ; une partie est en eau), au sud sur 200 m. Le cours de l'Yèvre protège le quatrième côté.

Le château se dresse au centre du quadrilatère ; il comporte :

- a) le haut-bourg, délimité par un talus de 4 à 6 m. de hauteur.
Il s'agit, au sud, d'un pré carré de 70 m. de côté séparé par une légère dénivellation d'une zone ovoïde, au nord, mesurant 50 m. sur 25.
Ce haut-bourg est flanqué à l'est d'une butte de 10/20 m. de diamètre, haute de 5 m. et au sud-ouest d'une vaste basse-cour bordée d'un talus haut de 2 à 3 m.
- b) la motte occupe la zone nord-ouest du dispositif fortifié.
Elle est de forme ovale. Sa longueur mesure 120 m. à la base, 75 au sommet ; sa largeur 60 m. à la base et 35 au sommet. Sa hauteur est de 14 à 16 m. au nord/nord-ouest et 8 m. au sud du côté de la basse-cour. Légèrement rehaussée à l'est, elle domine le haut-bourg de 6 à 7 m. et le fossé qui l'en sépare de 12 m.

TEMOIGNAGE ECRIT

Louis Brouillon, avocat à Sainte-Menehould, écrivait en 1886 dans une brochure intitulée **Les comtes de Dampierre-en-Astenois** p. 52-54 :

« Le Château de Dampierre était bâti sur la rive droite de l'Yèvre, au sommet d'une éminence abrupte actuellement plantée de pins et du haut de laquelle on jouit d'une vue assez étendue. Cet escarpement, de forme allongée, occupait encore, en 1834, une superficie de 66 ares 05. Il a été depuis, et à plusieurs reprises, très mutilé, surtout sur sa face occidentale. Sa hauteur peut être évaluée à 25 ou 30 mètres. Le château proprement dit était composé de deux parties distinctes. A la pointe nord-est de la butte, sur un terrassement quelque peu surélevé, se dressait le donjon, haute et large tour dont l'emplacement est encore très apparent et dont le centre est marqué par une dépression conique provenant sans doute de l'effondrement de souterrains ou d'oubliettes. A l'ouest du donjon s'étendait, sur tout le reste de la butte, un ensemble de bâtiments sans élégance, construits en craie et couverts de larges tuiles courbes d'un rouge foncé, dont quelques éclats jonchent encore le sol.

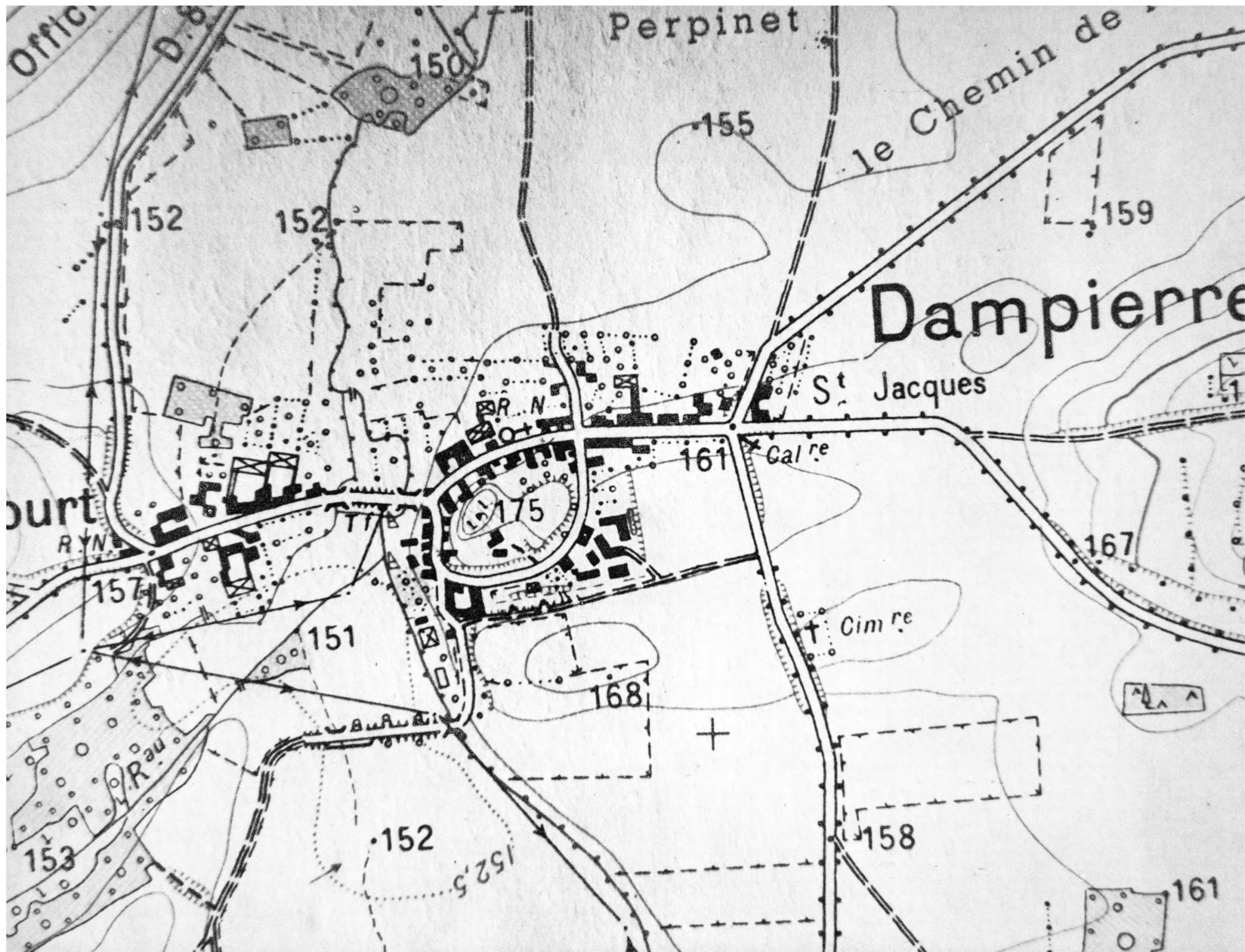
Au milieu des constructions, qui bordaient le flanc nord, était creusé un puits très profond, qui n'a été comblé que depuis peu. Une chapelle, sous l'invocation de saint Pierre, occupait un point indéterminé de l'enceinte.

On accédait au château par une rampe étroite dont on voit encore la trace sur le revers oriental de la butte. Cette rampe faisait suite au chemin d'entrée de la forteresse, qui partait, au nord, de la grande rue du village, vis-à-vis de l'église. Ce chemin, qui dominait entièrement le donjon, était fermé par une porte bien défendue, dont un petit carrefour, qui subsiste, marque encore l'emplacement. Les dépendances du château s'étendaient à l'ouest de la butte seigneuriale sur un vaste terre-plein d'un hectare environ de superficie et dominant de sept à huit mètres le niveau moyen des terres avoisinantes. Ce tertre, de configuration irrégulière, était clos par de fortes palissades et portait le nom de Haut-Bourg.

Les nombreuses constructions, qui le couvraient, étaient affectées à divers usages qu'il a été aisé d'imaginer, logements, magasins, écuries, granges et le reste. Il servait aussi, en cas de besoin, de refuge aux habitants du pays. Son entrée principale s'ouvrait à l'ouest sur le chemin d'accès du château, en deçà de la grande porte extérieure dont il a été parlé plus haut. Une autre entrée, située à l'est sur la face opposée, était reliée à la première par une voie de communication qu'on désigne encore sous le nom de ruelle du Haut-Bourg, bien qu'elle ne traverse plus que des champs et des jardins.

Au midi et au pied de la butte de Dampierre s'étendait un second terrassement moins élevé que le Haut-Bourg auquel il était contigu. Sa superficie n'était guère que de 36 ares. Il dépendait également du château.

La forteresse, qui, dans son ensemble, couvrait une étendue de deux hectares, était limitée au nord par la façade postérieure des maisons de la Grande-Rue, de laquelle sa base était distante d'une trentaine de mètres, et à l'est, au midi et à l'ouest par la Petite-Rue, de forme semi-circulaire. L'église, comme nous l'avons dit se trouvait sur la première de ces voies, presque en face de l'entrée du château.



Dampierre lui-même était entouré de tous côtés par une enceinte de fossés profonds, dont quelques parties, à l'est et au midi, sont encore bien conservées. Ces fossés, disposés en rectangle, avaient environ 875 mètres de développement total. L'Yèvre, à laquelle ils s'appuyaient à l'ouest, était utilisée comme moyen de défense sur une longueur de près de 190 mètres. Le village primitif, étroitement resserré entre le château et les grands fossés d'enceinte, n'avait que deux entrées carrossables, une à chaque extrémité de la Grande-Rue. L'accès, au couchant, en était facilité par un pont de bois jeté sur l'Yèvre, au-dessus de l'écluse du moulin. Au-delà de ce pont s'étendait le hameau de Sommérécourt. »

DATATION

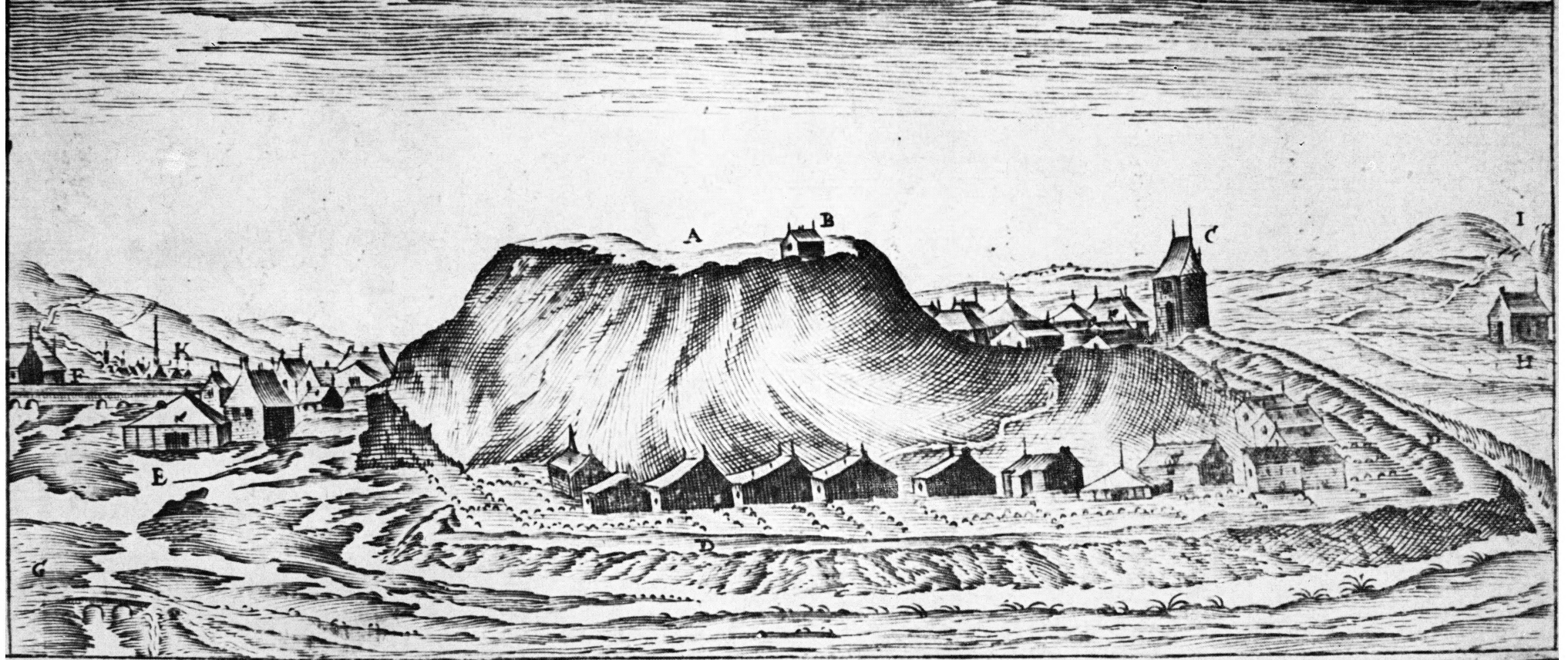
- 1138 — Charte de Geoffroi, évêque de Châlons, pour l'abbaye de Montier-en-Argonne :
Fredericus de Dampetra en Estenois, comes.
B.N., n^{elles} acq. latines, 933, fol. 3-3v (analyse de 1309).
- 1141 — Charte de Geoffroy, évêque de Châlons, pour l'abbaye de Toussaints-en-l'Île :
Etiam ex donatione domini Herberti, predecessoris nostri bone memorie episcopi (1127-30), altare de Donno Petro oppido...
Arch. dép. Marne, **Cartulaire de Toussaints**, H. 206, fol. 24 v.
- 1144 - 5 décembre. — Bulle de Lucius II en faveur de Saint-Martin des Champs de Paris :
In episcopatu Cathalaunensi, ecclesiam de Walemonte, ecclesiam de Frisevilla, ecclesiam de Nigro Loco, ecclesiam de Espancis, ecclesiam de Verreriis, capellam secus castrum Domni Petri in Estanneo cum omnibus earum pertinenciis...
J. Depoin, **Chartes et Documents de Saint-Martin des Champs**, p. 282, n° 150.
- 1170 — Charte de Renard, comte de Dampierre, et d'Euphémie, sa femme, en faveur de Toussaints-en-l'Île.
Donavi eidem ecclesie Omnium Sanctorum capellam Beati Petri que sita est in castello nostro quod dicitur Dampetra in eadem libertate qua ab antiquo fundata est Signum Petri de Donjon.
Arch. dép. Marne, **Cartulaire de Toussaints**, H. 206, fol. 54 v.
- 1172 - (vers). — *Petrus de Dono Donni Petri.*
Perres dou Donjon de Domperre.
A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, p. 441.
- 1164-1190 — Charte de Guy, évêque de Châlons, notifiant à Montier que *filiis Alberti de Sancte Manehout, Radulfus, Bertrannus, Macharius, Hugo, assensu sororis sue Ermengar et Galcheri mariti ejus, concesserunt terram que jacet inter viam que tendit a veteri Dampierre usque ad castrum Dampierre et villam que dicitur Spancia.*
B.N., **Cartulaire de Montier**, Lat. 10946, fol. 34 v.
- 1204 — Charte de Blanche, comtesse de Champagne, relative à un différend *super pascuis de Severi et super cultura quadam predicte ecclesie que est inter Espancival et viam que a veteri Dampierre tendit ad novum Dampierre...*
B.N., **Cartulaire de Montier**, lat. 9905, fol. 132 r.
- 1212-1224 — Conrad, évêque de Metz et de Spire, chancelier d'Empire, rappelle qu'en 1162 le comte de Champagne a repris de Frédéric Barberousse plusieurs de ses châteaux en fief.
Dicit hec esse castella que comes Campanie tenet de imperatore Alemanie... Dampierre, Porsesse, Karnay, Raulcourt...
A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 2283.
- 1225 - 7 mai. — Charte notifiant une aumône à Montier de la part du *nobilis vir Gippuinus de Donjon de Dompetra.*
B.N., **Cartulaire de Montier**, lat. 9905, fol. 453 v.
- 1250 - juillet. — Charte notifiant qu'Agnes, fyle le seingnor de Sailei, dame de Dampierre le Chatel en Ettenois a mis ses hommes en la garde et sauvement du roi de Navarre.
A. Teulet, **Layettes**, III, n° 3887.
- 1249 - 52. — *Domina Agnes de Dampetra en Estenoys, sicut dixit per juramentum pro ea Huardus de Gyvereio, ejus ballivus, tenet castellum de Dampetra et villam cum omnibus appendiciis de doario et ballio liberorum suorum, Herpont, Warimont, Hans ad Planchas et duas partes nemorum sitorum in castellania de Dampetra...*
A. Longnon, **Rôles**, n° 1254.
- 1262 - 3 mai. — Charte en faveur de Montier :
Johannes Macons, armiger de Dampetra castro, recognovit se... dedisse unum sestarium frumenti ad mensuram de Dampetra castro, quem sestarium frumenti concessit et assignavit... percipiendum annuatim... apud Dampetram en Estenois de blado carrucagii dicti Johannis de Dampetra castro.
B.N., **Cartulaire de Montier**, lat. 9905, fol. 150 v.

- 1283 - Juillet. — Echange de terres sises *in finagio de Dampetra castro en Estenois in loco qui dicitur à la Serre* contre d'autres terres sises à *Vuadonne*.
B.N., lat. 9905, fol. 61 r.
- 1313 — *Dant Pierre le Chastel*.
Arch. dép. Marne, Reims, **Cartulaire de Saint-Remi**, A, p. 609.
- 1362 — *Rector de Dampetra castro*.
A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 145 A.
- 1371 — Testament de Marie de Conflans, épouse de Raoul de Louppy :
A l'église saint Morise de Dampierre, a l'église saint Nicolas de Dampierre, et a la chapelle du chastel de Dampierre, en chacun d'iceux lieux un sestier de bled a la mesure dudit Dampierre.
Arch. dép. Meuse, B. 232, fol. 40.
- 1405 — *Ecclesia de Dampetra castro*.
A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 165 B.

BIBLIOGRAPHIE

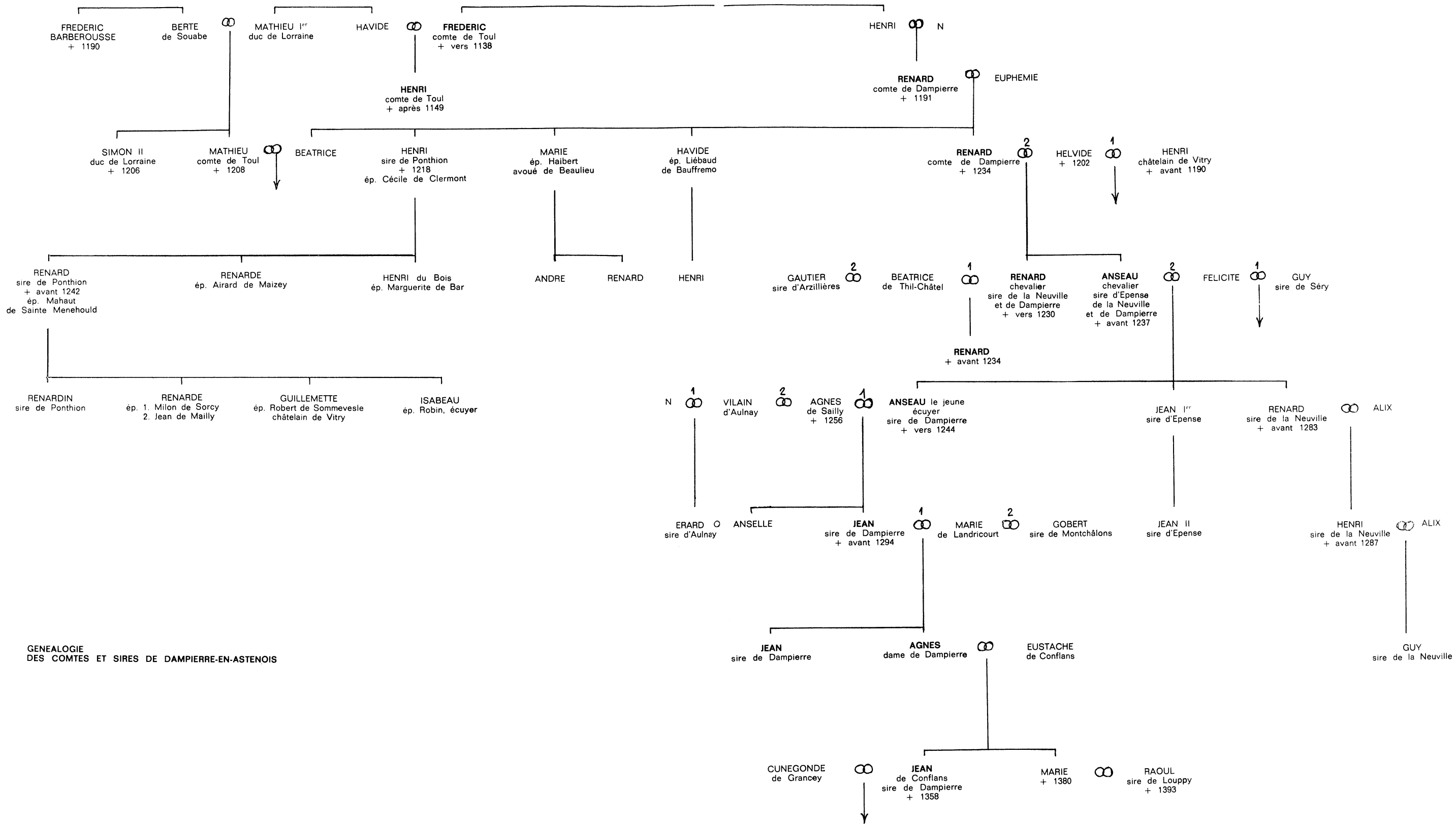
- L. Brouillon, **Les comtes de Dampierre-en-Astenois**, 1886.
- A. de Barthélemy, Le comté d'Astenois et les comtes de Dampierre-le-Château, **Revue de Champagne et de Brie**, 1888, p. 411 ; 1889, p. 801 et 1891, p. 691.
- A de Bartélemy, Chartes de départ et de retour des comtes de Dampierre-en-Astenois, IV^e et V^e croisades. **Archives de l'Orient latin**, t. 2, 1883.
- P. Ulrich, Le prieuré de Saint-Martin-le-Pauvre (XII^e siècle), **Mémoire de la Société d'Agriculture de la Marne**, t. 75, 1960, p. 71-77.

LA. BUTTE. DE. DAMPIERRE. LE. CHASTEAV. AVLTREFOIS. VILLE. ET. ANTIANNE. CONTE.



158

BIBLIOTE
DE RE



GENEALOGIE DES COMTES DE DAMPIERRE-EN-ASTENOIS.

La généalogie des comtes de Dampierre a été établie une première fois d'après des documents champenois, par Louis Brouillon en 1886. Deux ans plus tard, Anatole de Barthélemy, dans une série d'articles publiés dans la **Revue de Champagne et de Brie** de 1888, 1889 et 1891, montrait que le premier comte de Dampierre connu, Frédéric, n'était autre que le comte de Toul du même nom, et qu'il se rattachait, lui et sa descendance, à une famille illustre en Lorraine dès le début du XI^e siècle.

Le tableau qui suit a pour but de faciliter la consultation de l'inventaire. Ses limites sont celles que lui a données L. Brouillon. Toutefois un problème n'avait pas été résolu par cet auteur ni par A. de Barthélemy. Il s'agit de la filiation ou de la non-filiation des trois premiers comtes, Frédéric, Henri et Renard. Une bulle du pape Lucius III du 30 avril 1182 en faveur de l'abbaye de Montier-en-Argonne fournit la solution : **Et terram quam comes Fredericus et Henricus filius ejus et Henricus frater ejus et Rainardus Henrici filius donaverunt** (B.N., lat. 9905, fol. 7, n° 4). Renard n'est donc pas le petit-fils de Frédéric mais son neveu et le cousin germain de son prédécesseur en Astenois, le comte Henri, fils de Frédéric.

Dans ses actes, Renard passe sous silence son propre père, Henri, vraisemblablement mort jeune, et se réfère directement à l'oncle et au cousin dont il fut l'héritier. En voici un exemple extrait d'une charte d'Henri le Libéral, comte de Champagne, notifiant que Renard, seigneur de Dampierre, fils d'Henri, a confirmé à l'abbaye de Montier **quicquid predecessores ejus Fredericus comes et Henricus filius ejus predictae monasteriensi ecclesie donaverant** (B.N., lat. 9905, fol. 49, n° 155).

Héritier de Frédéric et de Henri, Renard le fut à une exception près, le comté de Toul, qu'à la mort d'Henri, l'empereur Frédéric Barberousse, profitant apparemment de la minorité de Renard, attribua à son beau-frère le duc Mathieu de Lorraine, frère d'Havide, veuve de Frédéric et mère du défunt Henri. Ce transfert fut régularisé un peu plus tard par le mariage d'une fille de Renard, Béatrice, avec l'un des fils du duc Mathieu, nommé Mathieu comme lui, qui hérita en 1176 du comté de Toul. Nous devons ces derniers renseignements à notre collègue de l'Université de Nancy, Michel Parisse, à qui nous adressons nos vifs remerciements.

Le tableau reprend, après vérification, les données fournies par L. Brouillon et A. de Barthélemy. Le nom de Guy de la Neuville figure dans le premier registre de la cour des Grands Jours de Troyes en 1287. (J. Benton, Philip the Fair and the Jours of Troyes, **Studies in Medieval and Renaissance History**, t. VI, 1969, p. 315). Félicité, épouse d'Anseau de Dampierre est la veuve de Guy de Séry (Ardennes, Rethel, Château-Porcien). (G. Robert, **Documents relatifs au comté de Porcien**, 1935, p. 25, n° 37 et p. 44, n° 64). Haibert, avoué de Beaulieu, figure dans le cartulaire de Saint-Paul de Verdun (B. M. Verdun, ms 751, fol. 224). Béatrice, épouse de Mathieu, comte de Toul, apparaît comme fille de Renard de Dampierre dans un acte de Beaupré (Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, H. 337). Enfin, le duc Mathieu I^{er} de Lorraine, dans une charte de 1171/2, évoque son père Simon I^{er}, sa mère Adèle de Louvain, sa femme Berte de Souabe, sa sœur Havide, le comte Frédéric, époux de cette dernière, et leur fils Henri. **Ego Matheus... atque nostra conjux ducissa nomine Bertha, pro animarum patris mei Sigismundi matrisque mee Athleidis... necnon et Frederici comitis et sororis mei Hadvidis, uxoris sue, et filii sui Henrici...** (Arch. départ. Haute-Saône, B. 9707, non folioté).

DAUCOURT

Marne, Sainte-Menehould, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenols.

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 7-8.

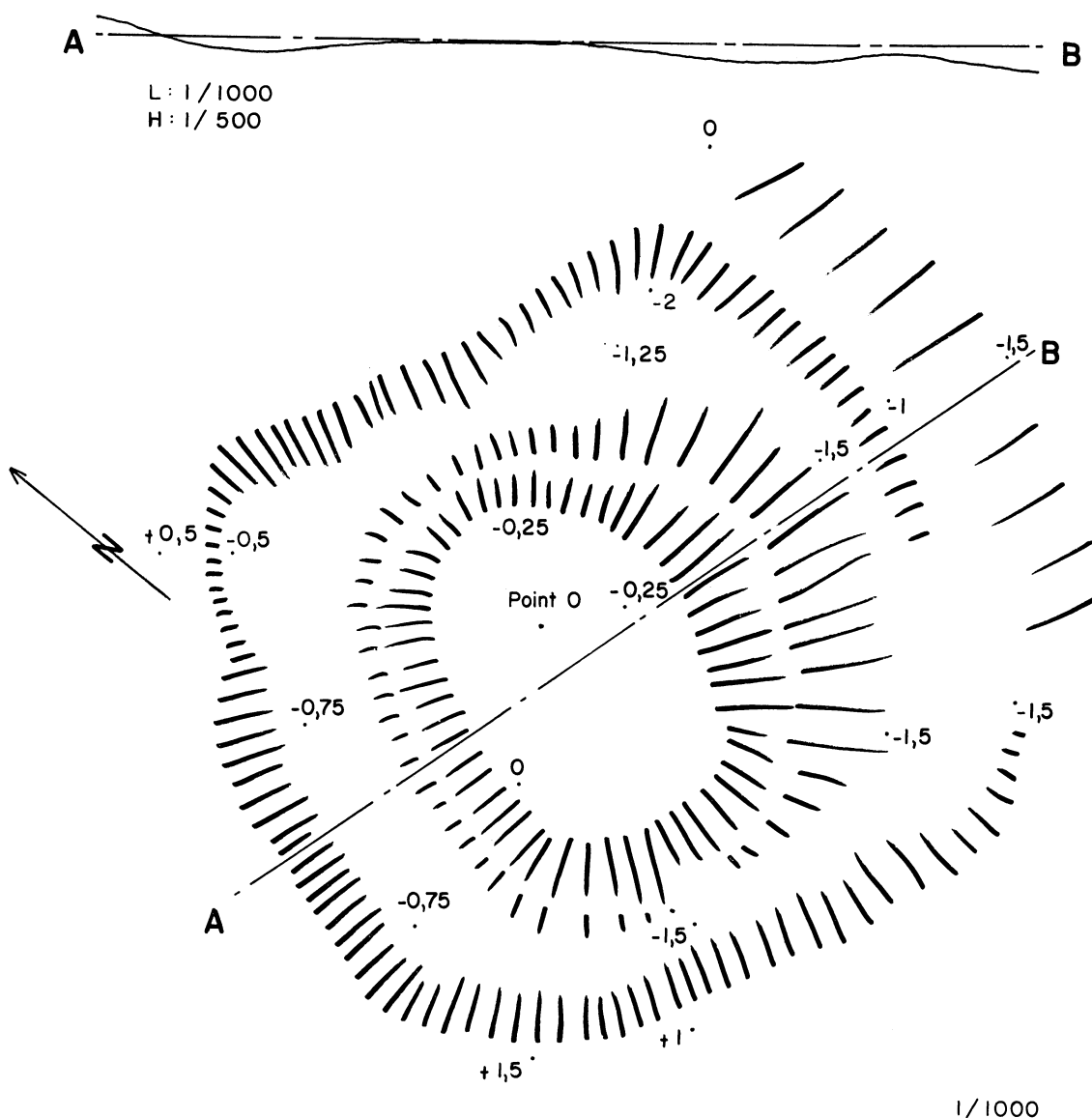
Eglise dédiée à saint Nicolas. Annexe d'Elise (XVIII^e siècle).

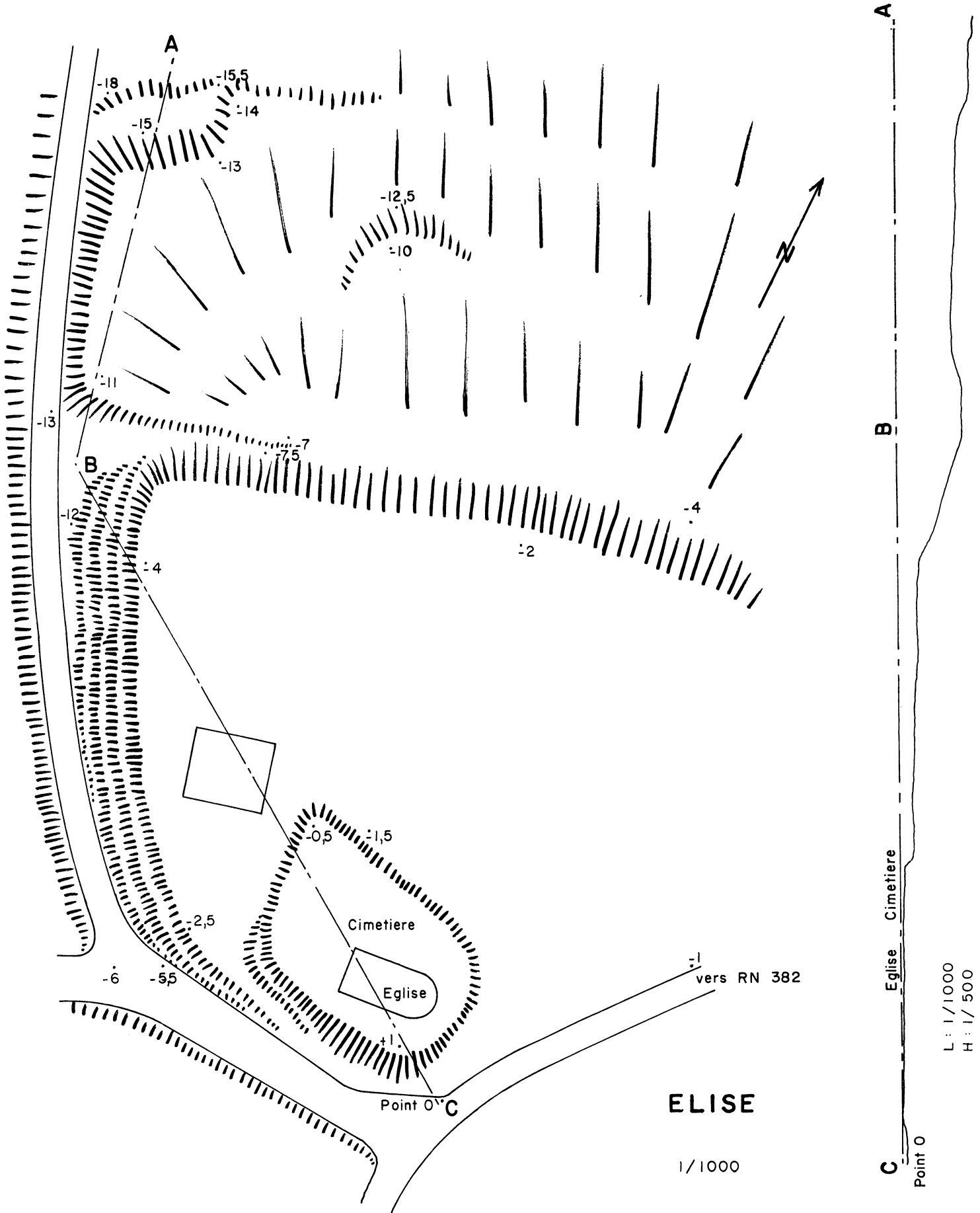
VESTIGES

Lieu-dit le Château, à 800 m. à l'est de l'église.

Coordonnées Lambert : 786,7 - 151,7.

Sur la pente très douce d'un vallon, à 200 m. au sud de la route conduisant à Châtrices et à 400 m. au nord du ruisseau de la Fontaine, des fossés profonds de 1 à 2 m., larges de 10 m. environ, forment un quadrilatère de 80 à 100 m. de côté. La butte, qui se trouve au centre, mesure 70 m. à la base, 40 au sommet. Sa hauteur ne dépasse pas celle du sol environnant. L'ouvrage a été très effacé par les labours qui ont remonté de nombreux fragments de tuiles et de briques.





ELISE

1/1000

L : 1/1000
H : 1/500

A
B
C
Eglise Cimetiere

Point O

ELIZE

Marne, Sainte-Menehould, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 7-8.

Eglise [dédiée à saint Julien] ; l'abbé de Châtrices présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, p. 165 A (1405).

VESTIGES

Dans le village.

Coordonnées Lambert : 152,7 - 784,9.

Sur une crête qui domine de 30 m. les environs, une vaste plate-forme légèrement inclinée vers l'ouest, mesurant une centaine de mètres du nord au sud et plus de 120 m. d'est en ouest. L'extrémité méridionale, surélevée de 1 m., porte l'église et le cimetière. Le talus a disparu à l'est à la suite de la construction d'un bâtiment de ferme mais il subsiste encore sur les autres côtés où il atteint, à l'ouest, la hauteur de 8 m.

DATATION

1249 - 52. — *Dominus Petrus d'Elyse tenet domum suam d'Elise fortem.*

A. Longnon, **Rôles**, n° 956.

1256 - 70. — *Dominus Petrus de Elisia est homo ligius domini Campanie et de domo sua ibidem.*

A. Longnon, **Documents**, I, **Fiefs**, n° 6380.

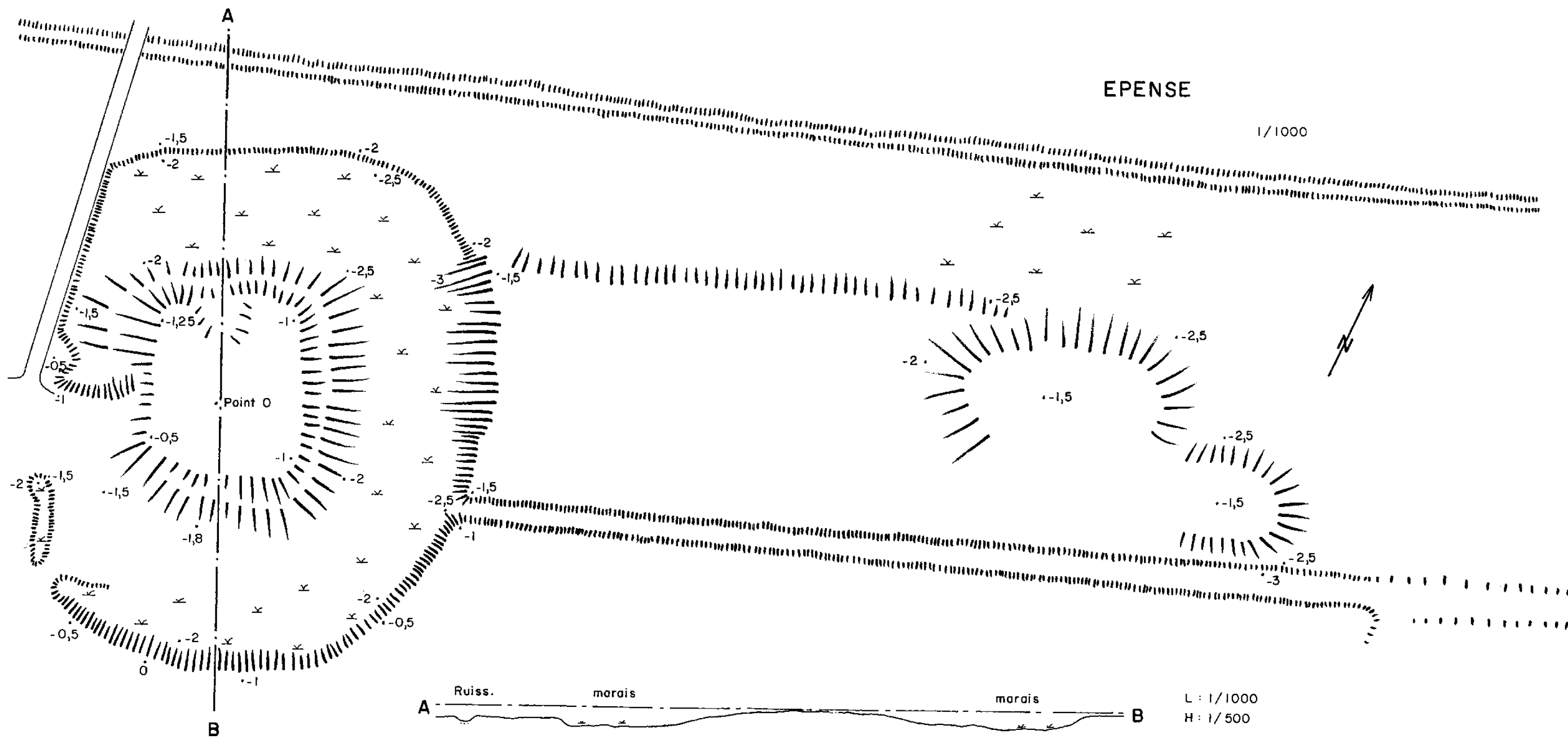
1389 - 31 janvier. — Hommage de Gobert, sire d'Elise, au roi pour *la maison d'Elise close de ses fossés, le pourpris et tenement d'icelle et les jardins joingnans aux fossés et clausure de la dite maison...*

Arch. Nat., P. 183², n° 36.

1538 - 20 février. — Hommage au roi de Jean Daguerre, chevalier, baron de Vienne-le-Château, seigneur de Ville-sur-Tourbe et d'Elise.

Premier la place ou souloit d'ancienneté estre la forte maison dudit Elize close de fossez, le pourpris et tenement d'icelle et les jardins joingnans aux fossez et coustures, en laquelle maison forte, quant elle estoit en nature, avoit une chapelle fondée en l'honneur de sainte Marguerite, depuis pour ladite ruyne translatee en l'église parochial dudict lieu, de laquelle je suis patron.

Arch. Nat., P. 184², n° 89.



EPENSE.

Marne, Sainte-Menehould, Dommartin-sur-Yèvre, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 5-6

IX^e siècle, *Villa Spantia*.

Flodoard, **Historia Remensis Ecclesiae**, M.G.H., SS XIII, l. III, c 26, p. 546 (Hincmar).

1144, *Ecclesia de Espancis*.

J. Depoin, **Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs**, p. 232, n^o 150.

Eglise (dédiée à Saint Paul). L'abbé de Montier-en-Argonne présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, p. 164 A (1405).

VESTIGES

Lieu-dit le Château, à 200 m à l'est de l'église.

Coordonnées Lambert : 144,5 - 783,1.

Sur l'Entre-Deux-Rus, c'est-à-dire l'interfluve qui sépare le Puisieux du Chérifontaine, à 350 m. de leur confluent, une butte de 60 m. de côté à la base, 40 au sommet, arrondie aux angles et qui s'élève à 2 m. au-dessus du fossé marécageux. La largeur du fossé, légèrement réduite à l'ouest, dépasse 20 m.

Au-delà de cette butte, en direction du confluent, s'étend une sorte de terre-plein limité au nord par un talus parallèle au Puisieux, long de 120 m. et haut de 0,5 m ; au sud, par un canal rectiligne servant de déversoir au fossé et à l'est par deux petites éminences qui émergent à peine du marais.

Le site paraît avoir été fortement remanié à l'époque moderne.

DATATION

1203 — Renard de Dampierre fait don de deux setiers de blé aux Prémontrées de Vanault-les-Dames à prendre *in decima nove ville que Espantia nuncupatur*.

B.M. Verdun, **Cartulaire de Saint-Paul**, 751, fol. 236.

1231 — Aufelix uxor domini Anselmi militis de Dampetra et domina de Cirisio et de Spancia approuve une transaction relative au bois de la Tilloie. L'abbaye de Montier se plaignait *quod Anselmus nemus dictorum fratrum de la Tilloie ad opus domus sue de Spancia absciderat et absportaverat*.

B.N., **Cartulaire de Montier**, lat. 9905, fol. 67 v.

1249-52 — *Dominus Johannes d'Espance tenet domum fortem de Espance cum porprisio*.

A Longnon, **Rôles**, n^o 1293.

1274 - 75 — *C'est ce que Jehans d'Espansse, chevaliers, tient de madame la roïne de Navarre en la chaterie de Vitri, c'est a savoir sa meson d'Espansse a tout les fossez...*

A. Longnon, **Documents**, t. 1, **Fiefs**, n^o 7090.

1389 - 20 décembre. — Hommage au roi de Colars de Saulx, sire d'Epense, écuyer.

Premiers ma forte maison d'Espence, les fossez, clausures, bassecourt, coulemier, jardins, mesures et tout le... de la dite maison et appartenences avec le molin seant derriere ma dite maison, ainssy comme tous se comporte et puet comporter des le vies fossé que on dit la vielz barre, qu'y vat par derrier ledit coulemier jusques audit molin avec la justice et signorie haulte, moyenne et basse dicelle maison...

Arch. Nat., P. 183², n^o 44.

1393 - 15 avril. — Hommage de Colart de Saulx, sire d'Epense, écuyer :

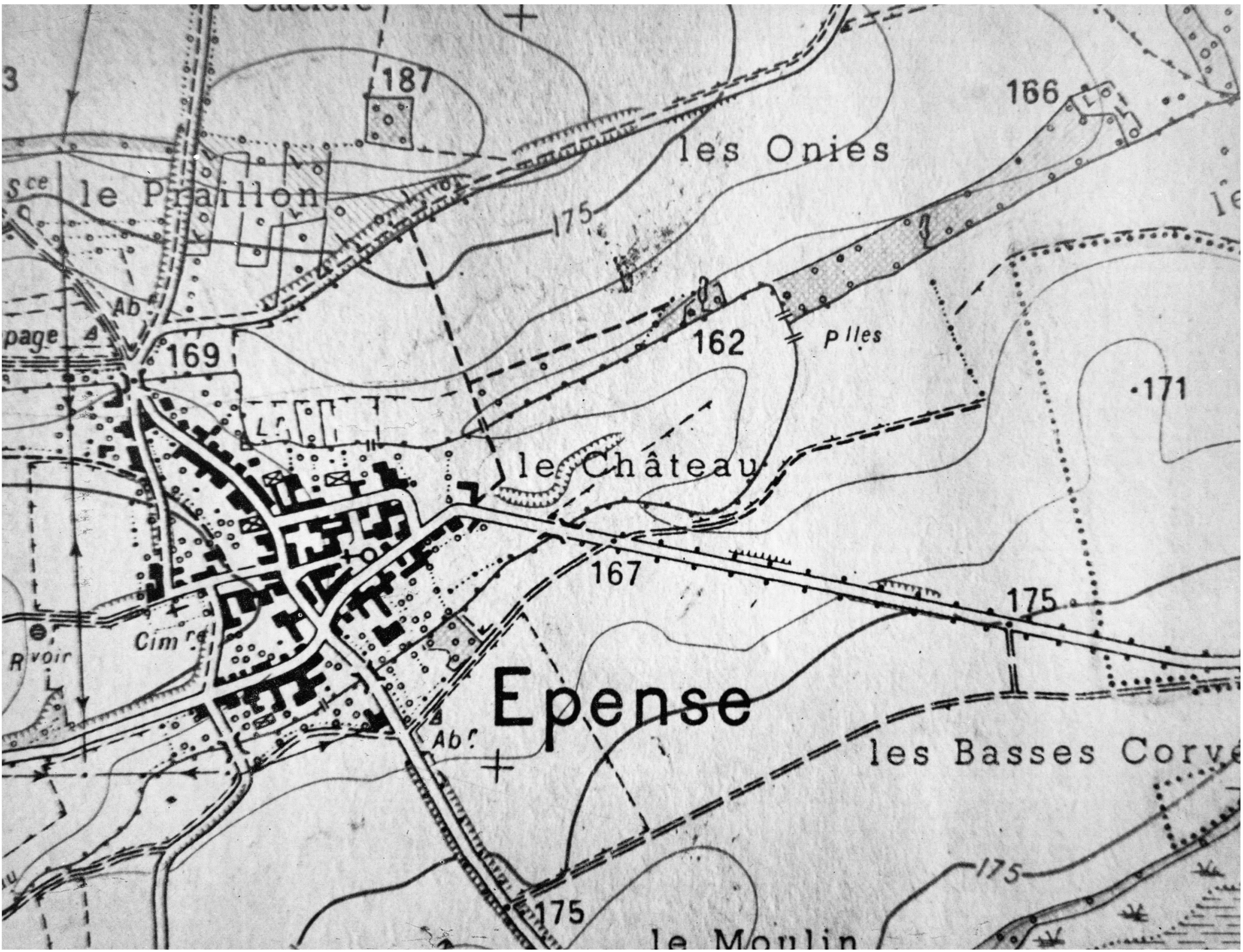
Premierement ma forte maison...

Item les fiezz mouvans et tenuz de moy a cause de ma dite forte maison... Et sy doit estre, se y me plaist, sil que paye (la) garde, chargiez du fait de la garde des clefz et du gouvernement de ma dite forteresse comme chastellain et cappitaine d'icelle.

Arch. Nat., P. 208, n^o 13.

1460 - 6 mars. — Claude Toignel, seigneur d'Espence et de Lannoy, confesse tenir en fief et hommage lige du roi :

Premiers le chastel, forteresse et maison forte dudit lieu d'Espence, ensemble les deux basses cours de devant et chacune close de fossez ainsi comme elles se comportent de toutes pars et tous les



3

187

166

le Prailion

les Onies

175

page

Ab.

169

162

Piles

171

le Château

167

175

R'voir

Cim'ra

Ab.

Epense

les Basses Corve

175

175

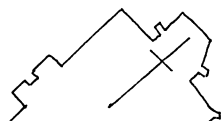
le Moulin



Rue du château

AIRE

GRANDPRE
Section E, Ville
-1825-
E = 1/1250



GRANDPRE

Ardennes, Vouziers, diocèse de Reims, doyenné de Grandpré (Dormois).

I.G.N. 1/25.000, Vouziers 7-8.

Vers 810, *Grande Pratum*.

Flodoard, **Historia Remensis Ecclesiae**, M.G.H., SS XIII, p. 465 (Vulfaire).

Eglise dédiée à saint Médard. Prieuré de Saint-Denis de Reims avant 1170. L'abbé de Saint-Denis présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 34 B (avant 1312)

VESTIGES

Dans le village, à 180 m. au nord-ouest de l'église.
Coordonnées Lambert : 784,3 - 185,5.

Motte-refuge située à l'extrémité d'un éperon dissymétrique dont elle est séparée par un ensellement correspondant à l'ancien fossé.

A l'est et au sud, cette motte domine la vallée de l'Aire, très marécageuse en cet endroit (lieux dits La Héronnière, Les Petites llettes, Chantereine). Très remaniée au cours des siècles, elle mesure encore une quarantaine de mètres dans sa plus grande largeur au sommet. A l'est, sa base a été consolidée par un mur.

DATATION

- 1008 — Charte d'Arnoul, archevêque de Reims.
Hecelinus, comes de Grandi Prato, tenebat advocacionem de duce Godefrido de hominibus Sanctae Mariae de potestate Menrae.
Mabillon, **Annales**, t. IV, app., p. 690, n° 9.
- 1109 — **Gesta Episcoporum Virdunensium** (1048-1144) par Laurent de Liège.
L'archidiacre de Verdun, Guy, fidèle au pape, est incarcéré à Grandpré sur l'ordre de l'évêque Richard :
Capitur, verberatur, ligatur, Richardo deductus praesentatur, a quo post convicia et minas, ad castrum Grandisprati destinatur, arcissimo specu immergitur, fame, nuditate, vinculis premitur.
M.G.H., SS X, p. 531.
- 1170 — Charte d'Henri, comte de Grandpré, en faveur des chanoines de Saint-Denis de Reims *qui sunt in ecclesia Sancti Medardi que est sub castello meo.*
Arch. dép. Ardennes, **Cartulaire de Grandpré**, H. 5, fol. 6.
- 1216 — Septembre. — Charte d'Henri, comte de Grandpré.
Ego de dilecta mea domina Blanca comitissa Campanie et Theobaldo filio ejus comite teneo castellum Grandisprati et totam castellaniam ejusdem castelli et castellum de Busenciaco cum tota castellaniam ejusdem castelli et Sarnayum et ea que tenet de me dilectus et fidelis Guido de Sarnayo in eadem castellaniam et Autreium et ea que tenet de me dilectus et fidelis meus Balduinus de Autreio et feodum quod de me tenet dominus de Cornaio et feodum quod Gillo de Sancto Johanne de me tenebat...
B.N., n^{elles} acq. lat., 2454, fol. 296 rv.
L. Chantereau - Le Febvre, **Traité des Fiefs**, t. II, p. 86.
A. Teulet, **Layettes**, t. I, p. 433.
- 1249 - 52 — *Comes Magni Prati tenet de rege castrum de GrantPré cum tota castellaniam et castrum de Busanci cum tota castellaniam et Sernaum cum tota castellaniam et Autri cum castellaniam et feodum domini de Cornaio cum feodum domini Gilonis de Sancto Johanne et quedam alia que debet nominare.*
A. Longnon, **Rôles**, n° 1345.
- 1323 - 28 juillet. — Mandement de Charles IV au bailli de Vitry à l'occasion d'une plainte de la comtesse Jeanne de Grandpré contre Henri d'Argers, Jacquemin de Hans et Erard des Planches, qui vinrent avec d'autres *in hac parte ad castrum suum de Magnoprato cum armis prohibitis...*
Arch. Nat., X 2^A n², Parlement Criminel, fol. 130 v.
Cf. E. Boutaric, **Actes du Parlement de Paris**, t. 2 (1867), nos 7309 et 7432.



maisonnemens, granges, greniers, chambres, maisons, hauberges, coulombiers, jardins encloz esdic-tes basses cours, toutes lesquelles choses peuvent valoir a croiz et a descroiz, l'un portant l'autre, pour an 10 livres tournoiz. Item je tiens encor joingnant et assez pres des fossez de la petite basse cour une fauchee de pré appellé le pré des chardonniers et tout joingnant d'icelle fauchee de pré, ensemble le dit jardin pour an quarante solz tournois. Item encore tiens tous les trois fossez qui font clausures de la dite maison en alant par dessus et au loing jusques au siege d'un vieil molin que de present est en ruyne, qui souloit estre bannable a tous les habitans d'Espence, lequel molin, la chaussee et le biez, la place ou souloit estre assis icelui molin et tous les edifices qui sou- loient estre de dessus je teins du roy mon souverain seigneur avecques six fauchees de gros prez qui sont assis entre ledit molin et ladite maison et souloit estre ung estang qui recevoit l'eaue dudit molin mais par la ruyne d'icelui molin, pour ce que les fossés d'autour et alentour ont esté mal retenuiz, ledit estang a esté rempliz et venu en pré et peut valoir l'erbe chacun [an] avecques les choses dessusdites a croiz et a descroiz 60 sols tournois.

Arch. Nat., P. 184¹, n° 66.

1462 - 16 mars. — Hommage de Claude Toignel, seigneur d'Espence, pour le *chastel, forte maison, basse- court et appartenences d'Espence...*

Arch. Nat., P. 161², n° 210.

1498 - 23 septembre. — Hommage de Claude d'Espence, écuyer, pour le *chastel et maison forte d'Es- pance...*

Arch. Nat., P. 161², n° 230.

1557 - 25 juillet. — Accord passé entre noble et scientifique personne, *Maitre Claude d'Espence, docteur en théologie, et François d'Espence, escuier, seigneur dudit lieu...*

...Disant les dictes parties que, dès l'an 1545, ledict Maitre Claude avoit fait donation audit Fran- çois de tout le droict qui lui appartient en la succession de feu messire Claude d'Espence, en son vivant chevalier, seigneur dudict Espence, tant à cause de son droict d'ainesse que aultrement, des chastel, forteresse et maison forte dudict lieu d'Espence...

L. Grignon, **Documents concernant la famille Toignel d'Espence**, 1887, p. 12, n° 12.

Après le 19 novembre 1589. — *Le sire de Renneville... voyant la commodité de se dépêtrer de la garnison que les Ligueurs avoient mise dans le château d'Espence, tire deux pièces de canon et... le va assié- ger et le fait rendre le même jour, après la mort du capitaine La Rose qui fut tué en regardant par un créneau.*

G. Hérelle, *Mémoire des choses plus notables advenues en Champagne (1535-1593)*, rédigée vers 1600. **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. 68, 1879-1880, p. 385.

1605 - 15 juin. — Hommage au roi de Jean de Beauvau, seigneur d'Espence, pour *raison de son chasteau dudit Espance*

Arch. Nat., P. 162², n° 430.

BIBLIOGRAPHIE

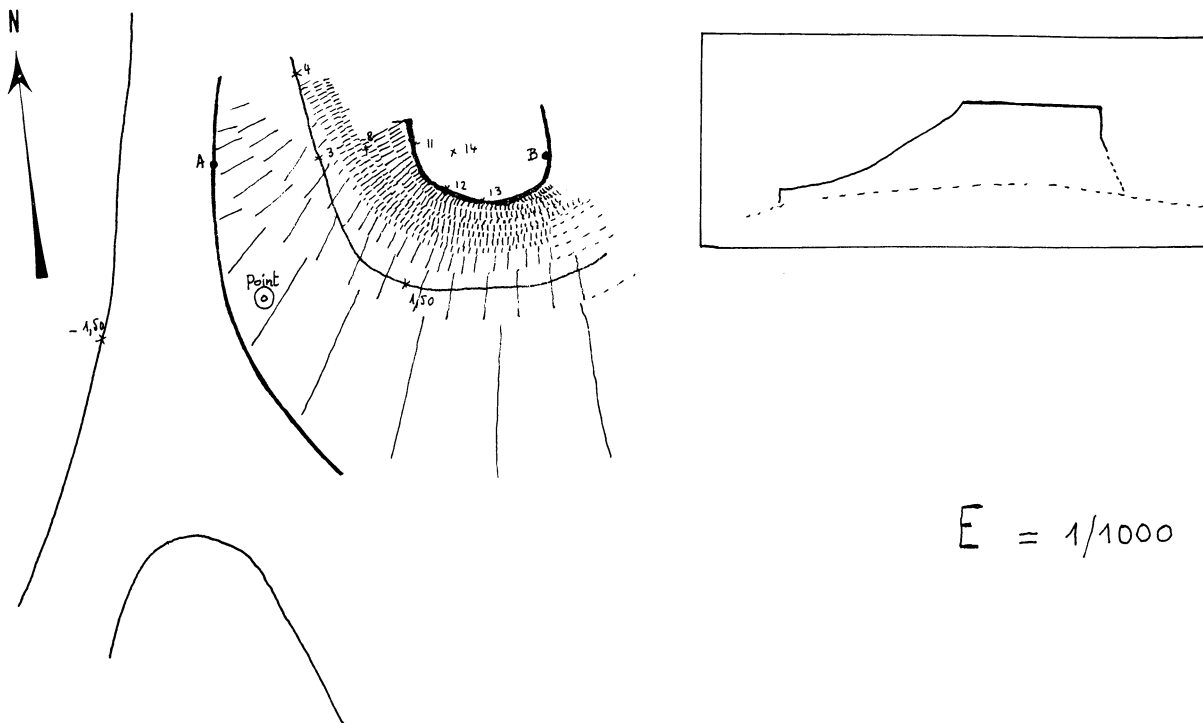
L. Brouillon, **Les comtes de Dampierre-en-Astenois**, 1886.

A. de Barthélemy, Le comté d'Astenois et les comtes de Dampierre-le-Château, **Revue de Champagne et de Brie**, 1888-1891.

- 1396 - 31 août. — Aveu et dénombrement d'Henri de Villers, époux d'Isabelle de Flandre, veuve d'Edouard, comte de Grandpré :
Item le chastel et forteresse dudit Grantpré, la basse court dudit et les fossez dantour avec toutes ses appartenances et appendences ainsy comme tout se comporte dedens et dehors.
 Arch. Nat., P. 183², n° 108 et P. 208, n° 27.
- [1418] - 27 décembre. — Edouard de Grandpré demande au cardinal-duc de Bar que Guy de Cornay tienne de son neveu, à cause du chastel de Grant pré le fiedz qui anciennement en a esté tenus.
 Chantilly, E, carton 15 (Cornay).
- 1433 — Chronique française dite du doyen de Saint-Thiébaud de Metz.
Item l'an dessus dit, on mois de juin, Monseignour Rheneit, duc de Bar, fit moult grand mandement pour aller devant la forteresse de Grand Preiz.
 Calmet, **Histoire de Lorraine**, 1745, t. 5, pr, p. LXII.
- 1439 - 28 mai. — Aveu et dénombrement de Louis, comte de Grandpré.
Premier, le droit et seigneurie de nom de la comté, noblesse, baronnie, prerogative de ladite comté de Grandpré, ensemble le chastel et forteresse dudit Grandpré, la basse court d'illecque et les fossez d'autour avec toutes ses appartenances et appendance...
 Arch. dép. Ardennes, E. 85, n° 4 (copie du XVII^e siècle).
- 1441 - 8 mai. — Aux échevins, bourgeois et manans de la ville de Reims de par le roy :
Chiers et bien amez, pour les grans charges, miaulx, domages et oppressions qui sont venues en notre pays de Champagne a l'occasion de la place de Gran Pré et des gens qui ont esté en garnison icelle, Nous, pour soulager notre peuple dudit pays avons volu et ordonné ladite place de Grant Pré estre demolie et abattue et, pour ce faire, vous envoyons nostre chier et bien amé varlet tranchant Jehan de Ravenel avec les lettres et mandements necessaires pour ce faire. Donné a Laon, le VI^e jour de mai. Charles.
 A. Lapierre, **La guerre de Cent Ans**, p.j., p. 123, n° 16.
- 1466 - 6 février. — Lettres de Louis XI rétablissant les foires de Grandpré :
Anciennement estoit belle et notable chastel et estoit la ville de Grandpré une bonne ville et bien marchande, en laquelle pouvoit avoir anciennement 1.500 feux et autres grandes qualités... A l'occasion des guerres, ledit chastel estoit demoli et la ville detruite et ruinee...
 M. de Sars, **La ville... Grandpré**, p. 23.

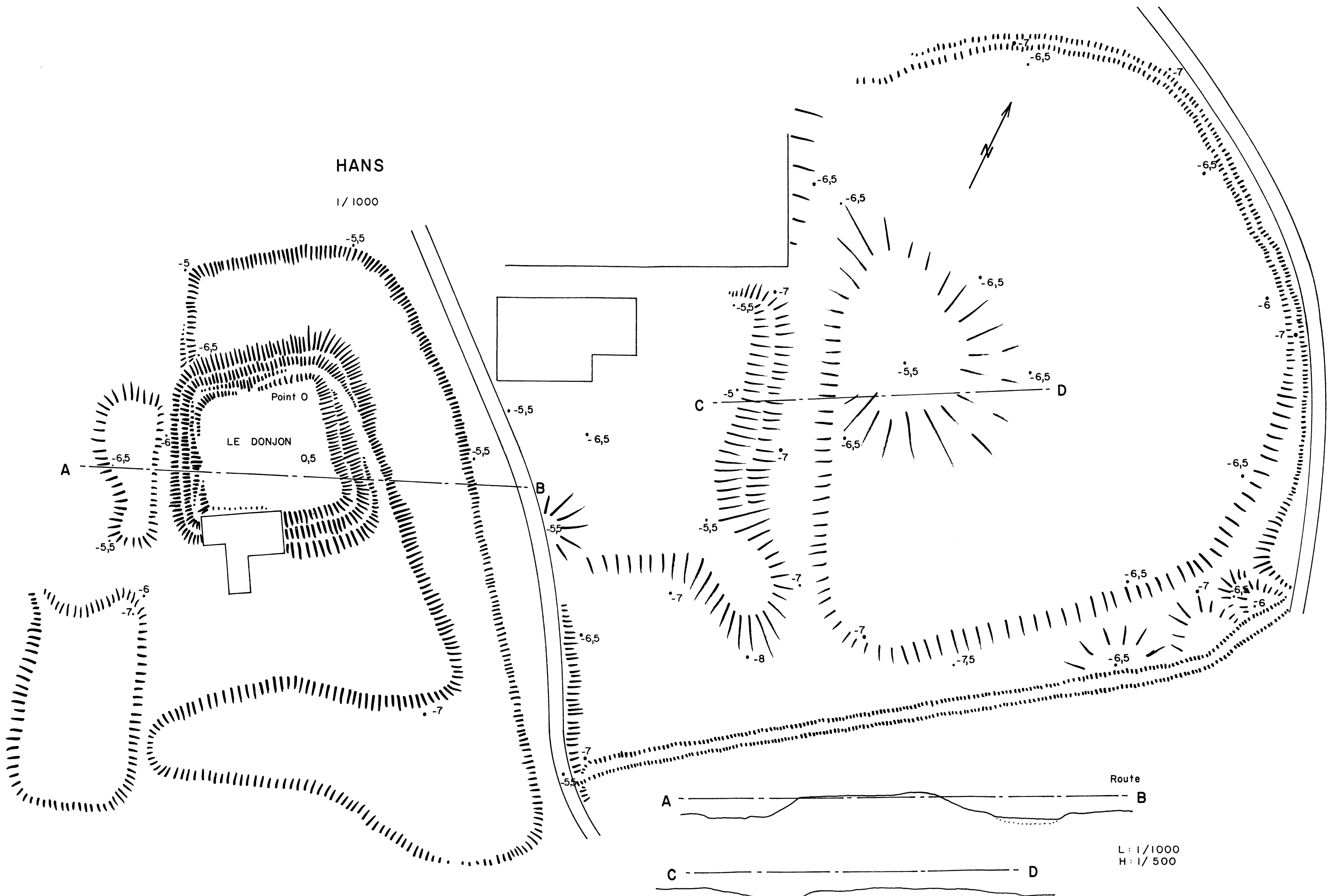
BIBLIOGRAPHIE

- A. de Barthélemy, Notice historique sur la maison de Grandpré, **Revue de Champagne et de Brie**, t.VIII (1880), IX (1880), X (1881), XII (1882), XIII (1882).
- M. de Sars, **La ville et le comté de Grandpré**, 1937.



HANS

1 / 1000



Route

A ——— B

C ——— D

L : 1 / 1000
H : 1 / 500

HANS

Marne, Sainte-Menehould, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 1-2.

Eglise (dédiée à Notre-Dame). Le chapitre cathédrale de Châlons présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 164 D (1405).

VESTIGES

En bordure du village, à 250 m. au sud-est de l'église.

Coordonnées Lambert : 776,2 - 159,1,
776,1 - 159,1.

A l'extrémité de l'interfluve qui sépare la Bionne d'un de ses affluents, on remarque :

1) à l'entrée ouest du village, de part et d'autre de la D. 67, sur 300 m. de longueur, un fossé défensif encore profond en certains endroits de 3 m.

2) Entre la D. 84 conduisant à Dammartin-sous-Hans et le chemin vicinal qui rejoint la N. 31, dans un pré circonscrit par un canal de drainage et le cours de la Bionne, de part et d'autre d'un fossé nord-ouest/sud-est, large de 10 m., à fond plat marécageux :

a) à l'ouest, une plate-forme limitée au sud par un talus conservé sur 50 m., haut de 1 m et à l'est par un talus long de 80 m. et qui domine le fossé de 2 m. A l'intersection de ces deux fossés, une excroissance semi-circulaire évoque la base d'une tour.

b) à l'est du fossé à fond plat, une butte haute de 1 m., dont le diamètre atteint 40 à 50 m. et dont le sommet se trouve au même niveau que la plate-forme.

3) De l'autre côté du chemin vicinal qui rejoint la N. 31, une puissante motte quadrangulaire, dite le Donjon, haute de 6 m., mesurant 60 m. de côté à la base et 35 au sommet. Selon la tradition, cette motte qui comporte des éléments de construction, aurait été tronquée à mi-hauteur. Son flanc sud a été entamé par une demeure moderne. L'ensemble est entouré au nord, à l'est et au sud par un fossé large de 10 à 20 m.

DATATION

1131 — Chronique d'Aubri de Troisfontaines (1227-51) :

Fecit pacem episcopus Albero cum comite Barri pro quadam pecunie summa et dedit ei feudum Clarimontis et feudum de Hans et de Vienna.

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, p. 456.

1238 - juin. — Charte d'Ada, comtesse douairière de Grandpré.

Ego Ada, domina de Hans, quondam comitissa Suessionensis, notum facio quod Jacobus de Gradi Prato, filius meus... uxorem suam Heluidim, filiam domini Egidii de Barbenson, de medietate de Hans et de medietate tocius castellanie ejusdem castri integre dotavit, ita quod ipsam Heluydis, si forte Jacobus, filius meus, decederet... medietatem de Hans et totius castellanie ejusdem castri, etiam me vivente, integre possideret, et etiam totam mansionem de Hans integre sicut eam tenuerunt domini mei Henricus quondam comes Grandis Prati et Radulphus quondam comes Suessionensis, excepta nova domo de mota de Hans que penitus mea est et erit.

B.N., **Cartulaire du comté de Bar-le-Duc**, fr. 11853, fol. 177.

1249 - septembre. — Avec le consentement d'Ada, dame de Hans, le comte de Bar notifie que le fils de celle-ci, Jacques, a donné à Heluis son épouse la moitié de la terre de la chastellerie de Hans et de la maison qui fu le pere mon signor Jacque.

Chantilly, E, carton 15 (Hans).

1333 - novembre. — Aveu et dénombrement de Jacques, sire de Hans, au comte de Bar :

A savoir le chastel de Hans et toutes les maisons desous, toute la ville, haute justice et basse... Le jardin qui appendent au chastel valent en viron 12 livres ; Les yaues qui sont autour la ville valent en viron 6 livres...

Chantilly, E, carton 15 (Hans).

1362 — *Capellania aule domini de Hans.*

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 145 D.

1392 - 15 mai. — Aveu de Henri, sire de Hans et des Armoises, à la comtesse de Bar :

Premiers le chastel de Hans, la basse court, les fossez, un jardin et un oseray, la dite ville de Hans et tout le ban et finage dicelle en toute justice et seignorie haulte, moyenne et basse...

Chantilly, E, carton 15 (Hans).

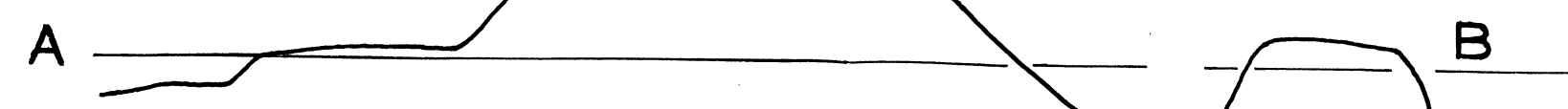
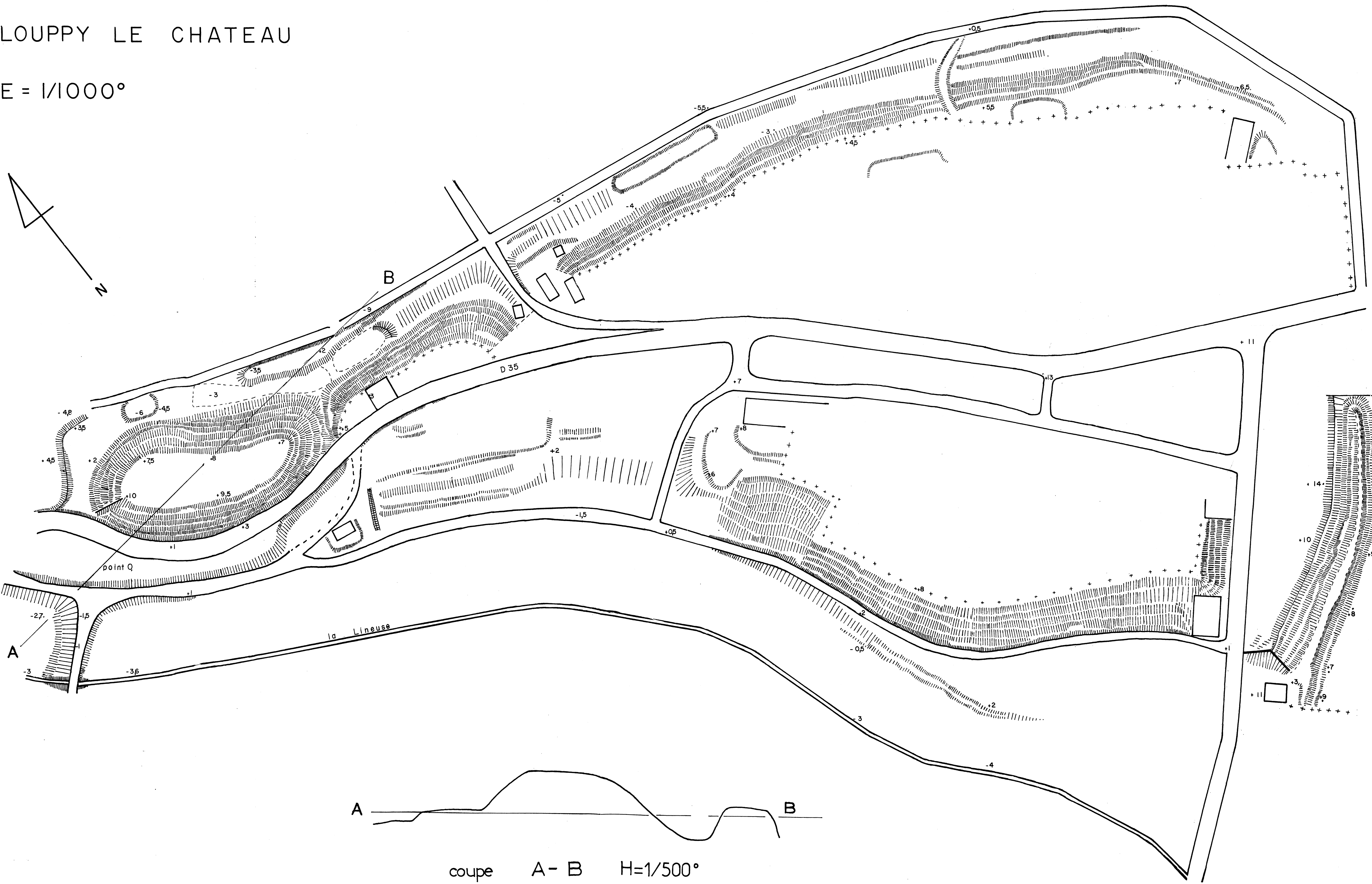
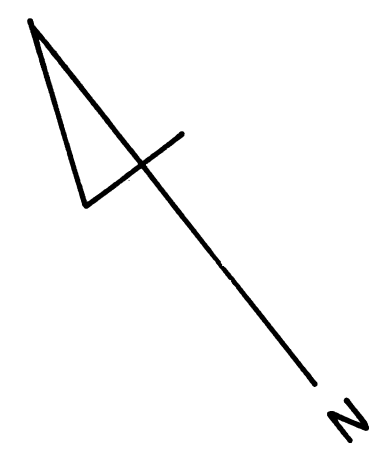
- 1456 - 20 février. — Aveu de Jacques, sire de Hans, au duc de Bar :
Cest assavoir le chastel et donjon de Hans, les bassecourt et maisons de dessoubz ledit chastel, toute la ville, haulte justice, moienne et basse... Item les jardins qui appendent audit chastel qui souloient valloir douze livres tournois.
Item les yaues qui sont autour la ville, qui vallent environ huyt livres tournois.
 Chantilly, E, carton 15 (Hans).
 Arch. Nat., J 760 A, n° 14.
- 1492 - 12 novembre. — Aveu de Jacques, seigneur de Hans, baron de Saint-Jean sur Tourbe, sire des Armoises et d'Ecry, au duc de Lorraine :
Cest assavoir le chastel et donjon de Hans, les basses cours, maisons, granges et edifices, tous les fossés et clausures d'iceulx, toute la ville, haulte justice, moyenne et basse dicelle, sans y rien reserver ni retenir laquelle ce gouverne par prevost et echevins.
Item tous les prez estans seant dessoubz ledit chastel, appellé la Grande Venise, contenant seze fauchies ou environ.
Item une autre piece de prez, lieux et pourpris, clou de fossés, appellee la Petite Venise contenant quatre fauchies ou environ.
Item tous les jardins tenant aux fossés devant ledit chastel.
Item le petit estant seant devant ledit chastel, contenant ving arpens d'eau ou environ.
Item le moulin de ladite ville assis devant ledit chastel au dessoubz dudit estant...
Item toutes les eaux qui sont autour de la dite ville et chastel avecques ledit petit estant et peult valoir pour chacun an huit livres tournois ou environ.
Item la halle de la dite ville de Hans...
Item le grant marchié qui se fait chacune sepmaine en ladite ville au jour du mardi...
Item ung jardin a fruct seant devant ledit chastel, appellé le jardin aux entes, qui peult valoir chacun an ving solz tournois ou environ.
Item toutes les terres...
 Chantilly, E, carton 15 (Hans).
- 1553 - 19 septembre. — Sentence du bailli de Vitry au sujet de la saisie par le duc de Lorraine des *chastel, terre et seigneurie de Hans.*
- 1563 - 25 septembre. — Aveu de Nicolas, comte de Dampierre, baron de Hans, au duc de Lorraine :
Cest à savoir le chastel et donjon de Hans, les basses cours et maisons de dessoubz ledit chastel, toute la ville, haulte justice, moyenne et basse...
 Chantilly, E, carton 15 (Hans).
- 1582 - 27 août. — Aveu de Jacques du Wal au duc de Lorraine :
C'est assavoir le chastel et donjon de Hans en Champaigne, les basses court et maisons de dessoubz ledit chasteau et toute la ville, la haulte justice, moienne et basse...
 Chantilly, E, carton 15 (Hans).
- 1591 - août. — *Toute l'armée parut devant Han dont le bourg fut emporté et brûlé par les lansquenets après que ceux de dedans y eurent fait quelques résistance. Ils firent si bonne mine dans le château que, tant à cause de leur bonne contenance que de la force de la place, le vicomte de Turenne ne voulut s'y arrêter.*
 G. Hérelle. Mémoire des choses plus notables advenues en Champagne (1585-1598) rédigé vers 1600. **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. 68, 1379-80, p. 417.
- 1705 - octobre. — Aveu de Henri de Walk, comte de Dampierre, baron de Hans :
Premièrement le chastel et donjon de Han, la basse court et la maison de dessous ledit chastel, les jardins, ozerois et bois, les fossez, toute la ville dudit Han et finage dicelle, la haute justice, moyenne et basse...
 Chantilly, E, carton 15 (Hans).

BIBLIOGRAPHIE

Richez-Adne: : **Recherches historiques, archéologiques et statistiques sur Hans-le-Grand**, 1867.

LOUPPY LE CHATEAU

E = 1/1000°



coupe A - B H=1/500° L=1/1000°

LOUPPY-LE-CHATEAU

Meuse, Bar-le-Duc, Vaubécourt, diocèse de Toul.

I.G.N. 1/25.000, Vaubécourt 5-6.

Lupeium Magnum.

Arch. dép. Meuse, **Cartulaire de l'Isle-en-Barrois**, 18 H 1 (2) fol. 681-682 (n° 2), avant 1170.

Eglise dédiée à saint Timothée et saint Apollinaire. L'abbé de Jand'heurs présente à la cure.

A 700 m. au nord, sur les bords de la Chée, cimetière et chapelle de la Vieille Ville.

A 700 m. au nord-ouest, prieuré de Dieu-s'en-Souviene, fondé en 1227 par Geoffroy de Louppy en faveur du Val des Ecoliers.

VESTIGES

A l'extrémité ouest du village.

Coordonnées Lambert : 133,3 - 800,5.

Sur la pente très marquée d'un interfluve haut de 7 à 8 m. et large de 225 m. à l'est, dont l'extrémité plonge à l'ouest sous les alluvions de la Chée et de son affluent la Lineuse, un dispositif fortifié comportant :

a) Un vaste enclos, long de 350 m., occupé par le village. Cet enclos est défendu à l'est par un fossé large de 20 à 25 m., conservé sur 140 m. au sud de la D. 35.

b) Au-delà d'un second fossé totalement comblé, une basse-cour fortement inclinée d'est en ouest, longue de 70 m. Encore bien dessinée au nord de la D. 35, cette basse-cour pouvait mesurer 50 m. de largeur.

c) Séparée de la basse-cour par un troisième fossé en voie de comblement, une motte, haute de 12 m., mutilée sur son flanc sud par le passage de la D. 35. Elle mesure 110 m. de long à la base, 80 au sommet. Sa largeur est encore de 55 m. à la base et 26 m. au sommet. Le fossé, qui subsiste au nord, est profond de 4 m. et large de 15 m.

DATATION

1209 - (avant). — Franchises accordées aux habitants de Louppy par Gautier, seigneur de Vanault, et par Mathilde, son épouse, veuve de Geoffroy de Vienne et mère de Baudoin dit Geoffroy.
Quod si dominus de palis (villam) claudere voluerit, homines mariennum de nemore tantummodo adducent et ad levandum, croetas antiquitus constitutas sed carrucas ter in anno dominus habebit.

Arch. dép. Meuse, **Registre de la châtellenie de Louppy**, B 232, fol. 23 v.

Ch. Edm. Perrin. Catalogue des chartes de franchise de la Lorraine. **Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine**, t. 33, 1924, p. 299, n° 8 (analyse).

1209 - mai. — Charte de Geoffroy de Louppy en faveur de son chapelain :

Ego Jofridus, dominus de Loppei, notum facio omnibus futuris et presentibus quod pater meus, dominus Jofridus de Vienna, contulit in elemosinam capellano ab eo constituto in capella sua totam decimam de Bordis...

Arch. dép. Meuse, B 232, fol. 135 r.

1236 - 12 juin. — Bulle de Grégoire IX en faveur de l'abbaye de Sainte-Hoïlde :

Molendinum bannale de Lehecourt, quem ex dono habetis ejusdem (comitis Barrensis Henrici) ita concessum, ut dicitur, quod in ejus confinio a Lopeio castro usque ad Ogeicort aliud construere nemo possit.

Calmet, **Histoire de Lorraine** (1728), t. II, pr, p. 450.

1249 - 52 — *Dominus Gaufridus, dominus [de] Lupi, tenet pedagium de Coupellie et heres suus, qui tenebit castrum de Lumpi, tenebit istud feodum.*

A. Longnon, **Rôles**, n° 1352.

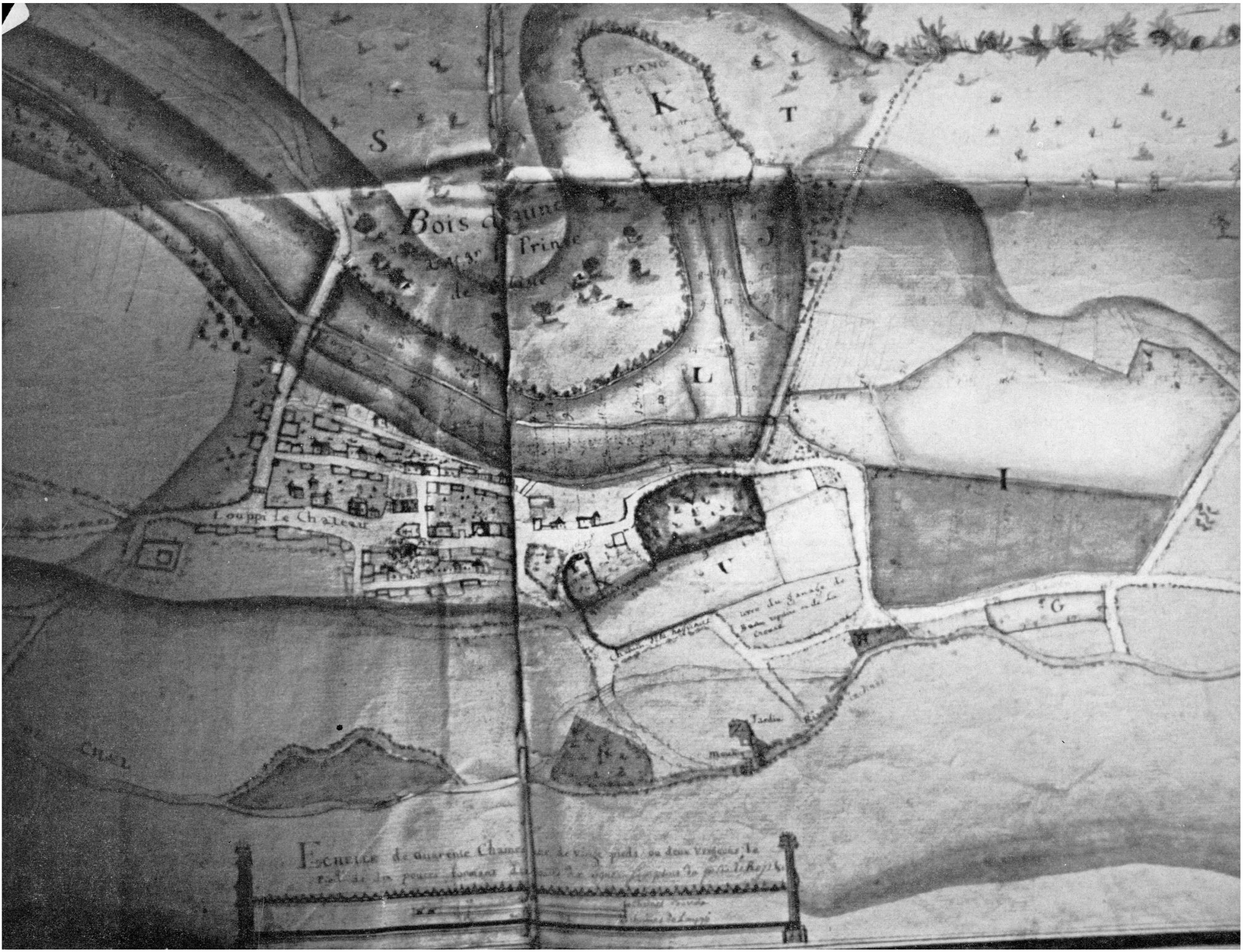
1341 - 7 mai. — Aveu de Raoul, sire de Louppy et Boursault, au comte de Bar :

*Premierement le chaatel de Louppey, la grange, le baille et le presouir, ansamble toutes les appartenances, cest asavoir la ville de Louppy...
...Item l'estant desous ledit chaatel.*

Arch. dép. Meuse, B 372 (original) et B 232, fol. 117 r.v.

1352 - 18 mars. — Aveu d'Agnès, dame de la Malemaison, à Raoul, sire de Louppy, de ce qu'elle tient de lui a cause de son chastel de Loupy.

Arch. dép. Meuse, B. 232, fol. 132 r.



S

ETANG

K

T

Bois de la Prince

L

Louppe le Chateau

U

G

terre du Seigneur de
Bain regnie de la
Crest

Finis

Echelle de quatre-vingt pieds ou deux verges la
poulce de six pouces...
Thomas de la Roche

- 1372 - 15 mai. — Charte de Raoul, sire de Louppy et de Boursault, en faveur des moines de l'Isle-en-Barrois.
...Savoir faisons que nous... leur avons donné et par ces lettres donnons une maison malechauciee et haubergement tout ainsi que elle se comporte, seante en baaille de notre chastel de Louppy pres la porte devers la ville, entre la ruelle qui est en allant de la dite porte a la tour dudit baaille devers la riviere d'une part et la maison que on dit la maison de pressuir d'autre part...
 Arch. dép. Meuse, **Cartulaire de l'Isle-en-Barrois** (1767), 13 H I (2), p. 687-9, n° 11.
- 1375 - 16 août. — Raoul, sire de Louppy, lègue à Robert, duc de Bar, les chastel, chastellenie et terre de Louppy.
 Arch. dép. Meuse, B 232, fol. 5 r.
- 1381 - 11 mai. — Testament de Raoul, chevalier, sire de Louppy :
Item comme li abbé et convent dudit Lisle en Barrois aient edifié et dressié maison pour eux es bourg de notre chastel de Louppy, nous voulons leurdit edifice demeure a eux franc et paisible...
 Arch. dép. Meuse, B 232, fol. 11 r.
- 1393 - 30 décembre. — Codicile au testament de Raoul, sire de Louppy :
Item voulons et ordonnons, comme dit est, que cent sols soient bailliés et laissiés a la chapelle de la vies ville devant Louppy.
 Arch. dép. Meuse, B 232, fol. 18 v.
- 1402 — *Ecclesia de Louppeyo Castro.*
 A. Longnon et V. Carrière, **Pouillés... Trèves**, p. 311 B et 326 C.
- 1406 - décembre. — Comptes du receveur de la châtellenie de Louppy.
Cinq frans paiés, bailliez et délivrés par le dit receveur a Henri, fil Thevenin Merlin de Louppi, peintre, et Michelet le verrier son compaignon demourant a Bar... pour ouvrages qu'ilz avoient fait de leurs mestiers en chastel de Louppi, cest assavoir les verrieres de la chappelle, des galleries, de la chambre aus chappelains, de la haulte salle, de la chambre de monseigneur qu'ils avoient refaite et mise en estat et en plusieurs autres lieux et verrieres du dit chastel, du commandement et ordonnance de monseigneur le duc.
 Arch. dép. Meuse, B 1312, fol. 17 v.
- 1452 - 14 mars. — Compte du receveur de Louppy le Chastel relatif aux travaux ordonnés par le prince Jean de Calabre en pavillon qui fait faire sur la coste Joppin delez la mothe.
 Arch. dép. Meuse, B 1327, fol. 51 r.
- 1527-28 — *Compte VI^e du cappitaine receveur et gruyer de Louppy le Chastel :*
Payé par ledit receveur... assavoir XXXX s. a Jehan Gringnet, recouvreur, pour avoir recouvert la tour de la mothe qui avoit esté descouverte des vens et partie de la grant grange du costé de la prayerie.
 Arch. dép. Meuse, B 1358, fol. 50 r.
- 1537-38 — *Compte XVI^e du cappitaine receveur et gruyer de Louppy le Chastel de la recepte et despence du demaine dudict Louppy... et aussy de la recepte et despence du cabinet et jardin que Madame a fait faire et les refectons des deux ponts du chastel dudit Louppy.*
 — *Autre despence pour recouvrir la tour quarree pres la salle haulte* (fol. 119 r).
 — *Pour refaire le pavé prenant au bout du pont du dompjon et jusques au front de la chappelle, sur lequel les chevaux ne chariotz ne pouvoient plus passer* (fol. 124 r).
 — *Autre despence pour la porte et le pont du bailsle, lesquelz estoient du tout ruynés comme ont veu partie de messieurs des comptes* (fol. 127 r).
 — *Pour recouvrir la tour quarree pres la porte du bailsle* (fol. 130 v).
 Arch. dép. Meuse, B 1364.

Seigneurie de Louppy-le-Château, plan topographique de 1789.

Arch. Dép. Meuse, 4 E 16.

A : La grange du pressoir bannal.

U : Le jardin de l'ancien château.

I : Le pré du petit breuil.

V : Le local ou butte dudit ancien château.

L : Le pré du parc.

X : Le restant de fossé qui longe depuis la butte du même château jusqu'au bas du chemin Ravin qui descend au moulin.

R : Le bâtiment de l'auditoire du prévôt-gruyer de Louppy.

1589 — Compte... du receveur de Louppy-le-Chastel.

— Despence prouenant des réfections faites au chastel de Louppy en ceste présente année :
Payez par ledit recepveur en quatre vingt six frans, monnoye de pays, à Jean, Hugo..., pour leurs peines et salaires d'avoir faict deux mances en forme de toure quarrée es porterie du parcque et de la motte et avoir mises en chacune dicelles quatre canonières de pierre de taille, tant pour deffendre le fossey que lon a faict à la basse cour dudit Louppy que pour empesché que l'ennemi ne puisse approché les murailles de la motte et avoir faict plusieurs canonières es créneaux qui sont au dessus du pavillon de la première porte du donjon dudit Louppy et avoir remurez tous le premier estage de fenestre dudit chastel et faict plusieurs canonières de pierre de taille es toures dudit colombier et de la motte...

Arch. dép. Meuse, B 1392, fol. 44 v.

1635 - 29 juillet. — Compte du receveur de Louppy :

Rapporte en recepte le comptable la somme de 5 solz tournois deue par chacun an par Monsieur de Burges... à cause de la donation à luy faicte par sa dicte Majesté des matereaux prouvenans des démolitions des murailles, tours et autres bastimens du chasteau de Louppy, la place sur lequel chasteau estoit batie et édidifié, ensemble la bascourt et jardin ainsy que le tout se comporte de toute parts sans en rien retenir ni réserver à sa Majesté ny ses successeurs roy, fors seulement le ressor et souveraineté si aucune y en a, pour ladicte place jouyr et user par ledit sieur de Beurges, ses hoirs, successeurs et ayant cause..., à la charge de payer chacun an à la recepte générale du domaine du Barrois 5 solz tournois.

...Entériné en la chambre des comptes du duché de Bar le 22 aoust 1635.

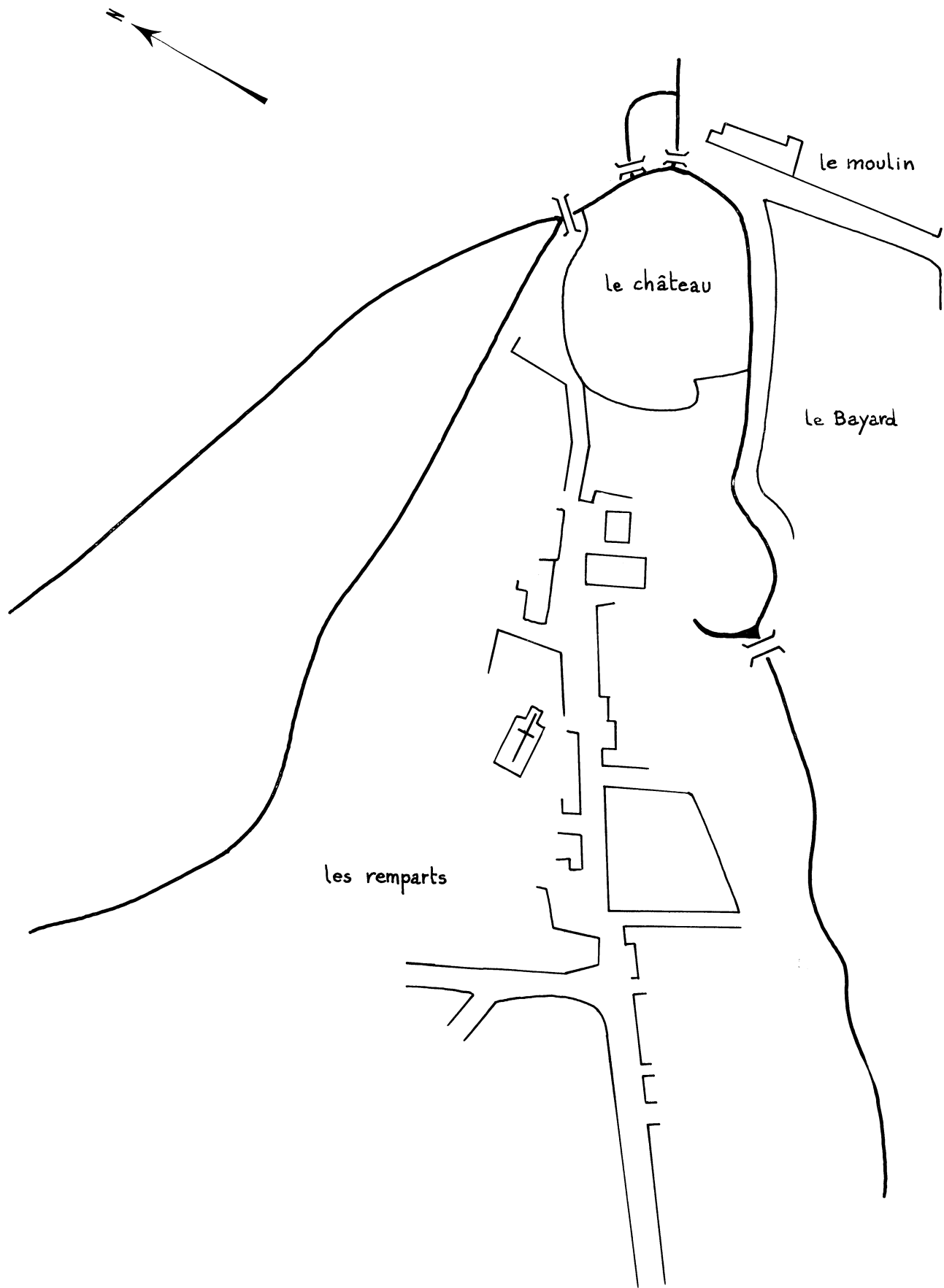
Arch. dép. Meuse, B 1403, n° 2, fol. 19 v.

BIBLIOGRAPHIE

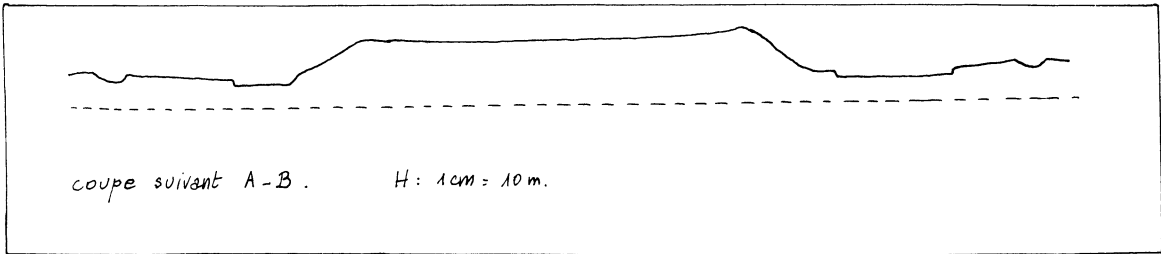
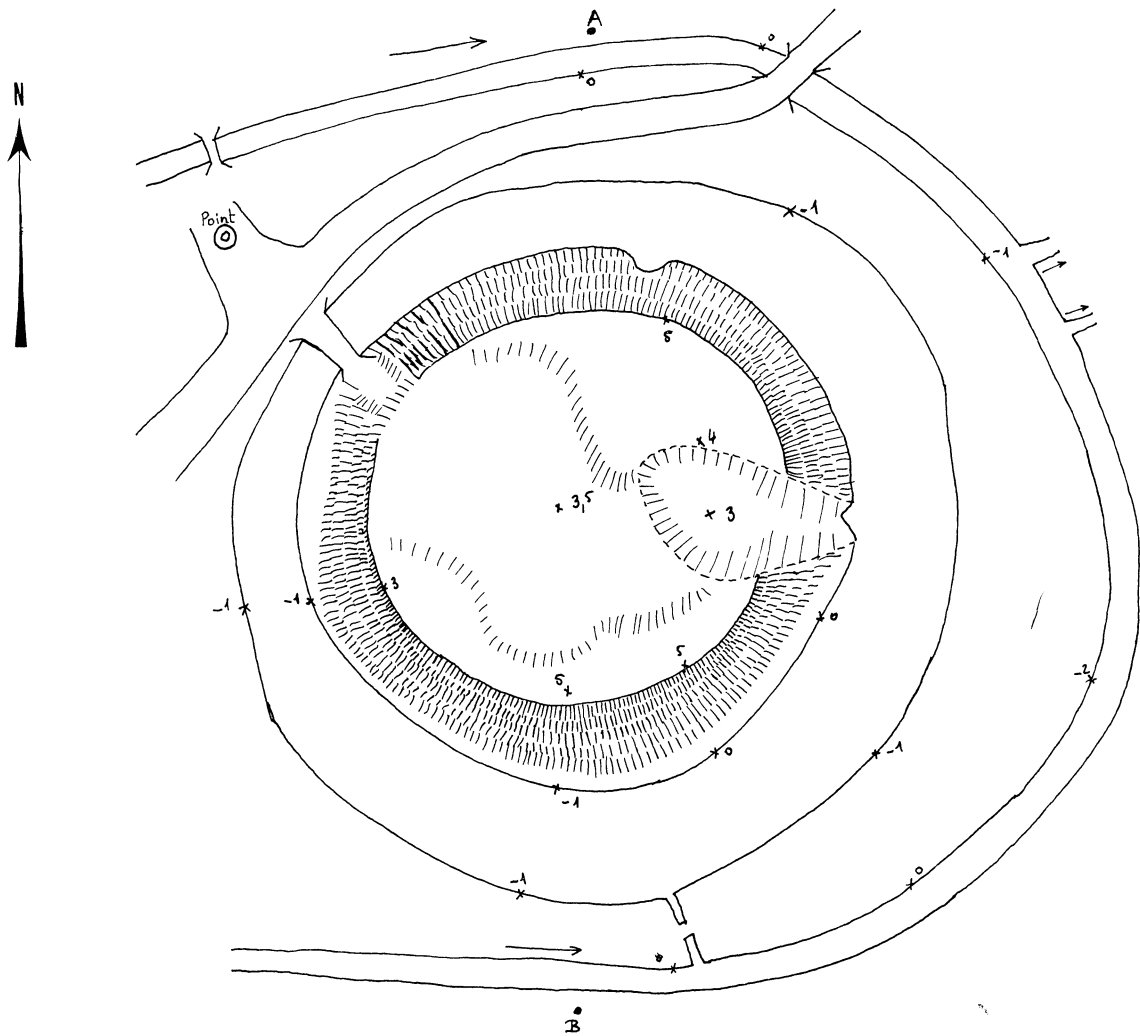
J.-T. Lepointe, **Monographie de Louppy-le-Château**, 1888.

Arch. dép. Meuse 366 J².

M. Grosdidier de Matons, **Le comté de Bar...**, p. 563-4.



MANRE section E du village
agrandi au 1/2500



MANRE

E = 1/1000

MANRE

Ardennes, Vouziers, Monthois, diocèse de Reims, doyenné de Cernay (Dormois).

I.G.N. 1/25.000, Mourmelon-le-Grand 3-4.

Eglise dédiée à saint Martin. Le chapitre de Saint-Symphorien de Reims présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 37 A (avant 1312).

VESTIGES

A l'extrémité du village, à 180 m. à l'est de l'église.

Coordonnées Lambert : 769,6 - 176,2.

Au confluent de l'Alin et de la rivière de la Tannerie, dans un fond humide, un ouvrage de terre circulaire, haut de 5 m., mesurant 70 m. de diamètre à la base, 50 à 55 m. au sommet. La **platea** endommagée par la guerre de 1914-1918, est légèrement concave. Il pourrait s'agir d'une enceinte circulaire comblée.

Le fossé large de 7 à 16 m. est doublé à l'est par les deux cours d'eau qui s'échappent par un émissaire actionnant un moulin.

Vers l'ouest, s'étendait un vaste enclos fortifié renfermant l'église et le village.

DOCUMENTATION FIGURÉE CONVENTIONNELLE

1318 — Le contre-sceau de la commune de Manre représente une petite forteresse dont l'enceinte percée d'une seule porte est flanquée de deux tours. Au milieu s'élève un donjon plus élancé, surmonté d'une plate-forme saillante munie de trois créneaux.

H. Vincent. Les sceaux communaux de Manre. **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. 68, 1879-80, p. 503.

DATATION

1008 — Charte d'Arnoul, archevêque de Reims :

Hecelinus, comes de Grandi Prato, tenebat advocacionem de duce Godefrido de hominibus Sanctae Mariae de potestate Menrae...

Mabillon, **Annales O.S.B.**, t. 4, app., p. 690, n° 9.

1237 - juillet. — Donation à l'abbaye d'Avenay par *Simon de Manre, miles, et Margareta, uxor ejus*, du douzième des dimes de Manre.

L. Paris, **Histoire de l'abbaye d'Avenay**, 1878, t. 2, p. 122.

1273 - décembre. — Charte de franchise d'Henri, comte de Grandpré, en faveur des habitants de Manre :
...que comme plusieurs descordes et dissension eussent été plusieurs foies eues entre nous d'une part et nos bourgeois de ville et de la chatellerie haute de Menre...

...chacun bourgeois doit dis et vint deniers pour la fermeture de la ville de Menre a payer lendemain de Pasques.

...Li bourgeois puent mettre leurs chanvres par toutes esyances au signeur, ou ils vueulent, fors es fossés qui sont autour la salle au signeur et en l'etang desseus le molin a la porte...

R. Daresté. La charte de Manre. **Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger**, 1834, p. 60-67.

1312 - (avant). — *Capellania de Menria sita in domo domini Comitis de Grandiprato, fundata in honore S. Margareta. Patronus comes de Grandiprato.*

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 37 D.

1360 - 1^{er} janvier. — Extrait de la chronique de Knighton :

Dux Lancastriae perrexit ad villam fortem et bene munitam vocatam Meuram in Campania, de qua... villani ante eorum adventum fugerant et villam flammae et incendio supposuerant...

H. Knighton. **Chronicon**, p. 103.

1360 - 19 mai. — Charte de Louis de Mâle, comte de Flandre et de Rethel, relative à un traité passé avec *Messire Eustace d'Aubecicourt et les autres ennemis de nostre dicte conté de Rethelois et des pays environnans es fortereches d'Attigny et de Menre, qu'il devront vuider lezdictes fortereches pour la somme de XXV deniers d'or au mouton ou environ...*

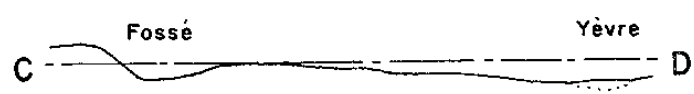
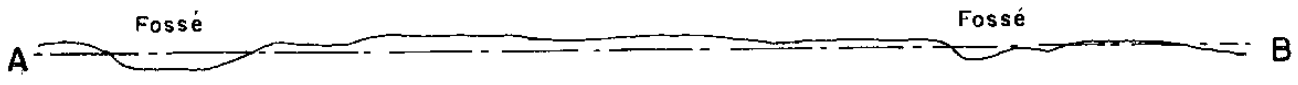
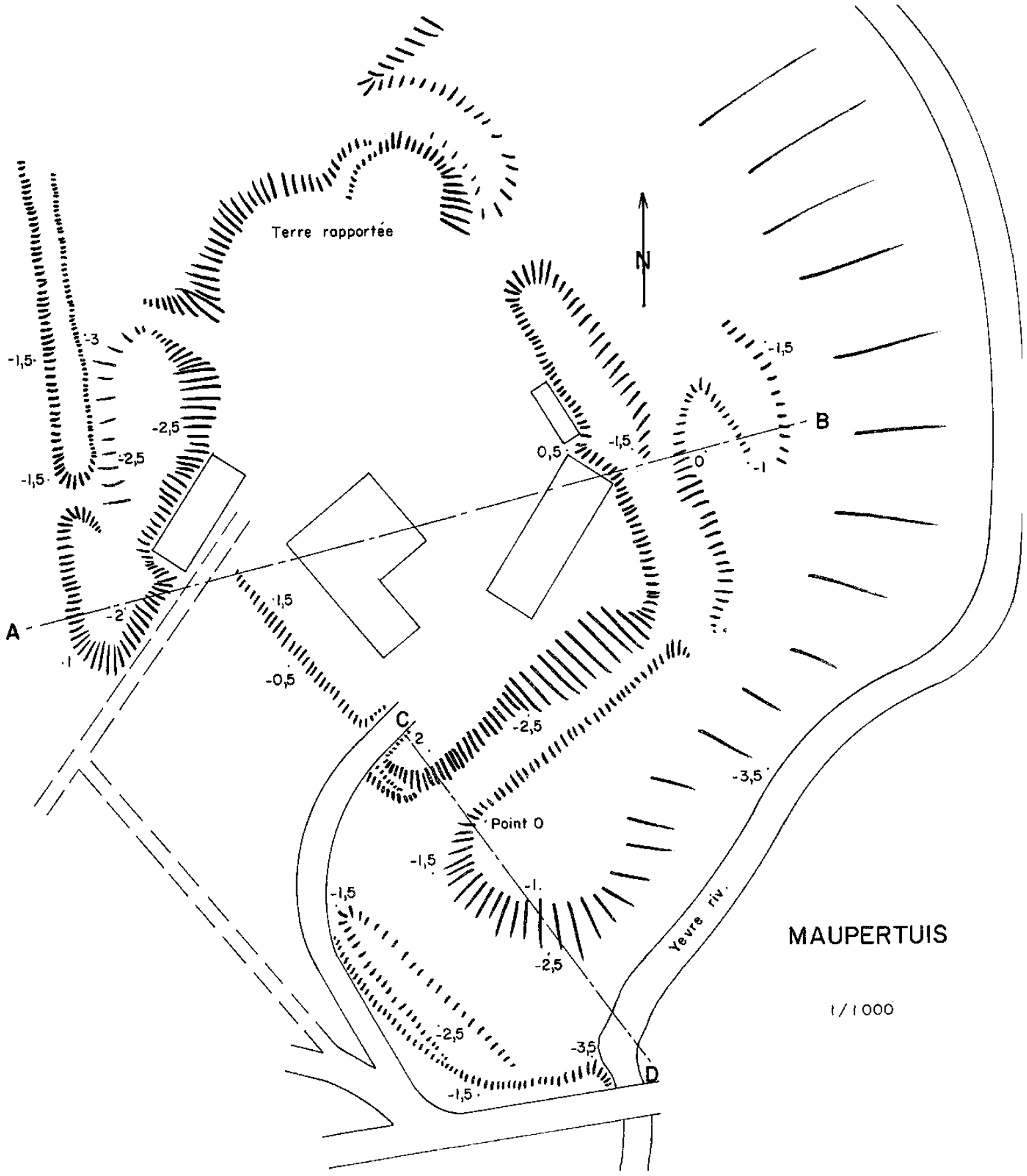
A. Lapière. **La guerre de Cent Ans**, pj., p. 118, n° 8.

- 1361 - 30 juin. — Coppie de la response faictes par les habitans de Reims à Monsieur le duc d'Orléans :
Et avec ce, tres redoubté signeur, plaise vous savoir que aus rachas des forterresses d'environ nous, c'est assavoir de Troissy, de Nogent-l'Ertaud, de Saponay, de Attigny, de Autry et de Menrre, nous n'avons riens contribué mais bien nous sommes offers tous jours a les ayder a mettre hors, par force, pour tout nostre pooir.
P. Varin, **Arch. Adm. Reims**, t. 3, p. 178
- 1385 — Aveu de dénombrement à l'archevêque de Reims :
...Item mademoiselle Marguerite de Hougart, femme de feu Eudouart Dubois, tant pour elle comme ayant le bail et administration de ses enfans, tient dudit archevesque le chastel et ville de Menre et de Vieux-les-Menre, qui peut valoir en tous prouffiz 80 L ou environ.
P. Varin, **Arch. Adm. Reims**, t. 3, p. 660.
- 1451 - 1^{er} février. — Aveu de dénombrement à l'archevêque de Reims :
Premier, le chastel et les fossez de Manre comme ils se comportent, ensemble les villes dudit Manre et de Vieux et toute haute justice, moyenne et basse...
Arch. dép. Marne, Reims, G 135.
- 1639 - 17 janvier. — Aveu de dénombrement à l'archevêque de Reims :
Premier, le châtel et châtelenie dudit Manre avec le fossé et bassecourt ainsi qu'ils se comportent, ensemble lesdites villes dudit Manre et Vieux...
Arch. dép. Marne, Reims, G. 135.
- 1761 - 12 février. — Aveu et dénombrement à l'archevêque de Reims :
Premièrement au château et maison seigneuriale dudit Manre entourée de fossez, la basse courre dans laquelle sont les écuries et grange dépendantes dudit château avec le jardin potager et verger pareillement entourés d'eau, le tout contient environ quatre arpents de terrain...
Arch. dép. Marne, Reims, G. 157, fol. 574.

BIBLIOGRAPHIE

- A. Lapiere. **La guerre de Cent Ans dans l'Argonne et le Rethélois**, 1900.
- H. Moranvillé. Le siège de Reims. **Bibliothèque de l'École des Chartes**, t.61, 1895.
- L. Poulin. **La vallée de l'Alin. Etude historique sur le Dormois et le comté de Grandpré**, 1934.
- M. de Sars. **Le Laonnois féodal**, 1924-34.
- H. Vincent. **Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers ou relatives à la région**, 1892.





L: 1/1000
H: 1/500

MAUPERTUIS

Marne, Sainte-Menehould, commune de Voilemont, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 1-2.

Eglise de Voilemont [dédiée à saint Vanne]. L'abbé de Montier-en-Argonne présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 165 A (1405).

Capella de Malo Foramine ; non est ad deciman ; de presentatione abbatis monasterii in Argona.

idem, p. 166 A (1405).

VESTIGES

A 1.750 m. au nord de l'église de Voilemont.

Coordonnées Lambert : 780,5 - 154,2.

Placé à l'extrémité de l'interfluve qui sépare l'Auve de l'Yèvre, à 350 m. de leur confluent, le site de Maupertuis est aujourd'hui occupé par une ferme. Les fossés primitifs ne semblent intacts qu'en quelques points, au sud-est, au nord-est et à l'ouest-nord-ouest (largeur 10 m. ; profondeur 4 m.). Au sud-ouest ne subsiste plus qu'un talus de 1 m. au-dessus du fossé comblé. Un apport récent de terre a modifié complètement l'aspect du site au nord-nord-ouest.

Il est néanmoins possible de se représenter une plate-forme rectangulaire de 70 m. sur 80/90 m., entourée d'un fossé et cernée de toutes parts, sauf au sud-ouest, par le marais.

DATATION

Second quart du XIII^e siècle. — Acte de Hugues, châtelain de Vitry, relatif à la chapelle de *Malum Pertusum*.

B.N., n^o 1115 acq. lat., 933, fol. 172.

1242 - 29 avril. — Acte d'Hugues, châtelain de Vitry.

Actum anno gratie milesimo ducentesimo quadragesimo secundo. Apud Malum Pertusum, mense aprili, feria tertia post dominicam qua cantatur Quasi modo.

B.N., **Cartulaire de Montier-en-Argonne**, lat. 9905, fol. 370 v - 371 r.

1249-52 — *Dominus Nicholas de Mal Pertuis.*

A. Longnon, **Rôles**, n^o 1254.

1330 — *Jacommins de Maulpertuis, escuyiers, sires de Cupelli...*

B.N., **Cartulaire de Montier-en-Argonne**, lat. 9905, fol. 114 r.

1337 — *Henrion de Malpertuis.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, p. 447 B.

1406 - juin. — Hommage au roi pour *la maison de Maupertuis, ensemble la grange et haubergement, coulombier et ediffice, jardin, meiz, massures, saussois, fossez, saulx...*

Arch. Nat., P. 184¹, n^o 25.

1461 - 10 septembre. — Hommage au roi d'Antoine de Bos, chevalier, *a cause de ses terres et seigneuries de Termes, Argiers, la maison de Maupertuis...*

Arch. Nat., P. 162², n^o 260.

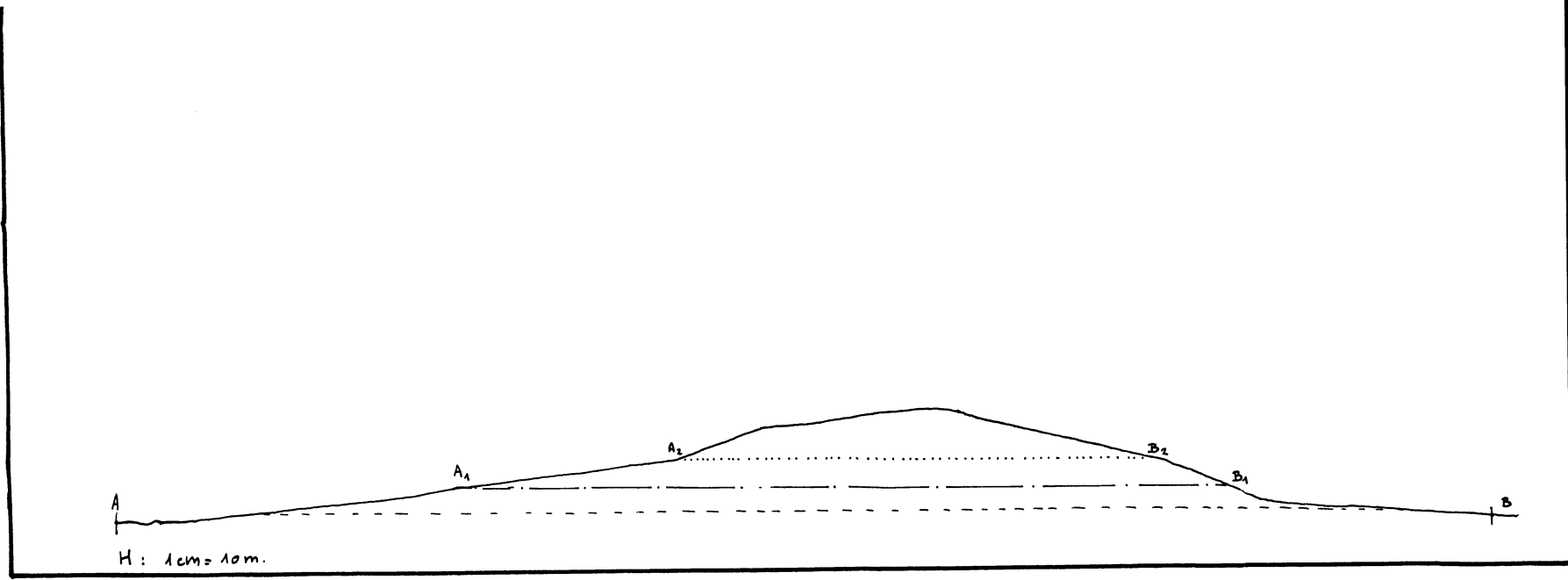
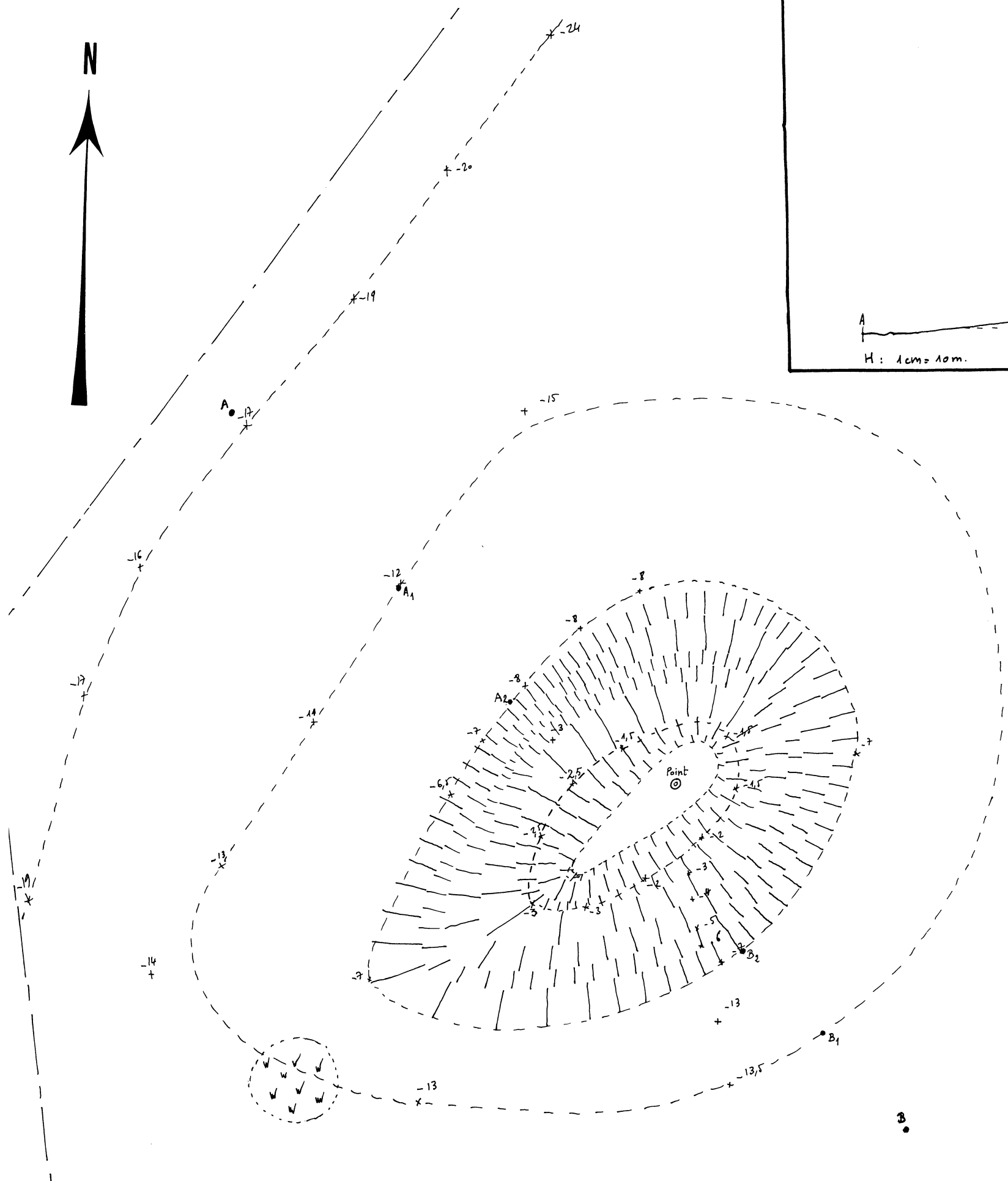
1516 - 2 juin. — Aveu de Nicolas de Roucy, écuyer, seigneur de Manre, Termes, Argers, Maupertuis :

Premier, la maison dudit Maupertuis, ensemble la grange et haubergement, coulombier et ediffice, jardin, metz, mesure, saussoye et foussez...

Arch. Nat. P. 184², n^o 81.

BIBLIOGRAPHIE

Ed. de Barthélemy. **Le diocèse ancien de Châlons-sur-Marne**, 1861.



MONTRETEMPS

$E = 1/1000$

MONTRETEMPS

Ardennes, Vouziers, Buzancy, commune de Nouart, hameau des Champy.

I.G.N. 1/25.000, Stenay 1-2.

Le Mont Otran est un éperon qui domine de 80 m. environ le hameau de Champy-Bas. Il semble avoir été occupé à l'époque romaine.

Les vestiges médiévaux sont situés en contre-bas, à 700 m. plus au sud, aux lieux dits Le Bois-la-Motte sur la carte de l'I.G.N., La Motte sur la section A du cadastre de Nouart. Le Bois-la-Motte, défriché en 1970, en a assuré la conservation. Il n'existe aucune trace d'occupation au lieu-dit Bois de la Petite Motte (à 500 m. au nord-est du Bois-la-Motte).

VESTIGES

A 800 m. au sud-est du hameau de Champy-Bas, à 2.750 m. au nord-est de l'église de Nouart et à 3.150 m. de la motte de Nouart.

Coordonnées Lambert : 798 - 199,3.

Sur un léger mouvement de terrain limité au nord et au sud par les ruisseaux du Champy et à l'est par les marécages du ruisseau de Nouart, non loin du lieu-dit Brésillon, un tertre en forme d'amande aux pentes douces et au sommet arrondi. La base se confond avec le sol environnant. Sur le relevé, en A₁ - B₁, elle mesure 190 m. sur 135 et en A₂ - B₂, 120 sur 75. Sa hauteur atteint 8 m. Selon toute vraisemblance, l'ouvrage n'a jamais été achevé.

DATATION

1243 - janvier. — Charte du comte de Grandpré.

Je, Henris, cuens de Grantpré, fais asavoir a touz ces qui verront ces lestres que je doi faire un Chastel nouvel a Mont Otran, u terte qui miens est, que je taing de mon seigneur le roi Thiebaut de Navarre, de Champaigne et de Brie conte palatin, qui est antre Busanci et Sathenai, a la loi et au coutumes de Beaumont, et le doi fermer de paliz et de bretesches dedanz les cinc mois que mes sires li rois de Navarre, de Champaigne et de Brie, cuens palatins, m'an semonroit et des lors an sis anz et cinc mois, ge le dois avoir fermé de pierre souffisamment...

Ne ge ne puis commancier le chastel devant deux anz sanz la requeste mon seigneur le roi devant dit ; et apres les deux anz, se ge le commançoie a fermer par ma volonté, sanz la requeste de mon seigneur le roi, et an le m'efforçoit a fermer, messires le rois m'an doit aydier comme de son fié, et toutes les foiz que li rois m'an requeroit dou fermer, il me doit aydier ausinc com il est devant devisé. Et cil chastiaus devant diz sera jurables et randables a mon seigneur le roi devant dit et a ses oirs a toute force, grant et petite ; et quant il sera fors de son besoing, il le me doit randre dedans quarante jors ausinc bien garni comme il le troveroit. Et cil chastiaus sera an sauvemant mon seigneur le roi et ses oirs an tel maniere que chacuns bourgeois dou chastel et dou bourc li randra chascun an un setier d'avaisme a la mesure de Busanci, a paier a la feste Saint Remi, an la vile...

Et est a savoir que messires li rois ne si oir ne doivent sauver ne garantir nus des bourgeois dou chastel ne dou bourc contre moi ne contre mes oirs, se de tant non comme a fié appartient...

Et se ge ne tenoie les convenances devant dites dou chastel fermer et de l'ayde ausinc com est devant dit, messires li rois porroit assener a ce que je taing a Saint lehan seur Tourbe, et panre les preuz et les chatieus et porroit lever des fiez que ge tieng de lui, jusque a cinc cenz livres de forz par mon gré, sanz meffaie...

B.N., n^o 11^{es} acq. lat., 2454, fol. 298 v - 300 r.

L. Chantereau - Le Fèvre, **Traité des Fiefs**, II, p. 230-231.

A. Teulet, **Layettes**, t. II, p. 491-92.

1305 — Charte de l'abbaye de Belval relative a *quodam nemus ipsorum Religiosorum continens, ut dicitur, decem arpena cum dimidio situm in territorio dicte ville de Nouays in loco qui dicitur juxta motam seu Tremory prope Brésillon...*

B.M. Reims, **Cartulaire de Belval**, Ms Prov. 163, fol. 60.

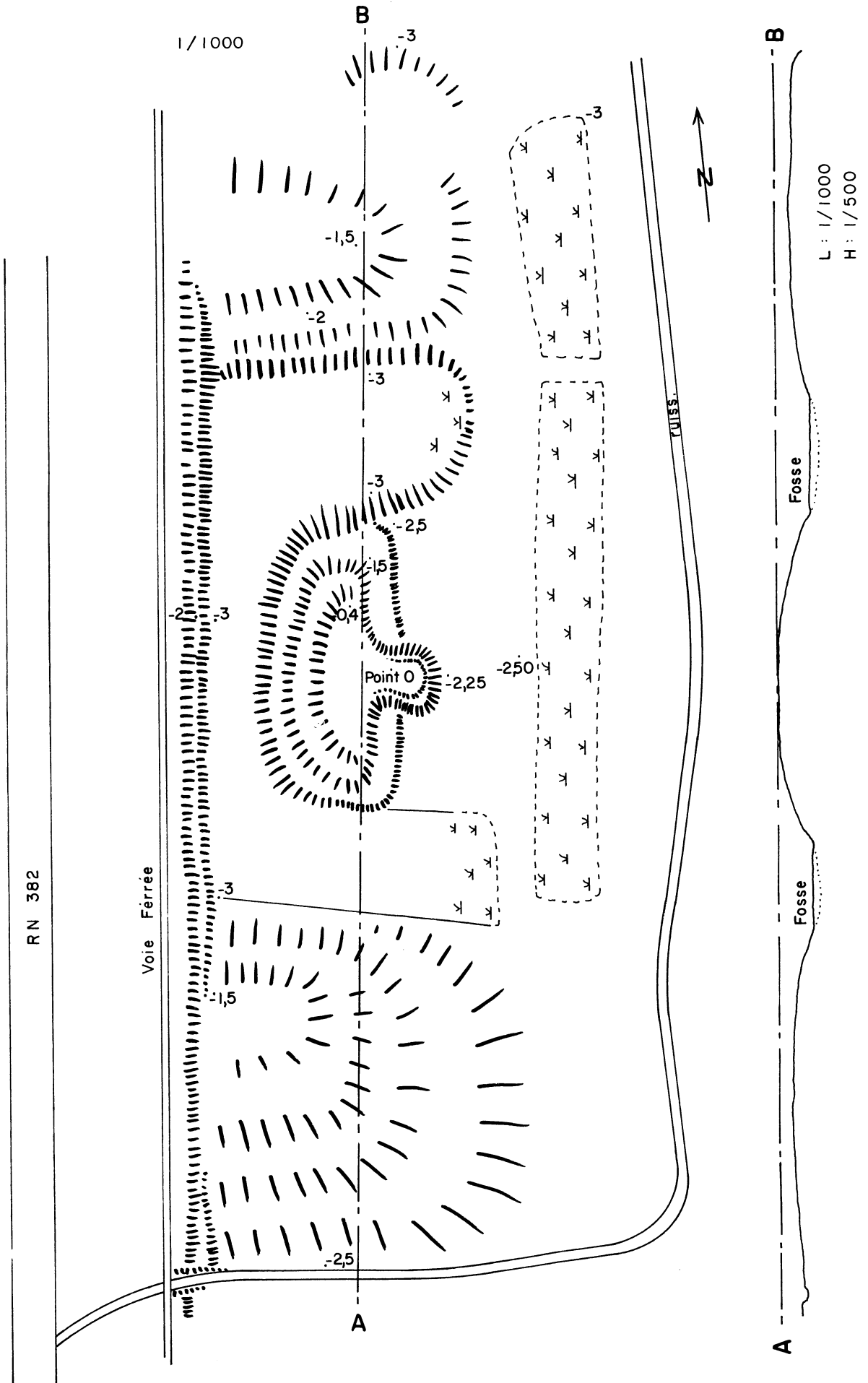
BIBLIOGRAPHIE

R. Graffin. Les fouilles de Belval. Notes sur les sculptures gallo-romaines découvertes à Belval-Bois-les-Dames (Ardennes). **Revue de Champagne et de Brie**, nov.-déc. 1893, p. 801-811. (Article relatif aux trouvailles effectuées sur le Mont-Otran en 1892).

M. de Sars, **La ville et le comté de Grandpré**, 1937.

Nous adressons nos remerciements à M. H. Collin, Directeur des Archives des Ardennes, qui a bien voulu procéder pour nous à l'identification des lieux dits à l'aide des plans cadastraux de Nouart.

LA NEUVILLE - AUX - BOIS



LA NEUVILLE-AUX-BOIS

Marne, Sainte-Menehould, Dommartin-sur-Yèvre, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 7-8.

Eglise [dédiée à saint Rémi]. L'abbé de Montier-en-Argonne présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 163 D (1405).

VESTIGES

A 150 m. de l'église vers l'est, au-delà de la route N. 382 et de la voie ferrée.
Coordonnées Lambert : 144 - 787.

A l'extrémité de l'interfluve dessiné par le cours sinueux de l'Ante et celui de la Gravelette, une motte apparemment quadrangulaire de 50 m. de côté, dont le sommet aplati s'élève à 3 m. au-dessus de l'eau des fossés.

Cette motte a été amputée de sa moitié orientale. Celle qui subsiste est limitée par un abrupt de 2 m. Une excroissance centrale porte des arbres. Le fossé interrompu, en deux endroits, mesure environ 20 m. de large. A l'est, il se confond avec le marais ; à l'ouest, il a été partiellement comblé par la voie ferrée. La construction de cette voie ainsi que celle de la route nationale 382 a complètement bouleversé la topographie entre le village et le château.

DATATION

1201 - environ. — *Hec sunt castella jurabilia et reddibilia et domus similiter : villa nova Renardi de Dampetra.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 2720.

1202 — Renard de Dampierre, sur le point de partir en croisade, restitue à Montier-en-Argonne un tiers de dime d'Epense et de *Nova Villa ad Curtem*.

B.N., **Cartulaire de Montier**, lat. 9905, fol. 158 r.v.

1229 — Charte de Philippe, évêque de Châlons.

Nobilis vir Renardus, dominus de Dampetra... a fondé une chapellenie *in castro suo de Nova Villa ad Curtem...*

B.N., lat. 9905, fol. 178 r.v.

1235 — Echange entre *Anselmus, dominus de Dampetra* et le chapelain *capellanie [sue] de Nova Villa ad Nemus*.

B.N., lat. 9905, fol. 178 v.

1249-52 — *Renardus de Nova Villa in Bosco, armiger, tenet domum fortem loci et totam villam cum omnibus pertinenciis et appendiciis et Vetus Dampierre cum appendiciis omnibus et Rainmeicourt... Ansellus Vocatus domum suam de Nova Villa... Dominus Anselmus de Turribus super Maternam domum de Nova Villa... Robinetus de Longe Eaue domum et grangiam de Nova Villa...*

A. Longnon, **Rôles**, n° 1259.

1393 - 17 mars. — Hommage au roi de Jean, seigneur de la Neuville-aux-Bois, écuyer.

Premierement la forte maison de la Neufville, les fossez, la basse court, les jardins, maisons, granges et haubergemens appartenant a la basse court et le coulombier puent valoir par an environ six livres...

Item ou grant champ derrieres la forteresse...

Item entre l'estang de la forteresse et le grant champ...

Arch. Nat. P. 208, n° 4.

1402 - septembre. — Hommage au roi de Colart, seigneur de la Neuville-aux-Bois et de Remicourt.

Premiers, la forte maison de la Neufville, les fossez, la basse court, les jardins, maisons, granges et haubergemens appartenant a la basse court et le colombier qui puent bien valoir par an environ six livres tournois...

Arch. Nat., P. 184¹, n° 11.

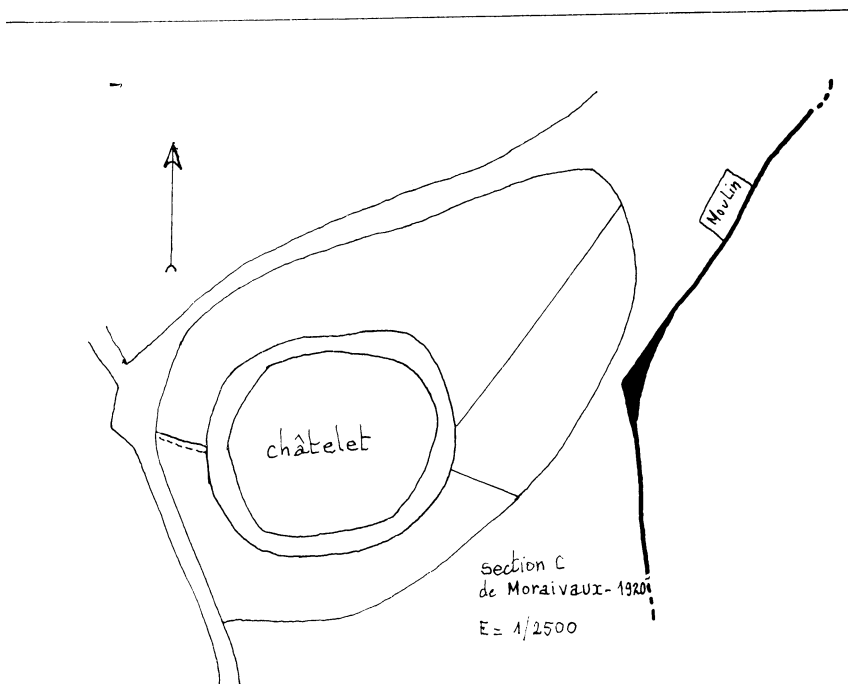
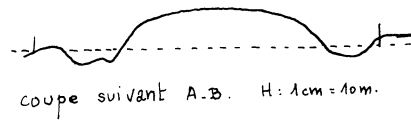
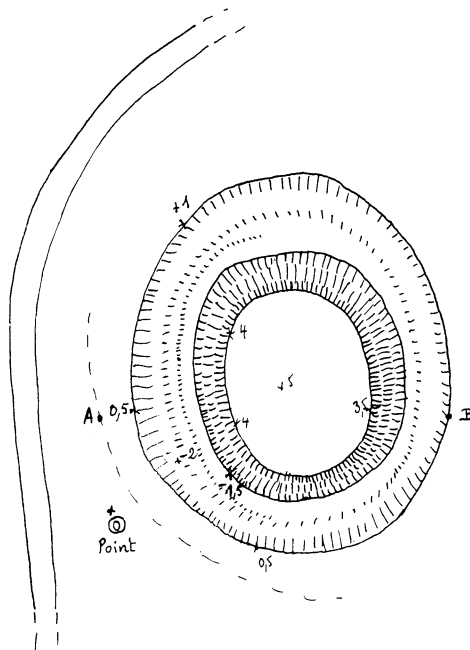
1405 — *Capellania domus domini ejusdem ville ; non est ad decimam ; de presentatione dicti domini.*

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 163 D (1405).

BIBLIOGRAPHIE

L. Brouillon, **Les comtes de Dampierre-en-Astenois**, 1886.

A. de Barthélemy, Le comté d'Astenois et les comtes de Dampierre-le-Château, **Revue de Champagne et de Brie**, 1888-1891.



NOUART
E = 1/1000

NOUART

Ardennes, Vouziers, Buzancy, diocèse de Reims, doyenné de Dun.

I.G.N. 1/25.000, Stenay 1-2.

Eglise dédiée à saint Hippolyte ; l'abbé de Belval présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 33 A (avant 1312).

VESTIGES

A la limite du village, à 450 m. au sud-est de l'église.

Coordonnées Lambert : 796,9 - 196,5.

Au lieu-dit le Châtelet, entre le ruisseau de Barricourt et celui de Nouart, à 500 m. de leur confluent, une petite motte, haute de 5 m., mesurant 28 à 33 m. à la base, 18 à 25 m. au sommet, défendue par un fossé large de 7 à 10 m. et profond de 1,50 m.

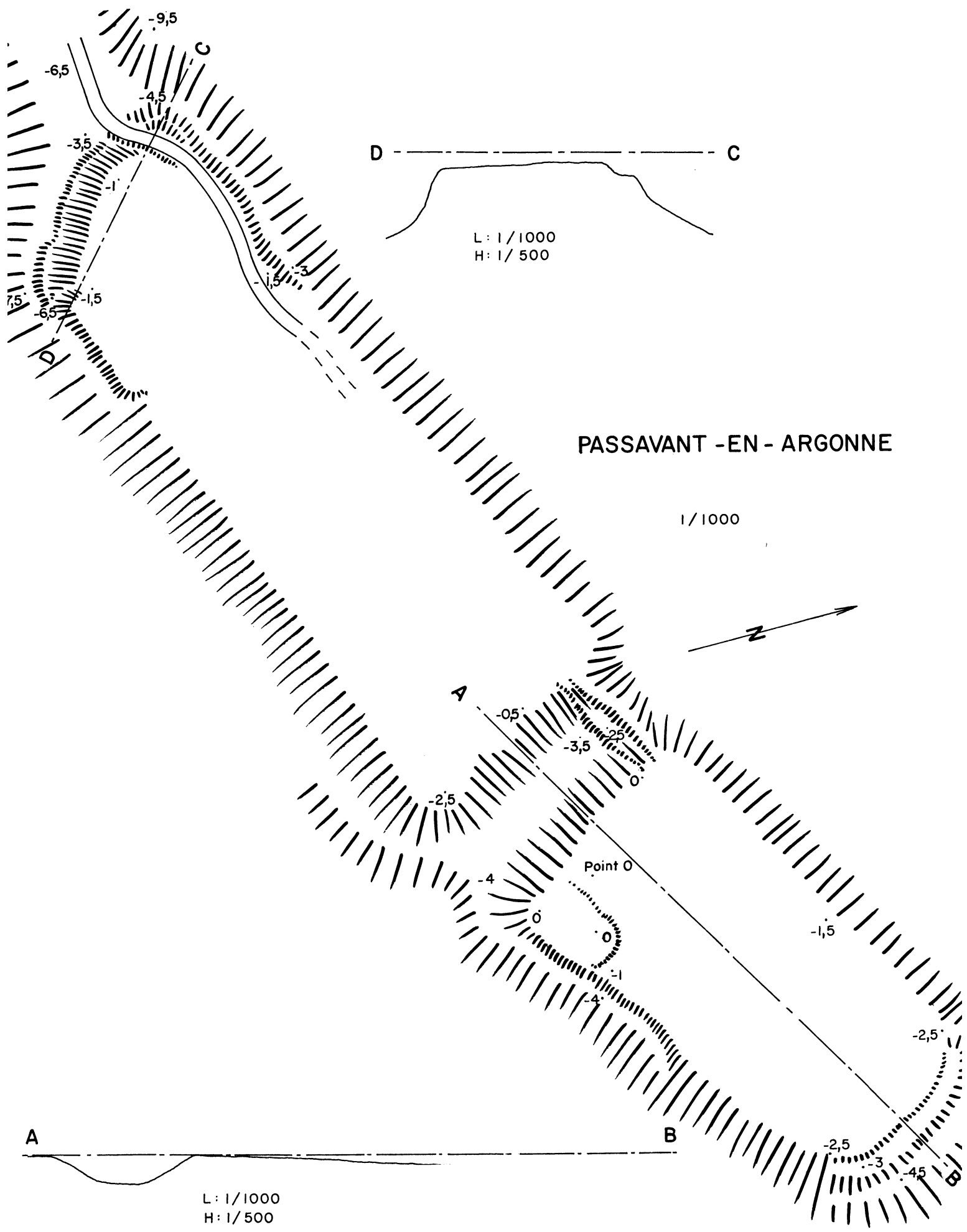
DATATION

1591 — *Pour brider les courses des Lorrains qui étoient en garnison à Villefranche, Dun et Stenay, le sr. de Dinteville avoit mis quelques soldats au châtel de Nouart, pour les quels déloger Marcoussy et (...) avec le régiment d'Aisne et autres Lorrains les attaquèrent avec deux canons, lesquels ayant tirés environ 25 coups, les tenans rendirent la place le 2 février et en sortirent bagues sauvés.*

G. Hérelle. Mémoire des choses plus notables advenues en Champagne (1585-1598) rédigé vers 1600. **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. 68, 1879-80, p. 411.

1731 - 15 juin. — Arrêt du Parlement spécifiant, entre autres choses, que les vassaux de la seigneurie de Nouart rendent leur hommage en *la place de l'ancien châtelet appartenant en commun aux seigneurs de Nouart.*

Arch. Nat. J 1045, n° 12.



PASSAVANT - EN - ARGONNE

1/1000

L: 1/1000
H: 1/500

L: 1/1000
H: 1/500

PASSAVANT-EN-ARGONNE

Marne, Sainte-Menehould, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 7-8.

Eglise [dédiée à la Sainte Croix]. L'abbé de Châtrices présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 165 A (1405).

VESTIGES

Lieu-dit Le Château, sur une colline (**Mons Rotondus**), à 70 m au-dessus du village et à 700 m au nord-est de l'église.

Coordonnées Lambert : 795,7 - 150,8.

Le sommet de la colline, dont le rebord occidental a été artificiellement redressé, est coupé sur toute sa largeur, soit une cinquantaine de mètres, par un fossé profond de 3 à 4 m., large de 30 m. en surface et de 10 m. au fond.

Ce fossé délimite deux ensembles :

A l'ouest, une basse-cour longue de 150 m.

A l'est, le château proprement dit, long seulement de 90 m. Dans l'angle sud-est, on remarque une légère éminence de 10 m. sur 15 de côté. A l'extrémité orientale, le talus bordier présente un ressaut. Des labours récents ont ramené en surface de nombreux morceaux de tuiles.

DATATION

1239 - juin. — Traité de pariage entre Aubert, abbé de Châtrices, et Thibaud IV, roi de Navarre, comte de Champagne.

Nos predicti abbas et conventus, de assensu et voluntate dicti domini regis, fundavimus villam novam in loco qui dicitur Mons Rotondus... Concedimus etiam quod dictus dominus rex forteritiam faciat in eodem loco qualemcumque voluerit, que ipsi et heredibus suis absque ulla reclamazione nostra in perpetuum remanebit, volentes ut ibi capellam suam faciat...

B.N. **Liber Pontificum**, lat. 5993^A, fol. 342 r.

H. d'Arbois, **Histoire, cat.**, n° 2518.

1242 - mars. — Charte d'Aubert, abbé de Châtrices :

Infra forteritiam castri de Passe Avant, nichil possimus penitus reclamare, preterquam in decimis et rebus spiritualibus ; idem rex, intuitu pietatis et elemosine, nobis capellam in predicto castro jam constructam dedit in perpetuum et concessit... Item capellannus manebit in forteritia et, quando si placuerit, extra forteritiam dicti castri.

B.N. **Liber Pontificum**, lat. 5993^A, fol. 342 v.

H. d'Arbois, **Histoire, cat.**, n° 2592.

A. Teulet, **Layettes**, t. 2, p. 467, n° 2966.

1242 - mars. — Charte des coutumes de Passavant.

Nus ne puet tenir yretage en la vile si il n'est estagiers dedans la vile, mais s'il i a hiretage, il le puet vendre a ciaus dou chastel ou dou finage... Autre tel mesure de vin et de blé, com il a a Sainte-Manehout, corra en cest chastel et il finage de Passavant...

Ne li rois ne puet metre cest chastel ne les apendances fors de ses mains ne si oir...

Si yretages de la vile nos eschaoit ou ou roi por forfait ou par autre chose, nos somes tenu a vendre dedans an et jor a home de la vile ou dou chastel.

B.N. **Liber Pontificum**, lat. 5993^A, fol. 343 r.v., 344 r.

H. d'Arbois, **Histoire, cat.**, n° 2591.

A. Teulet, **Layettes**, t. 2, p. 468, n° 2967.

A. Longnon, **Documents**, t. II, **Comptes**, p. 149-51.

1256-70 — *Stephanus Malus Clericus, castellanus de Passavant.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 6438.

1276-78 — *Li sires [ha] en celle ville son chastel sien lige, dedans lequel chastel il ha toute justice et tout exploit ligement ; et en la ville, fors dou chastel, tuit li exploit de la prevosté sont au seigneur et a ceux de Chatrices par moitié.*

A. Longnon, **Documents**, II, **Comptes**, p. 149.

1405 — *Capella de castro regis de Passavant.*

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 165 D (1405).

1427 - 10 septembre. — Délibération du Conseil de la Ville de Reims :

A esté deliberé que le rest de l'aide ou taille de 2.000 livres parisis mis sus pour la recouvrance de Moymer et autres forteresses, assavoir Passavant, Vaucouleurs, Mouson et Beaumont soit cueilli et levé...

P. Varin, **Arch. légis.**, 2^e partie, **Statuts**, I, p. 730.

1433 — Chronique française dite du doyen de Saint-Thiébaud de Metz :

Item en la mesme annee fut abbatue par le commandement de Monseigneur René, duc de Bar, une moult belle forteresse appelee Passavant.

Calmet. **Histoire de Lorraine** (1745), t. V, p. L XII.

BIBLIOGRAPHIE

H. d'Arbois de Jubainville, **Histoire des ducs et comtes de Champagne**, 1859-66.

L. Brouillon, L'abbaye de Chatrices, **Trav. Acad. Nat. Reims**, t.CXII, 1901-2. p. 1-108.

E. Bonvallot, **Le Tiers Etat d'après la charte de Beaumont et ses filiales**, 1884.

LES PLANCHES

Marne, Sainte-Menehould, commune de Dommartin (la-Planchette) - Dampierre (sur-Auve), diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 1-2.

Capellania de Planchiis ; non est ad decimam ; de presentatione abbatis de Morimonte (Moiremont).

Capellania de Domnomartino supra Alvam, alias ad Planchettas ; non est ad decimam ; de presentatione abbatis de Morimonte.

Ecclesia de Dampetra super Alvam ; ad decimam 16 Lb ; de presentatione abbatis de Morimonte.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 164 E et p. 166 A et B (1405).

VESTIGES

A 2.000m. au nord-est du village de Dampierre-sur-Auve.

Coordonnées Lambert : 783,4 - 156,2.

Au milieu d'une zone marécageuse traversée par l'Auve, une ferme quadrangulaire de 50 à 55 m. de côté, surélevée de 1,50 m. sur une terrasse et entourée de fossés en eau larges de 10 m. On y accède par une chaussée.

La voie ferrée de Reims à Sainte-Menehould passe à l'angle sud-ouest des fossés.

DATATION

1240 - (vers). — *Erardus, filius Henroti de Planchis, fecit homagium ligium. Feodum est domus fortis de Planchis cum omnibus appenditiis ejusdem domus, videlicet in terris, pratis, nemoribus, vineis et aquis, in castellania Sancte Manehuldis.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 5264.

1249-52 — *Erardus de Planchis, armiger, tenet domum de Planchis.*

A. Longnon, **Rôles**, n° 972.

1261 — *Erard des Planches, liges de sa forte maison avec les appendances de par son pere et sa mere.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 6409

1275 — *Veze ci li fié que mes sires Erars des Planches tient de ma dame la roïne : la fort meson des Planches et le bois et la riviere et le prez qui est enclaus d'entour la maison.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 7122.

1395 - 15 février. — *Aveu et dénombrement de Henri de Resson, écuyer, sire des Planches, au roi pour le siege de la maison des Planches, ensemble toute justice et seigneurie haulte, moienne et basse, appartenant audit lieu des Planches.*

Arch. Nat., J. 769, n° 22 et P. 208, n° 32.

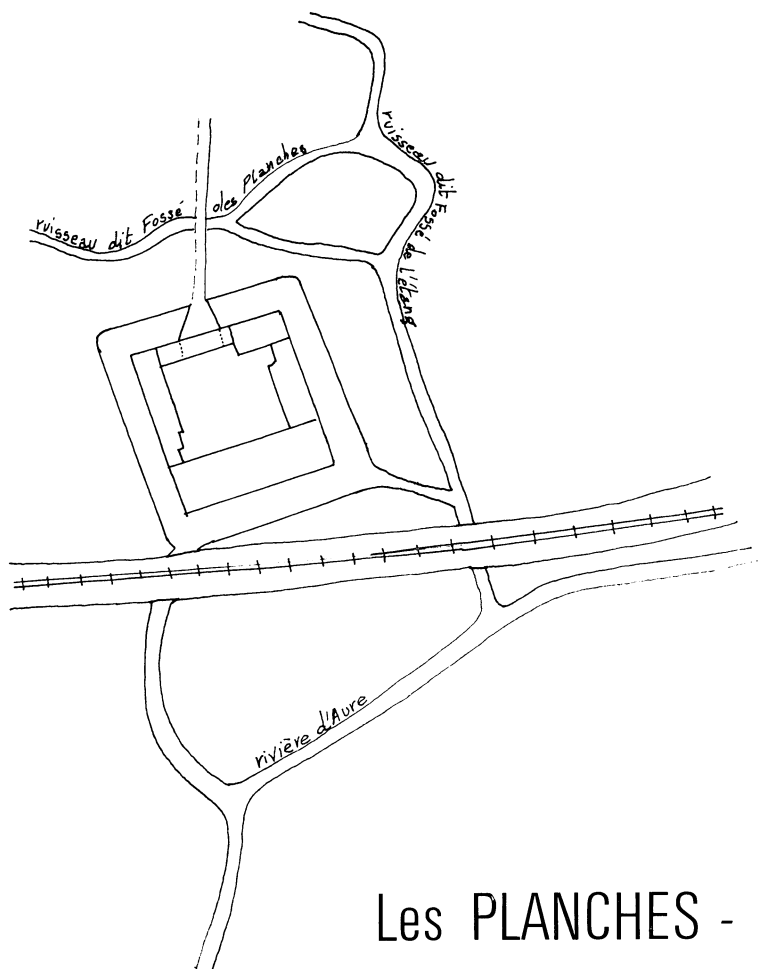
1447 - 5 janvier. — *Hommage de Jehan Noisette, seigneur des Planches-lez-Sainte-Manehout, à cause de damoiselle Isabelle, sa femme, pour le siege de la maison des Planches... Item environ vint cinq arpens de boix seans pres dudit lieu des Planches hors des fossez d'illec.*

Arch. Nat., P. 184¹, n° 63.

1720 - (vers). — Noël du doyenné de Sainte-Menehould (Anonyme).

*Ce qui réjouit l'plus l'Enfant
fut lorsque Marie doucement
déploya pour lui le présent
de la maison des Planches.
C'était un bonnet très mignon,
de fines cottes blanches
et des bas de coton.*

M. Poirson, **Chaufontaine et son prieuré**, 1901, p. 218.



Les PLANCHES - 1933

E = 1/2500.

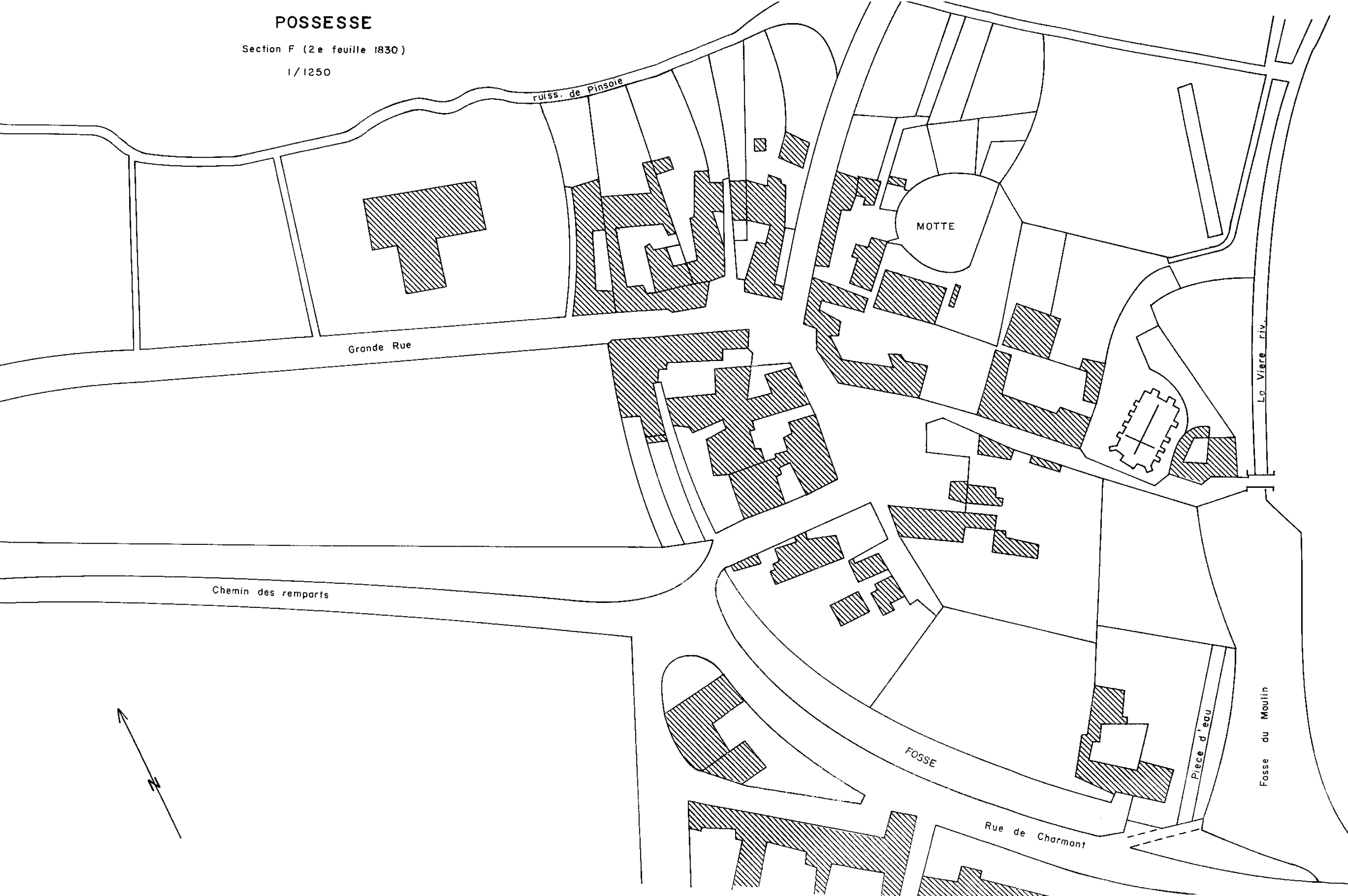
La maison forte des Planches, vue du Nord.
(Au premier plan, l'étang).



POSSESSE

Section F (2^e feuille 1830)

1/1250



ruiss. de Pinsoie

MOTTE

Grande Rue

Chemin des remparts

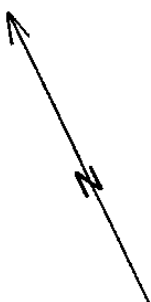
FOSSE

Rue de Charmont

Piece d'eau

Fosse du Moulin

La Vierre riv.



POSSESSE

Marne, Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Revigny-sur-Ornain 1-2.

Eglise dédiée à saint Symphorien. L'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons présente à la cure.

L'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts possédait aussi à Possesse le prieuré de Saint-Crépin (XIII^e siècle).

A proximité, abbaye cistercienne de Montier-en-Argonne (1147).

VESTIGES

A 75 m. au nord de l'église, au milieu du village.

Coordonnées Lambert : 781,2 - 135.

Dans l'angle droit formé par le confluent de la Vière et de la Pinçoise, à 100 m. de ce confluent, une motte tronconique aux versants raides, haute de 10 m. mesurant à la base 40 m. de diamètre et au sommet 25. Le fossé qui l'entourait a été comblé. A l'est-nord-est, en direction de la Pinçoise, traces de basse-cour.

Le village était protégé par un fossé en arc de cercle dont une partie subsiste à droite de la route de Charmont (D 1) entre la Vière et le carrefour avec la N 382. Ce fossé rejoignait probablement la Pinçoise.

Il semble que le hameau, qui s'est développé autour du prieuré de Saint-Crépin, était également fortifié. Un fossé est encore visible à la sortie vers Saint-Mard-sur-le-Mont entre la N 382 et la Vière. Sur la droite de la route, lieu-dit : La petite motte.

DATATION

1097 — *Wido de Castro Possessa, tiro in armis fortissimus.*

Albert d'Aix, II, 22. **Recueil des Historiens Occidentaux des Croisades**, IV, p. 315.

1157 — Boson, évêque de Châlons, confirme un don à l'abbaye de Montiers-en-Argonne :

Testes... Odo, Beroardus, Drogo, Henricus, milites ; Saybertus, Girardus, Paganus, Haibertus, Crispinus, burgenses de Possessa.

Arch. dép. Marne, **Cartulaire de Montier**, 20 H I, fol. 33 v - 34 r.

1166 - (vers). — Charte d'Henri le Libéral, comte de Champagne :

Guido de Possessa castellum suum quod Possessa dicitur, propter 260 libras pruviniensis monete et 12 libras cathalaunensis monete, michi in vadimonio posuit...

Bibl. Nat., lat. 5441¹, p. 57.

H. d'Arbois, **Cat.**, n° 148 (sd).

1193 - février. — *Ego Anselmus de Gallandia, dominus castri quod dicitur Possessa... notum fieri volo quod Domus Dei de Possessa quam dominus Johannes, clarevallensis monachus, predicti castri quondam dominus, cognatus meus, fundavit...*

Arch. dép. Marne, Commanderie de la Neuville-au-Temple, liasse 28, n° 5.

1212-1224 — Témoignage de Conrad, évêque de Metz et de Spire, chancelier d'Empire, sur la reprise en fief de Frédéric Barberousse par le comte de Champagne Henri le Libéral de plusieurs châteaux en 1162 :

Item Conradus... dicit hec esse castella que comes Campanie tenet de Imperatore Alemanie et ita invenit in scriptis Imperatoris : Dampierre, Possesse... Karnay...

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 2283.

1222 - avril. — Charte fixant les coutumes de Possesse :

Chascun borjois doit en l'an au signor ovreir une semaine a la forterece de la vile...

Li sires retient ses francs homes et lor droictures en sa main et la franchise de son chastel...

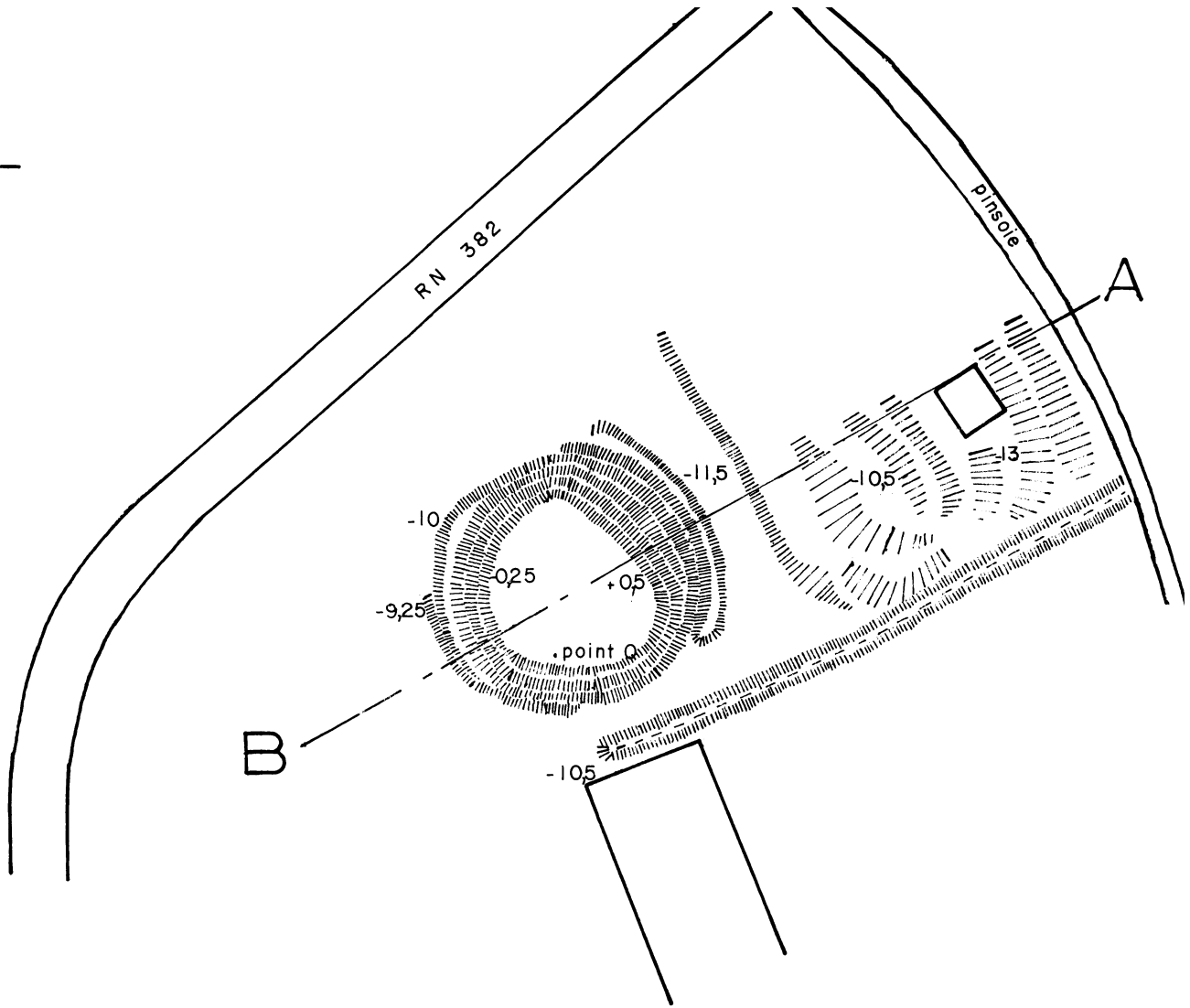
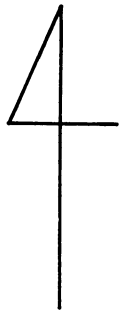
G. Hérèle. Charte de Possesse et autres documents inédits (1222-1540). **Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François**, t. 8, 1877, p. 232.

1249-52 — *Domina de Possessa tenet de dote castrum de Possessa cum castellania et appendiciis... Dominus Johannes de Roseto domum de Possessa, terras et prata...*

A. Longnon, **Rôles**, n° 1299.

1252 - janvier. — Alix, dame de Possesse, abandonne à son fils Anseau touz [ses] homes et touz [ses] borjois qui sont isu de [son] chatel de Possesse et de [sa] chatellerie, qui sont a Chaalons et a Pasavent.

J. de Laborde, **Layettes**, t. 3, p. 116, n° 3918.



coupe

A-B

$l = 1/1000^\circ$

$h = 1/500^\circ$

POSSESSE

$E = 1/1000^\circ$

1405 — *Capella in domo domini de Possessa; de presentatione domini loci.*

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 164 C (1405).

1779 · 31 mars. — Déclaration au domaine du roi passée devant Buret, notaire à Possesse, commis par sentence du bailli de Vitry-le-François pour la confection du terrier de la seigneurie de ce lieu :

...Item les doubles fossés et remparts qui entourent le village, sur lesquels ont été commises diverses anticipations par les propriétaires voisins, sur lesquels il y a protestation.

Item une place appelée la vieille cour tout proche de l'église, tenant pour partie au cimetière, d'autre au fossé de la motte, laquelle est entourée de petits fossés.

Item leur appartient la motte énoncée en l'article précédent ou était le château et maison forte.

Item les maisons de la basse-cour, dite la grand-cour aujourd'hui, tenant d'une part à des chènevières, d'autre à la place, d'un bout sur la ruelle qui conduit à l'église, d'autre sur le jardin cy-après...

Ch. Rémy. **Notes historiques sur Possesse**, 1883, p. 47.

La Poussessade aou lu siège du Poussesse.

Poème héroï-comique composé par J.-B. Leroy (1753-1836), avocat, commis à l'Intendance de Champagne, sur le prétendu siège de Possesse par le major hollandais Growestein en juin 1712.

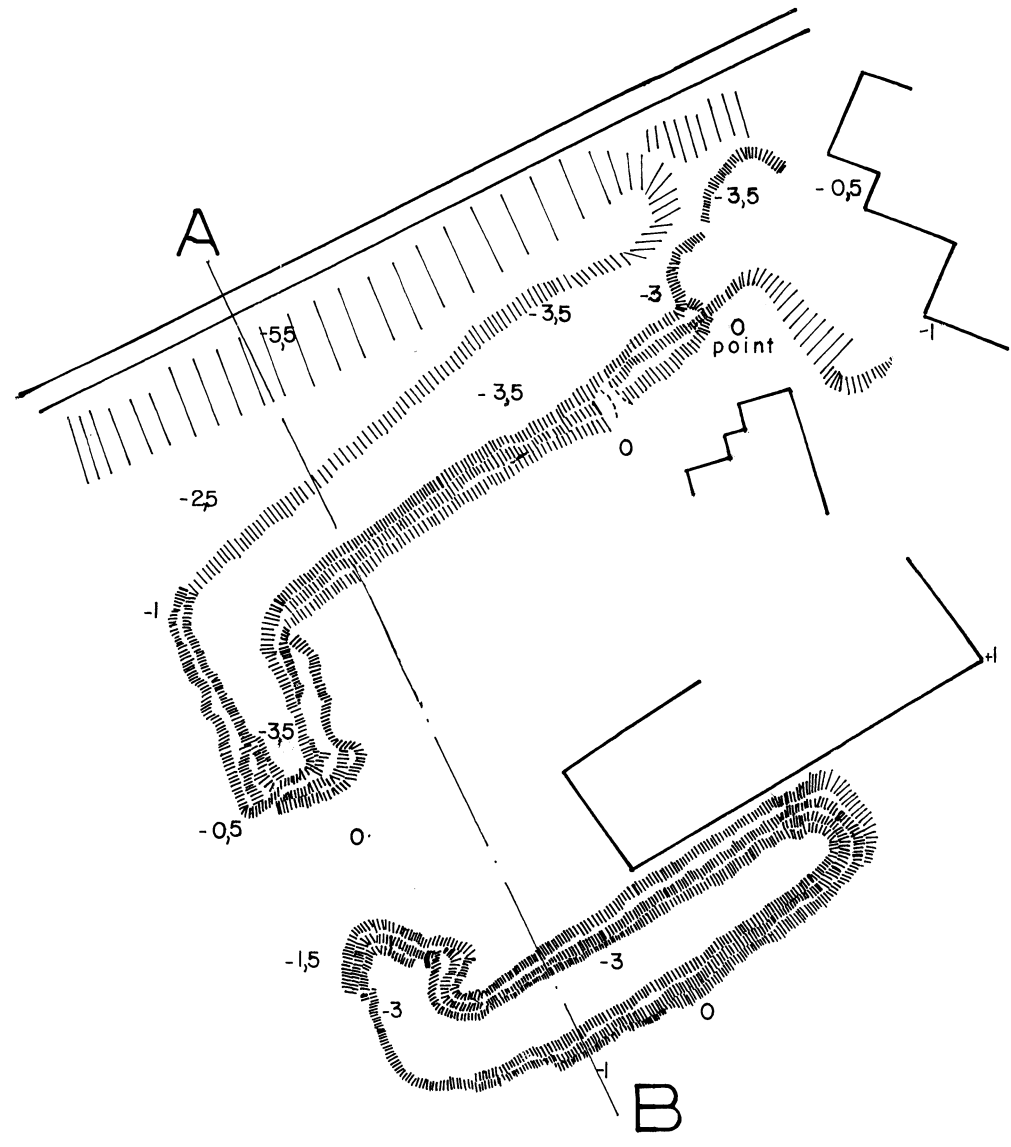
*La France était tranquille et nous bons Champunés
mangint tranquillement lou lard jaune et lous poiés
lorsqu'dans la Lorraine, eune horde barbare
à des hostileils chourdement se prépare.
Poussesse alors n'avoit ni portes ni remparts
on z'y pouyait à l'aige entreil de toutes parts
si ce n'ost daou couteil qu'borde la rivière,
qu'étoit pou l'annemi eune faible barrière.
Faillit donc travailler ; checun print son palon,
sa bêche, son barot et yallons et yallons,
en moinsle du houit jours, tant fut pousseil l'ouvrage
qu'la ville su trouvit à l'abri daou pillage.
In superbe fosseil tout à l'entour fut fait.
Un rempart en talus jusqu'au ciel s'éluvait,
et tout au bé mitan inne énorme montangne
pus haute qu'in clochier dominait la campangne.
On découvrait du d'sus Nettancourt et Layemont
et même Bar-lu-Duc qu'étoit enco pus long.*

M.E. Jovy. La poésie patoise à Possesse : Jean-Baptiste Leroy. **Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François**, t. 22, 1904, p. 379.

BIBLIOGRAPHIE

Ch. Rémy. **Notes historiques sur Possesse**, 1883.

CHATEAU DE RENAUDMONT



NO
A

SE
B



coupe AB

H=1/500°

L=1/1000°

E=1/1000°

RENAUDMONT

Marne, Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt, commune de Charmont, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Revigny-sur-Ornain, 7-8.

Ecclesia de Charmont ; de presentatione abbatis monasterii de Orione.

Prioratus Beate Marie dicti Charmont, ordinis Sancti Benedicti, ab abbate de Orione dependens.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, 164 A (1405).

VESTIGES

A la sortie du village, à 300 m. au sud de l'église.
Coordonnées Lambert : 785,4 - 132,6.

Sur un promontoire aux formes molles mais qui domine le bas pays d'une quarantaine de mètres, une plate-forme rectangulaire de 55 m. sur 75, défendue par un fossé large de 10 m., bien conservé sur trois côtés. La plate-forme surplombe le fossé de trois mètres ; le fond du fossé est en eau.

DATATION

1237 — Charte relative aux terrages de *Renau mont*.

B.N., **Cartulaire de Montier**, lat. 9905, fol. 426 r.

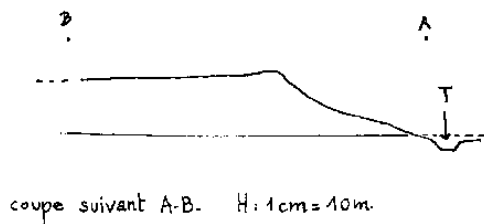
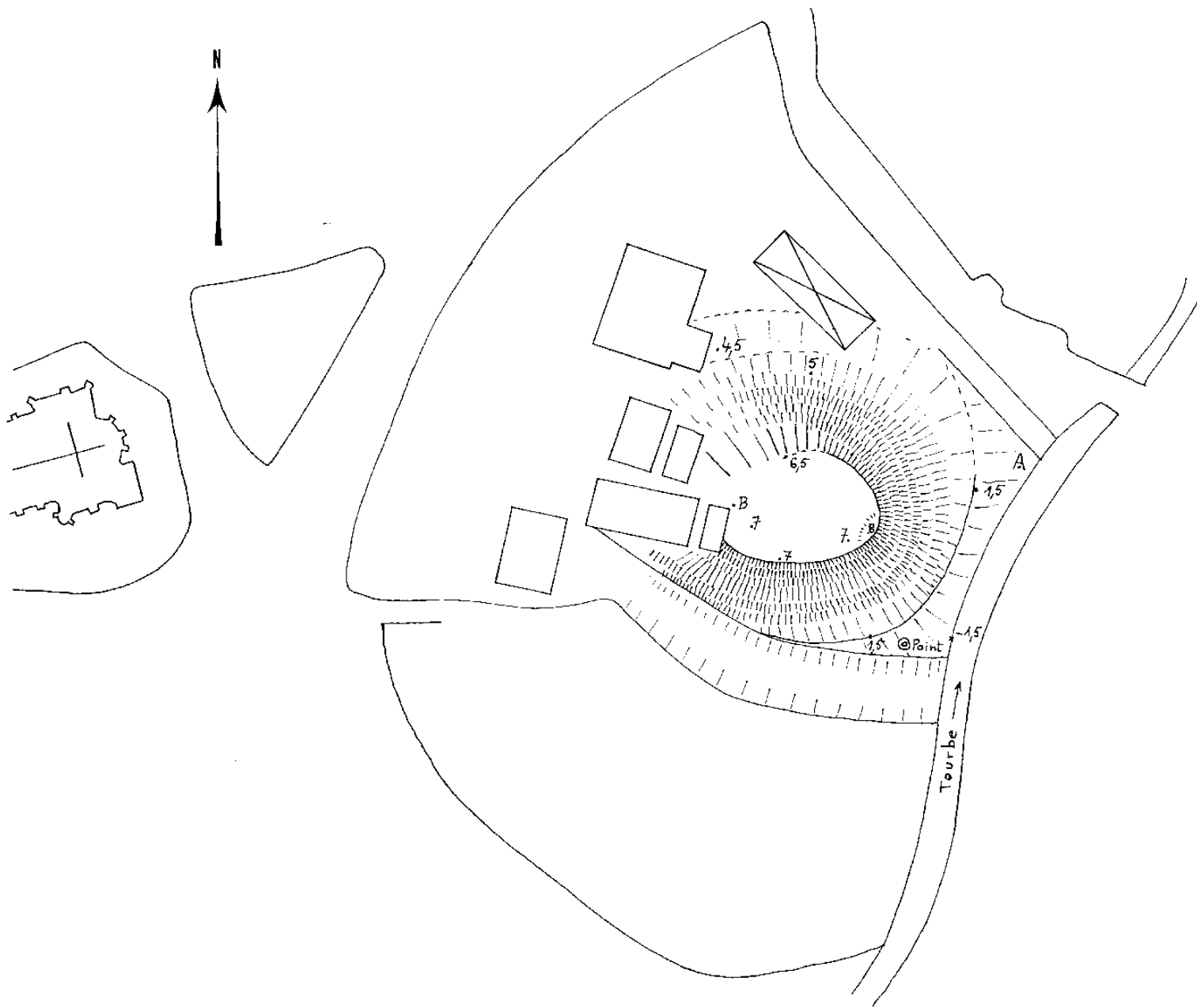
1334 — Anseau, sire de Joinville et de Reynel, échange Vaucouleurs contre le *fié de Pocesse, de Charmont et les appartenances que messire Jehan de Garlande tenait du roi.*

Arch. Nat., J. 1036, n° 15.

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 3697.

BIBLIOGRAPHIE

C. Remy. **Précis historique et statistique sur Charmont et Vernancourt**, 1868.



SAINT-JEAN sur TOURBE

E = 1/1000

SAINT-JEAN-SUR-TOURBE

Marne, Sainte-Menehould, diocèse de Reims, doyenné de Cernay-en-Dormois.

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 1-2.

Eglise dédiée à saint Jean-Baptiste. Le chapitre de Reims présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 37 C.

VESTIGES

Dans le village à 130 m. à l'est de l'église.
Coordonnées Lambert : 770,9 - 161,2.

Sur le rebord du plateau de craie, à 8,50 m. au-dessus du cours de la Tourbe, **platea** d'une motte très endommagée à l'ouest et au nord par la construction de bâtiments agricoles. Le diamètre de cette motte est de 50 m. à la base, 25 au sommet. Sa hauteur, visible à l'est, atteint 5 m.

La Tourbe assure la protection rapprochée à l'est. Au sud subsiste encore un fossé large de 12 m.

La photographie aérienne, le relevé cadastral de 1811, la disposition des maisons le long de la rue principale mettent en évidence une basse cour, qui décrit un arc de cercle d'environ 60 m. de rayon autour de la motte. L'endroit se nomme encore aujourd'hui le bayle.

Au-delà, vers l'ouest, s'étend le village avec l'église. Il était entouré d'un fossé, encore bien conservé au nord-ouest sur 150 m.

DATATION

1172 (vers). — *Henricus de Sancto Johanne, ligius.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 386.

1200-1201. — *Gilo de Sancto Johanne, ligius, et domus ejus jurabilis.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 2227.

1203 - septembre. — Charte d'Henri, comte de Grandpré.

Ego Henricus, comes Grandis Prati, notum facio et testificor omnibus presentibus et futuris quod, cum inter me et carissiman dominam meam Blancham, comitissam Trecensem palatinam, discordia esset de castro Sancti Johannis, tandem pacificata et declarata est in hunc modum quod forteritia primi fossati quod est circa motam et preterea homines Sancti Remigii Remensis et Sancti Petri de Advenaio et Sancti Martini de Spornaco sunt et remanent in feodo ligio domine mee comitisse et hec omnia tenet de ea Gilo de Sancto Johanne. Preterea Gilo de Sancto Johanne tenet de me burgum, in quo ecclesia sedet una, cum justitia et banno tam intus quam extra et ego teneo de domina mea comitissa. Quod ut permaneat firmum, presentem paginam fieri volui et sigille testimonio roborari. Actum apud Sezann anno Domini M CC III, mense septembri.

B.N. **Liber Principum**, Nelles acq. lat. 2454, fol. 296 r.

H. d'Arbois, **Histoire, cat.**, n° 593.

A. Teulet, **Layettes**, t. I, p. 245.

1218 - décembre. — Charte de Gaucher de Nanteuil.

Ego Galcherus, dominus de Nantolio, notum facio universis presentes litteras inspecturis quod karissima domina mea Blancha, comitissa Campanie, concessit mihi quod muros reficere possim qui sunt super motam apud Sanctum Johannem et facere crenellos et cooperire et intus facere domum et reparare fossata. Concessit etiam mihi quod in circuitu ballii faciam sepem sed ibidem, videlicet in circuitu ballii, non licebit mihi operari de petra nisi de licentia domine comitisse vel filii sui. Teneor siquidem, juramento interposito, domine comitisse vel filio ejus aut eorum mandato litteras alterius eorum deferenti, reddere fortericiam illam ad magnam vim et ad parvam. Si vero contingerit predictam dominam meam vel filium ejus pacem facere cum heredibus defuncti Gilonis de Sancto Johanne, de omnibus expensis in predicta fortericia factis, non potero reclamare ultra quinquaginta libras pruviniensis monete nisi de voluntate domine comitisse vel filii sui. Quod ut notum permaneat ratum, presentes litteras fieri volui sigilli mei munimine roboratas. Actum anno gratie M CC octavo decimo, mense decembri.

B.N. **Cartulaire de la Comtesse Blanche**, lat. 5993, fol. 57 r.

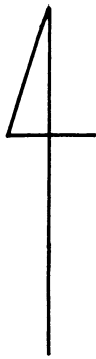
H. d'Arbois, **Histoire, cat.**, n° 1175.

L. Chantereau - Le Fèvre, **Traité des Fiefs**, II, p. 101-102.

- 1219 - octobre. — Charte de Gaucher de Nanteuil.
Charissimae Dominae suae Blanchae, illustri comitissae Campaniae palatinae ac karissimo domino suo Theobaldo comiti, nato ejus, Galcherus de Nantholio salutem... Sciant omnes qui praesentes litteras viderint quod domum fortem de Sancto Joanne, quae est vestra, jurabilis cum omnibus appendiciis suis quae michi ibidem dedistis et cum feodo quod ibidem de vobis teneo, reddo vobis sine omni pacto et sine omni conditione ; in cuius rei testimonium litteras praesentes feci fieri sigillo meo munitas. Actum anno Domini M CC XIX, mense octobri.
 L. Chantereau - Le Fèvre, **Traité des Fiefs**, II, p. 110.
 H. d'Arbois, **Histoire, cat.**, n° 1233.
- 1220 - mai. — Charte de Gaucher de Nanteuil.
Ego Galcherus de Nantolio notum facio universis presentes litteras inspecturis quod domum fortem de Sancto Johanne quam karissima domina mea B., comitissa Trecensis, mihi tradidit usque ad instans festum sancti Johannis Baptistae habendam, eidem comitisse vel ejus certo mandato teneor reddere bona fide infra octavas ejusdem festi in eo statu et puncto in quo eam recepi. Actum anno gratie millesimo ducentesimo vicesimo, mense maio.
 Arch. Nat. J. 201, Champagne IX, n° 11.
 H. d'Arbois, **Histoire, cat.**, n° 1270.
 A. Teulet, **Layettes**, t. I. p. 499.
- 1230 - février. — Thibaud IV donne en augmentation de fief à Henri, comte de Grandpré *totum illud quod [habetat] apud Sanctum Joannem supra Turbam et in omnibus villis in riparia Turbae, praeter motam Sancti Joannis et bailum ante motam.*
 L. Chantereau - Le Fèvre, **Traité des Fiefs**, II, p. 196.
 H. d'Arbois, **Histoire, cat.**, n° 1986.
- 1246 - octobre. — Henri, comte de Grandpré, vend au comte de Champagne, moyennant 800 livres de proinois, tout ce qu'il a à Saint-Jean et dans la *chastellerie* de Saint-Jean.
 B.N. **Liber Principum**, n° 1165 acq. latines, 2454, fol. 300 rv.
 A. Longnon, **Documents**, t. II, **Domaine**, p. 147
 H. d'Arbois, **Histoire, cat.**, n° 2767.
- 1249-52 — *Comes Grandis Prati tenet, cum alio homagio, fetericiam primi fossati de castro Sancti Johannis et homines Sancti Remigii Remensis et homines Sancti Petri de Aveneio et Sancti Martini de Spernasco et burgum Sancti Johannis in quo sedet ecclesia tam intus quam extra.*
 A. Longnon, **Rôles**, n° 1333.
- 1389 - 12 décembre. — Hommage au roi de Jeanne, dame de Saint-Loup et de Saint-Jean-sur-Tourbe :
*C'est a savoir la ville, le ban, le terroir, la finage de la ville dudit Saint Jehan a Tourbe. Item la motte et le siege du chastel qui suele estre en la ditte ville, ou il a une motte trenchié de fossez autour et en maniere d'un plat lieu de bassecourt devant, devant laquelle a trench.. de fossez, lequel siege puet contenir deux arpens de terre ou environ.
 Item le moulin de ladite ville et l'estang qui est devant lui puet contenir deux arpens de eaue ou environ...*
 Arch. Nat., P. 183², n° 49.
- 1460 - 6 janvier. — Hommage de Jacques, seigneur de Hans et des Armoises, chevalier, au roi pour la terre et seigneurie de Saint-Jean-sur-Tourbe :
Item les fossez et... de ladite ville de Saint Jehan. Item la motte et le siege du chastel qui sont en ladite ville ou il y a une motte tranchée de fossez autour et en maniere d'un plat lieu de basse court devant lequel a tranchie de fossez, lequel siege peut contenir deux arpens de terre ou environ.
 Arch. Nat., P. 184¹, n° 65.

BIBLIOGRAPHIE

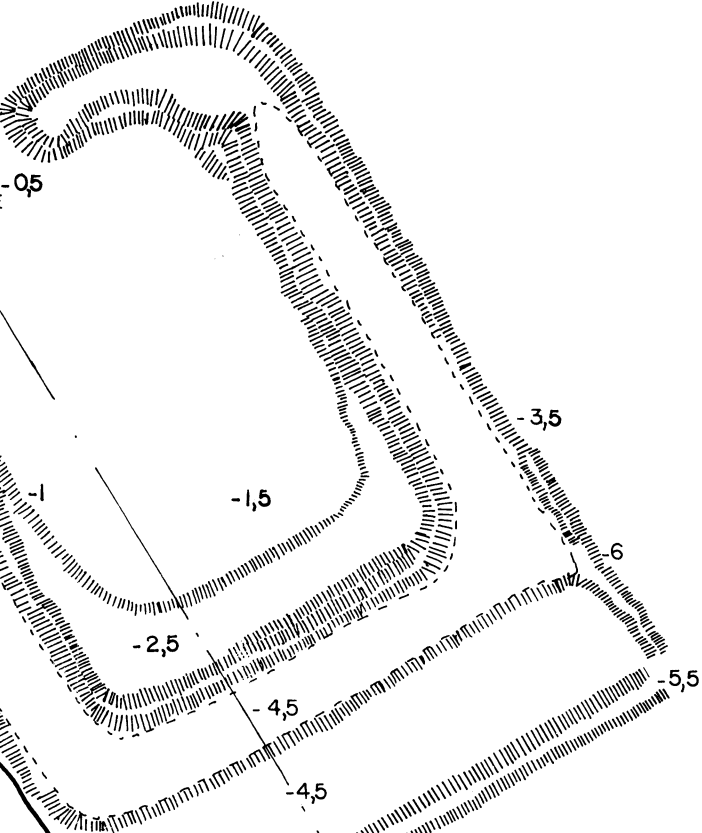
- H. d'Arbois de Jubainville. **Histoire des ducs et comtes de Champagne**, 1859-66.
- E. de Barthélemy. Statistique monumentale de l'arrondissement de Sainte-Menehould, **Bulletin monumental**, 1852, t. 18, p. 570.



village

A

point O



-1,5

-1,5

-5

-1

-0,5

-1,5

-3,5

-6

-5,5

-2,5

-5

-4,5

-4,5

-4

-5

-2,5

-6

-6

-4,5

B

la Vière

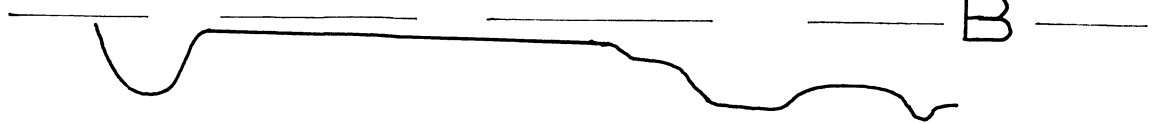


NO

A

SE

B

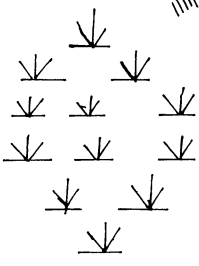


coupe AB echelle H=1/500°

L=1/1000°

E=1/1000°

SAINT MARD SUR LE MONT



SAINT-MARD-SUR-LE-MONT

Marne, Sainte-Menehould, Dommartin-sur-Yèvre, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Revigny-sur-Ornain 1-2.

Ecclesia de Sancto Medardo supra Montem ; de presentatione capituli cathalaunensis.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I., p. 162 C (1405).

VESTIGES

A 800 m. au sud-sud-ouest du cimetière sur le mont, emplacement de l'église jusqu'au XVIII^e siècle.

Coordonnées Lambert : 138,6 - 783,8.

De la maison forte de Saint-Mard, construite sur le versant de la vallée marécageuse de la Vière, ne subsiste plus qu'une terrasse en surplomb, longue de 65 m. et large de 45, entourée d'un fossé en eau, large de 10 m. et profond de 4 m.

DATATION

1008-1042. — Roger I^{er}, évêque de Châlons, donne au Chapitre de sa cathédrale *altare ecclesie Sancti Medardi in comitatu stadinensi.*

P. Pélicier, le cartulaire de Saint-Etienne de Châlons, **Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne**, 1895, p. 185 (fol. 37 v du cartulaire).

1249-52. — *Hugo de Sancto Juvino tenet de ballio, domum suam de Sancto Medardo et duas partes sexti ville...*

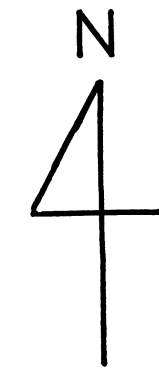
A. Longnon, **Rôles**, n° 1265

1265-1270. — *Huetus de Sancto Medardo, alio nomine de Sancto..., ligius de duabus partibus septi Sancti Medardi de ballio Poincie filie sue..., de domo sua, pratis, censibus ibidem.*

A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 6323.

BIBLIOGRAPHIE

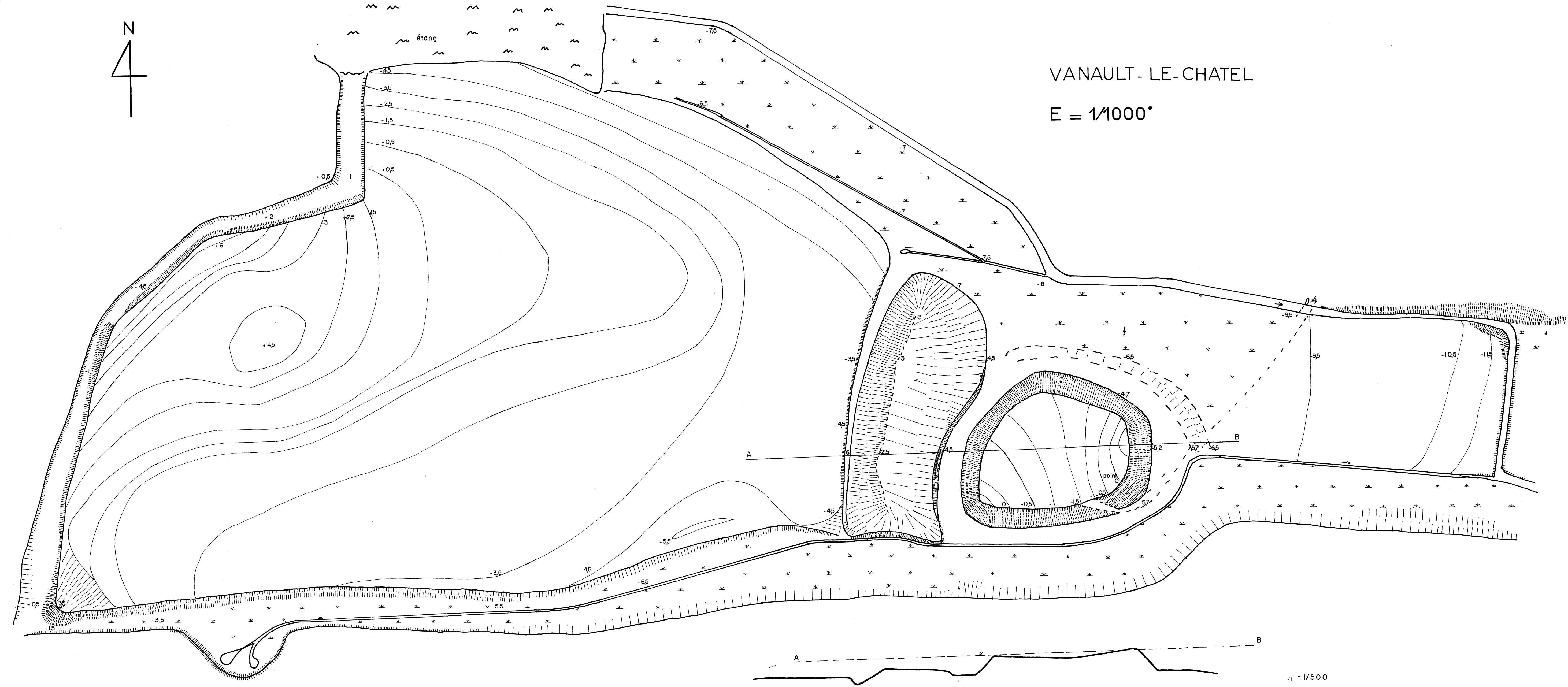
Ed. de Barthélemy. **Le diocèse ancien de Châlons-sur-Marne**, 1861.



étang

VANAULT - LE-CHATEL

E = 1/1000°



h = 1/500

VANAULT-LE-CHATEL

Marne, Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Revigny-sur-Ornain, 5-6.

Eglise dédiée à sainte Libaire. L'abbé de Gorze présente à la cure (depuis 1096).

A. d'Herbomez, **Cartulaire de l'abbaye de Gorze**, n° 142 et 169.

A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 164 B (1405).

VESTIGES

A 500 m. au sud-ouest de l'église.

Coordonnées Lambert : 774,9 - 131,6.

Implanté entre la Hurlotte et le ru Saint-Loup dont la réunion forme le Vanichon, le dispositif fortifié comporte un enclos, une basse-cour et une butte appelée château.

a) L'enclos, de 8,25 ha est précédé d'un fossé long de 350 m., large de 8 à 18, dont l'escarpement externe ne dépasse pas 2 m. tandis que l'autre atteint 6 m. A 375 m. plus à l'est, un second fossé isole l'enclos de la basse-cour. Sa longueur est de 140 m., sa largeur de 20 m. et sa profondeur par rapport à l'enclos, de 2 m.

Entre les deux fossés s'étendait jadis la ville neuve Saint-Loup avec, sur une légère éminence, son église et son cimetière. Les ruines de l'église étaient encore visibles en 1839.

b) La basse-cour, en pente vers l'est, domine le second fossé de 3 à 4 m. et le troisième de 1,50 m. seulement. Elle mesure 130 m. de longueur, sur 25 de largeur au sud et 40 au nord.

c) Défendu par le troisième fossé qui est large de 10 m., le château se présente sous l'aspect d'une vaste plate-forme ovale de 85 m. sur 67 à la base, 76 sur 57 au sommet. Sa hauteur est de 5,40 m. à l'est, 4,50 m. au sud-ouest et 3 m. seulement au sud-est à cause d'une rampe d'accès. La **platea** est légèrement concave avec une dénivellation centrale de 1,80 m. par rapport au bord sud-ouest et de 1,50 m. par rapport au bord est.

Le site comporte encore à 300 m. plus à l'est, sur une légère éminence appelée le Moncet, l'emplacement de l'ancien prieuré de Gorze. Il s'agit d'un quadrilatère de 75 sur 100 m. protégé à l'est et au sud par un fossé en eau large de 5 à 8 m. et au nord par un talus taillé dans la pente du Moncet, au-dessus du Vanichon.

DATATION

1132 - 10 janvier. — Bulle d'Innocent II relative à la construction du château de Vanault par Hugues de Montfélix sur un domaine de l'abbaye saint-Gorgon de Gorze.

Tu enim, dilecte in Domino fili Teotuine abbas, in presentia, sicut accepimus, venerabilium fratrum nostrorum Hebaldi (1122-26) et Helberti (1126-1130), Catalaunensium episcoporum et Mathei, Albanensis episcopi (1129), tunc apostolice sedis legati, adversus Hugonem de Montefelice querimonias profudisti, pro eo videlicet quod stagnum apud Guasnum in fundo Gorziensis monasterii factum, suis applicans usibus, auferabat et castellum in eodem fundo violenter construxerat, nec tamen debitam potuisti justitiam obtinere... Des témoins s'étant présentés *qui nimirum terram in qua castellum erat constructum et profunditatem stagni et aque retinaculum quod calceia vocatur, juris esse Sancti Gorgoni, tactis sacrosanctis Evangelis, firmaverunt*, le pape investit le monastère de Gorze *tam de terra, in qua castellum situm est, quam etiam de profunditate stagni et aque retinaculo quod calceia dicitur*.

A. d'Herbomez, **Cartulaire**, n° 153.

1134 — L'abbé de Gorze autorise Hugues de Montfélix à pêcher dans l'étang situé près de la ville neuve Saint-Loup.

Arch. départ. de la Haute-Marne, **Inventaire de l'hôpital Sainte-Croix de Joinville**, fol. 27 rv, 28 r. (Analyse du XVIII^e siècle).

1138 — L'abbé de Gorze concède à Hugues de Montfélix moyennant un cens annuel de 5 sous *fundum quem violenter occupaverat in villa que dicitur Wasnau, super quem construxerat castrum*.

A. d'Herbomez, **Cartulaire**, n° 155.

1131-1142 — Geoffroi, évêque de Châlons, concède à l'abbaye de Gorze l'autel de la ville neuve Saint-Loup : *altare Guasnadii quod est dedicatum in honore Sancti Lupi*.

A. d'Herbomez, **Cartulaire**, n° 161.

1249-52 — *Domina de Wasnou de dota sua tenet... medietatem castelli loci... Dominus Richardus de Bruolliis furnum Sancti Lupi... Domina Helvidis de Sancto Johanne apud Sanctum Lupum 4 sestarios bladi...*

A. Longnon, **Rôles**, n° 1239.

- 1249-52 — *Dominus Hugo de Landricourt tenet medietatem castelli de Wasnou et medietatem ville...*
A. Longnon, **Rôles**, n° 1260.
- 1249-52 — *Johannes de Wasnou, armiger, tenet castrum de Wasnou cum appendiciis, sicut superius in feodo domine de Wasnou continetur.*
A. Longnon, **Rôles**, n° 1315.
- 1256-64 — *Dominus Johannes de Wagno Castro, ligius de Wano.*
Monsieur Jehan de Wane le Chastel, liges de Wanne et des appendances.
A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 6336.
- 1309 — *Wano Castrum.*
B.N., n^{el}es acq. latines, 933, fol. 34.
- 1362 — *Rector de Sancta Libaria de Wano Castro.*
A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 145 G (1362).
- 1392 - 13 juillet — Répit accordé par le roi à Béraud, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, pour le *denombrement des chasteaux, villes et chastellenies de Buxi le Chastel en Champagne et de Wanaut...*
Arch. Nat., P. 162², n° 237.
- 1509 - 6 décembre. — Hommage au roi de Jean d'Amboise.
Item nous avons audit Vano la mothe du chastel dillecque, les fossés et enclouz dicelle avec ses appartenances et appendances, qui souloit estre tenu et mouvant de nous en plain fief à cause de notre dit chastel de Bussy et en arriere fief du roi notre dit seigneur à cause dudit chastel de Sainte M[enehould]..., lequel chastel, fossez, bassecourt et enclouz dicelle est de present en ruyne et ne nous est d'aucun proffit.
Arch. Nat., P. 184², n° 78.
- 1604 - 15 juin. — —Hommage de Charles d'Amboise.
Item le chateau consistant en quatre danrées de terres labourables qui est en l'enclos des fossés... Item la bassecour consistant en trois danrées de terre labourable enclose de fossez.
Arch. Nat., P. 185², n° 30.
- 1659 - 8 février. — Hommage de Claude de Bar.
La mothe ou il étoit autrefois un chateau, auquel lieu les vassaux doivent faire foy et hommage, la place de la basse cour, le tout entouré de fossés avec pont levis au fossé de ladite mothe sur laquelle sont à présent basties plusieurs maisons par la permission du seigneur par les habitants dudit Vanault pour leur refuge pendant la guerre, contenant la totalité de trois journées, trois danrées, cinquante perches caraux.
Arch. Nat., P. 217, n° 57.

BIBLIOGRAPHIE

- M. Bur, Les possessions de Gorze en Champagne, **Saint Chrodegang**, 1966, p. 169-182.
M. Bur, Fouilles à Vanault-le-Châtel : Bilan provisoire : **Château-Gaillard**, vol. 5. **Colloque de Venlo**, 1972.
A. Despoq, **Vanault-le-Châtel, recherches historiques**, 1927.

Vanault-le-Chatel.

Au premier plan, le prieuré puis le château avec sa basse-cour et l'enclos Saint-Loup.
A droite, le village.



GENEALOGIE DES SIRES DE VANAUT

Le château de Vanault appartenait en 1219 à *Robertus dominus de Wasnou, filius Galteri de Petraponte* (B. M., Châlons-sur-Marne, fonds Garinet, ms. 583, original) et en 1212 à *Galterus dominus de Wasnou, filius Hugonis de Petraponte* (B. N., **Collection de Champagne**, XXIII, fol. 42 v.). Vers cette époque, les rôles des fiefs du comté de Champagne signalent, sous la rubrique Vitry : *Galterus de Petraponte, ligius* (A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, n° 3165).

Hugues de Pierrepont, père de Gautier, doit être identifié à cet Hugues de Vanault qui, selon Aubri de Troisfontaines, corroboré par de nombreuses chartes, épousa Clémence, fille d'Itier, comte de Rethel et châtelain de Vitry et de Béatrice de Namur : *Tertia nomine Clementia, alii dicunt Agatha, viro nobili Hugonem de Wasnou peperit Robertum de Petraponte, patrem comitis Joannis de Rocheio, Galtherum de Wasnou, episcopum Hugonem leodiensem et Margaretam, dominam de Eppa, matrem alterius episcopi leodiensis nomine Johannes*. (A. Longnon, **Documents**, t. I, **Fiefs**, p. 457-8).

A cette liste d'enfants, il convient d'ajouter Guillaume, dont il est fait mention dans la chronique de Gislebert de Mons (L. Vanderkindere, p. 66, 175, 272/3) et Béatrice, épouse de Jean, comte de Roucy, puis d'Enguerrand, sire de Coucy, qu'à la suite de A. Duchesne (**Histoire de la maison de Guines**, pr. p. 355) les érudits ont rattaché abusivement à la maison de Vignory (cf. J. d'Arbaumont - **Cartulaire du prieuré de Saint-Etienne de Vignory**, 1882, p. 208, n° 77).

Hugues, père de cette brillante lignée, a laissé maints témoignages de son existence dans les cartulaires de Saint-Martin de Tournai, Thenailles, Saint-Martin de Laon, Signy, Bucilly, Saint-Vincent de Laon, et le Reclus jusqu'en 1187-90, parfois sous le nom d'Hugues de Vanault, le plus souvent sous celui d'Hugues de Pierrepont. D'où lui venaient ces deux châtelaineries ?

Pour Vanault, le cartulaire de Gorze apporte les indications suivantes :

a) Vers 1120, un certain Hugues de Montfélix usurpe l'étang et la chaussée des moines à Vanault et construit un château. L'affaire est évoquée devant les évêques de Châlons, Ebles de Ramerupt (1122-6) et Herbert (1126-30), particulièrement lors du passage du légat Matthieu d'Albano en 1129, puis devant le pape Innocent II au concile de Reims en octobre 1131. Hugues fut condamné par le pape à Nevers le 10 janvier 1132 (A. d'Herbomez, **Cartulaire**, n° 153).

b) Hugues, probablement soutenu par le comte de Champagne Thibaud II, s'incruste à Vanault. Un début de compromis est trouvé avec l'abbaye de Gorze en 1134, un accord définitif en 1138. Hugues et sa femme Alix obtiennent de conserver leur château à condition de payer chaque année un cens de 5 sous. (A. d'Herbomez, n° 155).

Hugues de Montfélix paraît avoir été un *homo novus*. Son origine demeure inconnue. Sans doute appartenait-il à la famille des châtelains de Montfélix, grosse forteresse des comtes de Champagne, élevée en 952 au sud d'Eprenay (Marne) par les fils d'Herbert II de Vermandois. Au XII^e siècle, les chevaliers de Montfélix se répandent tout au long de la vallée de la Marne depuis Meaux jusqu'à Vitry. Vers 1150, un Guy de Montfélix est archidiacre de Châlons (Arch. dép. Marne, 22 H1, fol. 121).

D'après les chartes de l'abbaye de Montier-en-Argonne, Hugues de Montfélix eut au moins deux fils, Hugues, mari de Clémence de Rethel, et Guillaume qui épousa la fille de Bertrand-sans-Terre, chevalier de Vitry (B.N., lat. 10946, fol. 7-8-9). Tous deux interviennent en qualité d'avoués de Gorze en 1175 avec leur neveu Nicolas, époux d'une Marie et père d'une Elisabeth. (Arch. dép. Marne, 20 H 58 / 1 et 2, originaux).

Reste le problème de Pierrepont. Cette importante châtelainerie du Laonnois, jumelée avec celle de Montaigu, n'ayant jamais été possédée par Hugues de Montfélix, elle n'a pu échoir à ses enfants que du chef de leur mère, Alix de Pierrepont-Montaigu.

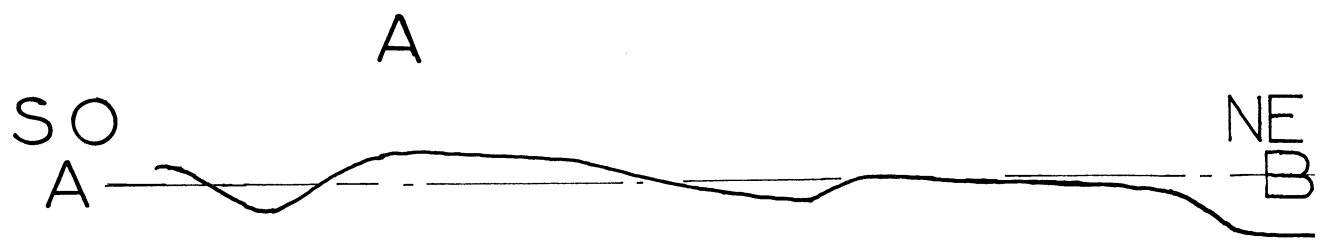
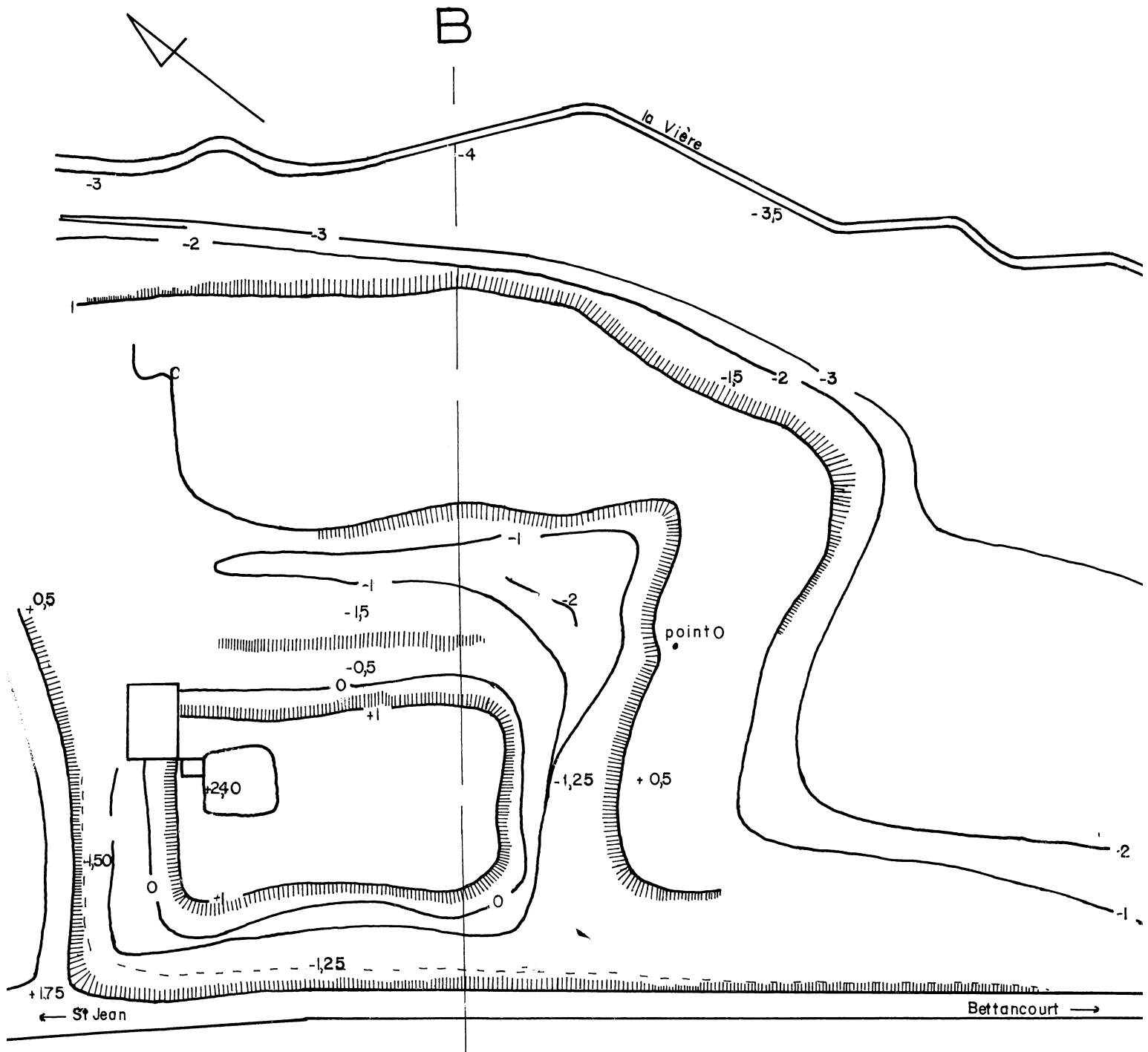
De fait, une Alix, sœur de Robert, seigneur de Montaigu (Aisne, canton de Sissonne) consent en 1138 à ce que son frère Guy de Montaigu, doyen du chapitre cathédral de Laon, restitue à l'évêque de Metz la terre de Samoussy. (T. Duplessis, **Histoire de la ville et des seigneurs de Guines**, pr. p. 140-1).

Alix est la sœur, non seulement du doyen Guy, futur évêque de Châlons-sur-Marne (1144-47) et de Robert de Montaigu, mais aussi de Guillaume, seigneur de Pierrepont (Aisne, canton de Marle) et de Gautier-sans-Terre. Max de Sars, dans son *Laonnois féodal*, a reconstitué la courte généalogie de leurs parents, Ermengarde, dame de Montaigu et Roger, seigneur de Pierrepont. C'est par erreur que cet érudit a fait d'Hugues de Vanault le fils de Guillaume de Pierrepont en alléguant l'existence d'un fief de Wanot, aujourd'hui Hanot, sur le territoire de Barenton. (M. de Sars, **Le Laonnois féodal**, t. 3 ,p. 122, n. 9). Ni Guillaume, ni Robert, ni Gautier n'eurent de descendance. Alix, leur sœur, fut leur seule héritière.

A preuve, une charte d'Henri de France, archevêque de Reims, confirmant à l'abbaye de Thenailles, en 1168, la possession d'un bien que les donateurs, en date de 1135, tenaient de Robert *dominus illius castelli (de Petraponte)*. Ce don avait été renouvelé en 1155, *annuente Ugone de Petraponte qui heres Roberto successerat* (B.N., lat. 5649, fol. 38-39). Autre preuve : En 1165, Hugues de Pierrepont confirme à l'abbaye de Saint-Martin de Laon les aumônes de ses oncles Robert et Guy de Montaigu. L'aumône de Robert remonte à 1149 (Arch. dép. Aisne, H 871, fol. 209-10).

Voici donc reconstitué le lignage de Vanault, dit de Pierrepont, et, par voie de conséquence, mieux connues les origines du prince-évêque de Liège Hugues de Pierrepont ou du comte de Roucy Jean II, aïeul de la 3^e race de ce nom. Ces importants personnages descendent d'un parvenu de la ministérialité comtale de Champagne, Hugues de Montfélix, qu'un heureux brigandage sur des terres de l'Eglise, mit en position d'épouser l'une des plus riches héritières du Laonnois. Ses enfants et petits-enfants cousinèrent avec la haute aristocratie européenne, à commencer par les rois de Sicile et les empereurs allemands.

Le crayon généalogique a été conçu de manière à mettre en évidence les liaisons des principales familles intéressées par cette histoire. Il ne tient pas compte, pour cette raison, de l'ordre de primogéniture.



E=1/1000°

VERNANCOURT

VERNANCOURT

Marne, Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Revigny-sur-Ornain 5-6.

Eglise [dédiée à saint Martin]. Le chapitre cathédrale de Châlons présente à la cure.
A Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 163 A (1405).

VESTIGES

En bordure du village, à gauche de la route conduisant à Bettancourt, à 200 m. au sud-est de l'église.

Coordonnées Lambert : 131,5 - 782,6.

A l'extrémité de l'interfluve qui domine au nord de 2,50 m. environ le cours de la Vière et au sud celui du ruisseau de Marengé, entre le village et le confluent, une plate-forme quadrangulaire haute de 2,25 m., longue de 60 m., large de 30 m. Elle est entourée de fossés larges de 20 à 30 m. Le site a été retouché par l'aménagement de la route de Bettancourt et par la construction d'une maison qui occupe, à l'angle nord, l'emplacement d'un puits abondamment rempli de tessons.

DATATION

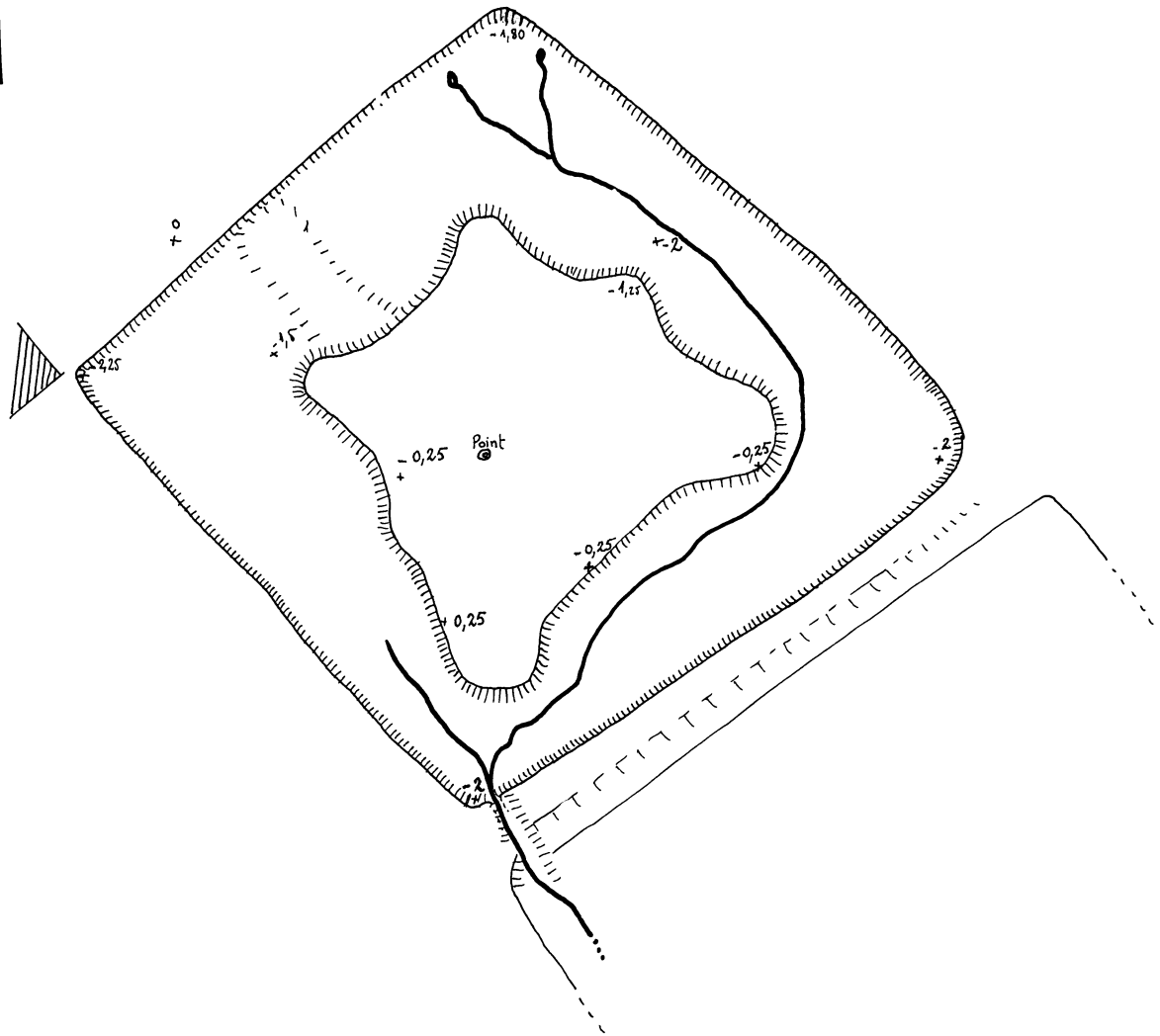
1429 - 18 novembre. — Eustache de Vernancourt, capitaine au service du dauphin Charles, meurt d'inanition dans la prison de Bar-le-Duc.

A Lapierre. **La guerre de cent ans**, p. 82.

BIBLIOGRAPHIE

C. Remy, **Précis historique sur Charmont et Vernancourt**, 1868.

A. Lapierre, **La guerre de Cent Ans dans l'Argonne et le Rethélois**, 1900.



VERRIERES

E = 1/1000

VERRIERES

Ardennes, Vouziers, Le Chesne, diocèse de Reims, doyenné du Chesne.

I.G.N. 1/25.000, Vouziers 3-4.

Eglise dédiée à saint Thomas de Cantorbéry.

VESTIGES

Aux limites du village, à 225 m. au sud de l'église.
Coordonnées Lambert : 783,6 - 202,2,

Au centre d'un quadrilatère de 80 m. de côté environ, constitué par des fossés larges de 15 à 25 m., profonds de 2 m. et parcourus à l'est et au sud par un ruisseau, une terrasse en forme de trapèze dont la petite base mesure 35 m., les autres côtés un peu plus de 50 m. Cette terrasse se situe approximativement au même niveau que le sol environnant.

Elle présente à chaque angle et sur les côtés des excroissances semi-circulaires correspondant à la base de tours.

Du château moderne édifié en 1617, nsubistent plus aujourd'hui, sur le bord d'un étang, que des communs transformés en ferme.

DATATION

1258 - 14 juillet. — Procuration de Jean de Verrières, dit le Preux, à Pierre, son frère, curé de Remilly.
...Johannes dictus Probus, armiger, filius quondam domini Willelmi de Verreriis, militis, dominum Petrum, fratrem suum, presbiterum de Remelleyo, suum constituit procuratorem...

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. I, p. 302.

1449 - 28 septembre. — Aveu et dénombrement de Jacques de Villers pour ce qu'il possède en la seigneurie de Verrières :
Item, la forte maison de nouvel par moy ediffiee audit Verrières, avecques les fossez, jardins, et d'environ et porte ledit jardin amende de LX s. par.

L.H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 294.

BIBLIOGRAPHIE

H. Vincent. **Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers ou relatives à la région**, 1892.

VIEIL - DAMPIERRE

1 / 1000

RN 382

Point O

A

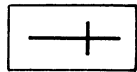
k
k
k
k
k
k
k
k
k
k



L : 1/1000
H : 1/500

A

L : 1/1000
H : 1/500



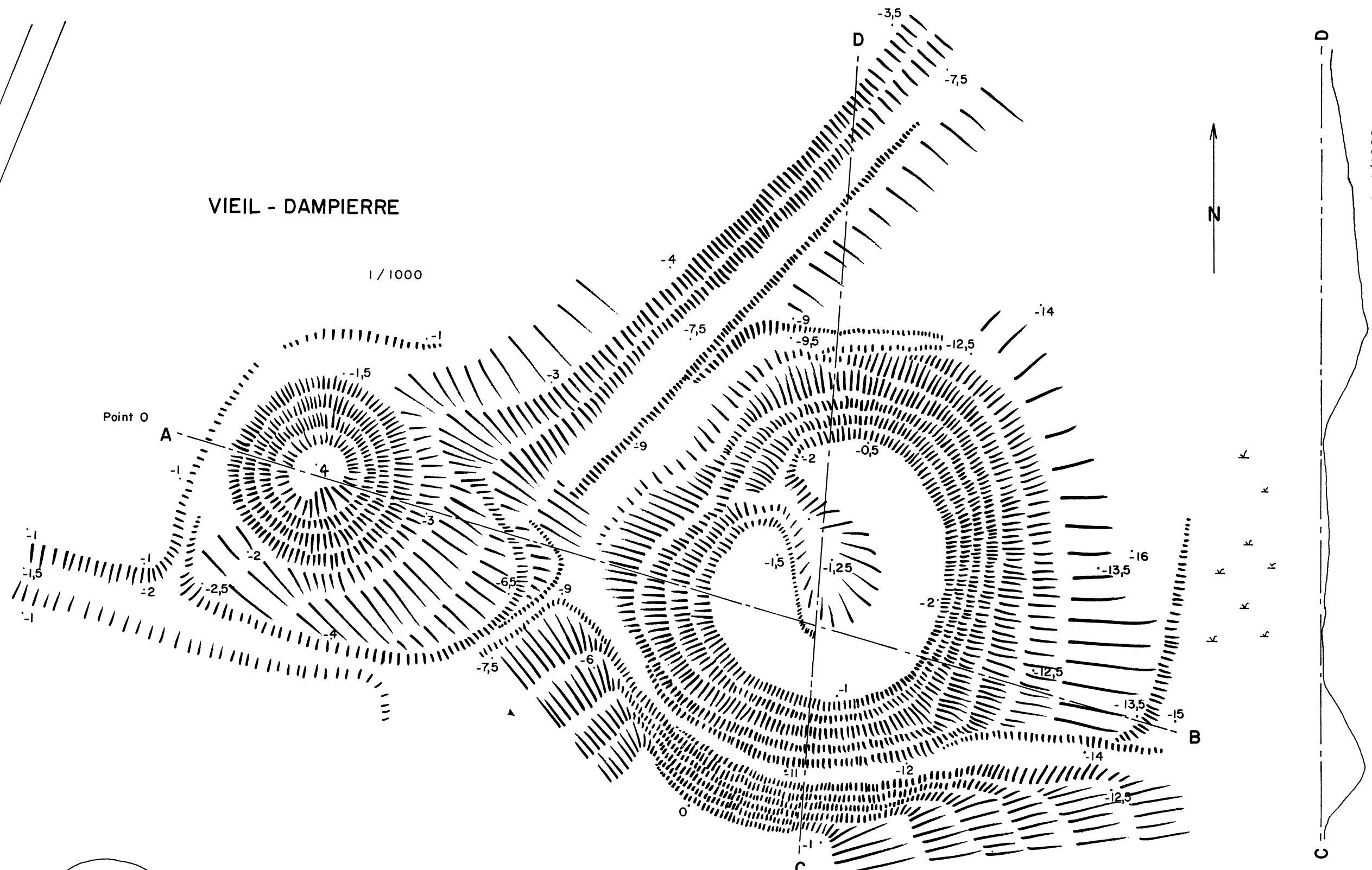
B

C

C

D

D



LE VIEIL-DAMPIERRE

Marne, Sainte-Menehould, Dommartin-sur-Yèvre, diocèse de Châlons, archidiaconé d'Astenois.

I.G.N. 1/25.000, Sainte-Menehould 7-8.

Eglise [dédiée à saint Pierre et à saint Paul]. L'abbé de Châtrices présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, p. 164 B (1405).

VESTIGES

A l'orée du village, à 125 m. au nord-nord-ouest de l'église.
Coordonnées Lambert : 786,7 - 145,6.

Le site comporte deux mottes, une grosse et une petite.

a) La grosse motte mesure 100 m. de diamètre à la base et 60 au sommet. Elle est plantée sur le versant occidental de la vallée de l'Ante, dont elle domine le fond marécageux de 14 m. Un fossé profond de 8 à 10 m. l'isole du plateau. Au sud du fossé, un léger mouvement de terrain paraît indiquer l'emplacement de la basse-cour.

b) La petite motte, de forme tronconique, mesure 45 m. de diamètre à la base et 15 au sommet. Sa hauteur est de 6 m. Elle est entourée d'un fossé très effacé au nord et à l'ouest, mais encore profond de 1 m. au sud. Posée sur le plateau dont la surface se situe approximativement au même niveau que le sommet de la grosse motte, elle domine tout le dispositif fortifié.

DATATION

Aucun texte ne mentionne le château du Vieil-Dampierre. Ceux qui ont été rassemblés ici permettent néanmoins d'en éclairer l'histoire.

1147 - 2 juin. — Bulle d'Eugène III en faveur de Saint-Martin-des-Champs de Paris :

In pago cathalaunensi ecclesiam de Wailemont, ecclesiam de Frisivilla cum capella, ecclesiam de Nirleu, ecclesiam de Curtis, ecclesiam de Veteri Dampetra.

J. Depoin, **Recueil des chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs**, t. 2 (1913), p. 173, n° 295.

1154-61 — Charte de Boson, évêque de Châlons, en faveur de Montier-en-Argonne, rappelant *quod comitissa de Dampierre et Henricus, filius ejus, eidem ecclesie monasteriensi dederunt in elemosinam et perpetuam possessionem... terram que est in territorio Veteris Damperr.*

B.N., **Cartulaire de Montier**, lat. 10946, fol. 20 r.v.

1164-90 — Charte de Guy, évêque de Châlons, notifiant le don à Montier-en-Argonne de la dime de *Veteris Damperr.*

B.N., **Cartulaire de Montier**, lat. 9905, fol. 46 v-47.

1164-90 — Charte de Guy, évêque de Châlons, notifiant à Montier-en-Argonne que *filiis Alberti de Sancte Manehout, Radulfus, Bertrannus, Macharius, Hugo, assensu sororis sue Ermengar et Galcheri mariti ejus, concesserunt terram que jacet inter viam que tendit a Veteri Dampierre usque ad castrum Damperr et villam que dicitur Spancia.*

B.N., **Cartulaire de Montier**, lat. 10946, fol. 34 v.

1197 — Bulle de Célestin III confirmant à l'abbaye de Châtrices la possession de *altare Sancti Georgii et capellam que est in Veteri Domnapetra, quam dedit vobis Guido, cathalaunensis episcopi.*

L. Brouillon, L'abbaye de Châtrices, **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. 112, 1901-2, p. 97.

1204 — Charte de Blanche, comtesse de Troyes, à propos d'une querelle entre Nicolas, chevalier de Sivry et l'abbaye de Montier *super pascuis de Severi et super cultura quadam predictae ecclesie que est inter Espancival et viam que a Veteri Dampierre tendit ad Novum Dampierre.*

B.N. **Cartulaire de Montier**, lat. 9905, fol. 132 r.

1237 — Donation par Ansiaus, sire de Dam Pierre à Milon, son chapelain de sa chapelle de la Neuville-aux-Bois.

...Au Viet Dampierre, un setier de fromment.

G. Hérelle et P. Pélicier. Chartes en langue vulgaire conservées aux archives départementales de la Marne, série G (1237-1337), **Bulletin Philologique et Historique**, 1897, p. 24-25.

1249-52 — *Renardus de Nova villa in Bosco, armiger, tenet... et Vetus Dampierre cum appendiciis omnibus...*

A. Longnon, **Rôles**, n° 1259

1362 — *Rector de Veteri Dampetra.*

A Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 145 G (1362).

1733 - 15 mai. — Aveu et dénombrement d'Emilie de Boncourt :

Il appartient à la dite dame seule... une maison dite la Motte, où il y avait autrefois un château qui est démoly. Il ne reste de ce château que les basses cours, écuries, granges, galeries, chambres, greniers et autres logements propres pour un fermier. De laquelle maison dépend une pièce de terre en élévation dite la petite butte de la motte, dont tous les arbres et buissons qui sont dessus et autour comme les arbres et buissons qui sont autour et en bas de l'élévation sur laquelle est batie ladite maison de la Motte, appartiennent à la dite dame seule.

Arch. Nat., P. 226 n° 79, d'après A. Longnon, **Etude sur les pagi de la Gaule**, première partie, l'**Astenois**, p. 22.

BIBLIOGRAPHIE

L. Brouillon, **Les comtes de Dampierre-en-Astenois**, 1886.

A. Longnon, **Etude sur le pagi de la Gaule**, 1^{re} partie, l'**Astenois**, le **Boulonnais**, le **Ternois**, 1869.

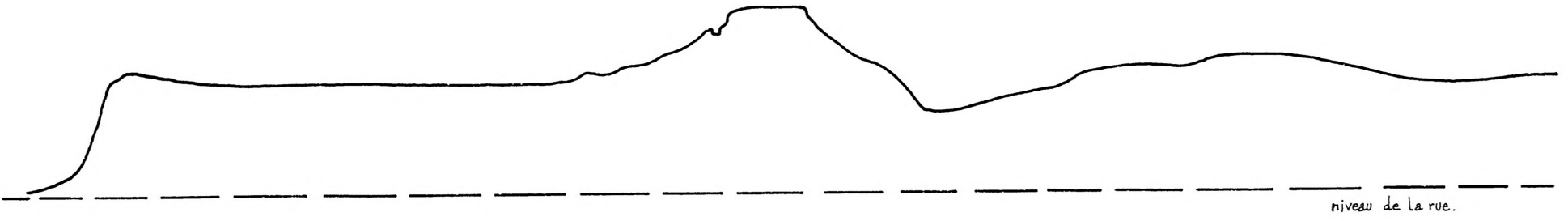
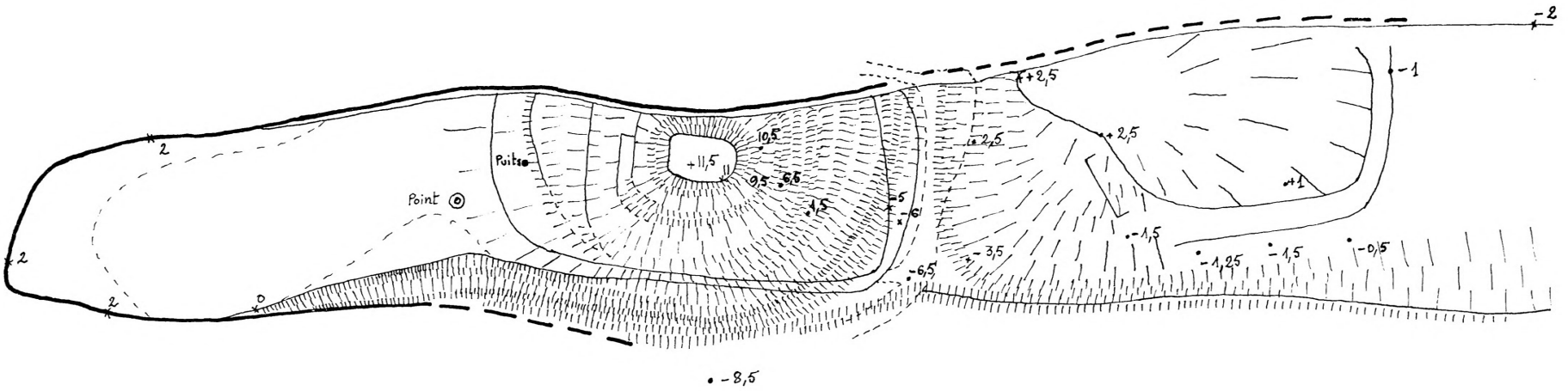
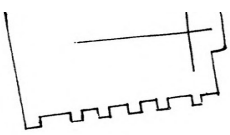
Le Vieil-Dampierre.

Les deux mottes vues du Nord-Ouest
et à l'arrière plan, l'ancienne basse-cour et le village.



Le Vieil-Dampierre.
La grosse motte vue du Nord.





F - 1/1000

VIENNE - Le - CHATEAU

VIENNE-LE-CHATEAU

Marne, Sainte-Menehould, Ville-sur-Tourbe, diocèse de Reims, doyenné de Cernay-en-Dormois.

I.G.N. 1/25.000, Monthois 7-8.

Eglise dédiée à saint Pierre et saint Paul. L'abbé de Saint-Rémi de Reims présente à la cure.

VESTIGES

Dans le village, à 130 m. au sud-est de l'église.
Coordonnées Lambert : 786 - 168,5.

Eperon dissymétrique très étroit dont l'escarpement nord et ouest domine le village de 25 m. environ. Il est barré par un fossé large de 10 m. et profond de 6 et par une motte mesurant 12 m. de haut, 30 sur 60 de diamètre à la base, 7 sur 10 au sommet.

Cette motte obstrue complètement le passage. Elle délimite vers l'ouest une basse-cour qui s'étend jusqu'à l'extrémité de l'éperon. Sur le rebord septentrional de cette basse-cour s'ouvre l'entrée d'une cave.

Quelques traces de bâtiments modernes subsistent à l'est du fossé.

Le dossier d'inscription à l'Inventaire des Sites (Parcelle cadastrale n° 1102, section D) qui accompagne l'arrêté ministériel du 7 mai 1935 fait état de souterrains creusés pendant la guerre de 1914-1918.

DATATION

1044-1055 — Notice de la restauration de l'abbaye de Moiremont et de l'institution d'un avoué.

Cuidam monacho nomine Galtero ad providendum et ad augmentandum est (haec ecclesia) commissa, qui cum totis viribus insudaret diruta restaurare... ; miles quidam de vicino castello quod appellatur Vienna, Drogo nomine, hujus studium coepit impedire.

Le coupable est cité ante duces Godefridum, ducis Gocelonis filium, qui tunc praefatum Viennense castrum sub jure suo habebat.

Une convention est passée selon laquelle les dépendants de l'abbaye fournirent au duc *trium etiam dierum opus in anno ad castellum muniendum.*

Marlot, **Metropolis**, II, p. 169-70 (1075).

1126 - 14 décembre. — Bulle d'Honorius II en faveur de Saint-Rémi de Reims.

Item in Remensi episcopatu ecclesiam S. Thome secus castellum Viennense...

P. Varin, **Arch. Adm. Reims**, t. I, p. 281.

1145 - 15 juin. — Miracles de saint Gibrien.

...Quidam Lambertus de Romangia de captivitate meritis hujus sancti ejectus est, qui quadam die Verdunem petens, quibusdam obviavit militibus qui manibus in eum injectis, vinctum apud Viennam castellum super Blonam fluvium, in Dulminiaco situm, direxerunt, ubi in domo subterranea induxerunt, compeditibusque impeditum dimiserunt. Ille vero qui eum ceperat, Thomas filius Walteri nuncupatur. Lambert échappe à ses gardiens... At ille transiens per medium illorum ibat et cum ecclesia, quae proxima domui erat, intrare vellet, ad introitum, qui in loco obscuro inter duos parietes erat, timore insequentium percussus, minime pervenire potuit. Fugam itaque arripuit et per semitam quae ad burgum ducit, illis et aliis plurimis insectantibus currere coepit.

A.A.S.S., mai, t. 7, p. 645.

1154 - 19 décembre. — Bulle d'Adrien IV en faveur de Saint-Rémi de Reims :

...Ecclesiam S. Thomae prope castrum Viennense cum capella ejusdem castri...

P. Varin, **Arch. Adm. Reims**, t. i, p. 329.

1156 — Diplôme de Frédéric Barberousse en faveur de l'évêque de Verdun :

...Viennam castrum...

N. Roussel, **Histoire de Verdun**, t. 2, pr, p. XVII, n° 17.

1245 - mars. — Henri, comte de Grandpré engage au comte de Bar *le borc de Vienne et Servon et sain Thomas...*

A. Lesort, **Les chartes du Clermontois**, p. 93.

1266 - 19 mai. — Henri, comte de Grandpré donne en gage au comte de Bar *Vienne et la chastelerie qui est de son fiez sauf le donjon et les fiez et sauf le sorpois dou bois que [il a] vendu à Biauclerc de Sainte Menehout.*

B.N., **Cartulaire du comté de Bar-le-Duc**, franç. 11853, fol. 34 r.

- 1270 - 8 mars. — Charte de Jean de la Harazée.
Ge, Jehans de la Hareselé, faz savoir a toz que je ai eschangié à mon cher signor Th. conte de Bar... ma maison que je avoie on chastel de Vienne...
 B.N., franc. 11853, fol. 37 r.v.
 A. Lesort, **Les chartes du Clermontois**, p. 132.
- 1271 - 16 novembre. — Henri, comte de Grandpré, vend à Asselin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, et à Jehan Rouverel, prévôt de Clermont *[son] chastel de Vienne et la ville et Saint Thoumas et toute la chatellerie et toutes les apendises qui y apendent.*
 A. Lesort, **Les chartes du Clermontois**, p. 136.
- 1291 - 1^{er} décembre. — Charte d'Henri, comte de Bar, en faveur de sa mère :
Je... li ai assis et assiés Vienne mon chatel, la ville, la chatellerie, les apendises et les appartenances desdis chatel, ville et chatellerie pour seix cens et sexante douz livres de terre.
 A. Lesort, **Les chartes du Clermontois**, p. 175.
- 1312 - (avant). — *Capellania de Viana sita in castro dicte ville fundata in honore S. Theobaldi. Patronus, comes de Barro.*
 A. Longnon, **Pouillés**, t. I, p. 37 D.
- 1322 - 22 mai. — Hommage d'Edouard, comte de Bar, à l'évêque de Verdun pour *les chasteiz ci-apres denommeis et les appartenances d'iceaulx : c'est à savoir Clermont en Argones, Varenne, Vienne, Trougnons et Mussei et tous aultres fiés.*
 Arch. Nat., J. 914, n° 6.
 N. Roussel, **Histoire de Verdun**, t. 2, pr, p. XXVII, n° 34.
 L. Clouet, **Histoire de Verdun**, t. I, p. 413.
- 1333 - janvier. — Aveu par Henriette de Servon du fief qu'elle tient du comte de Bar à Servon relevant *du chatel de Vienne et nen doit point de warde.*
 Chantilly, E, carton 16 (Servon).
- 1377 - 14 octobre. — Lettres de Charles V, roi de France, par lesquelles sont commis à la garde et gouvernement du bailli de Vitry les *chasteaux, chastellenies, forteresses et terres de Clermont en Argonne, de Vienne et de Cuminieres.*
 N. Roussel, **Histoire de Verdun**, t. 2, pr, p. XXXIII, n° 47.
- 1386 - 20 septembre. — Arrêt du Parlement au sujet de bois dans les environs de Varennes :
...Johannes du Bouchon, castri de Vienne pro dicta comitissa castellanus..., Johannem Pinchot et Benninum Beaujen... violenter velut prisionario ad dictum castrum de Vienne, quod dicta comitissa in imperio et extra regnum nostrum situari pretendit... (duxerat).
 H. Stein et L. Le Grand, **La frontière d'Argonne**, p. 102-3.
- 1436 - 29 novembre. — Hommage du roi René à l'évêque de Verdun pour *les chasteaux et chastellenies de Clermont en Argonne, de Varennes, de Vienne, de Trognon et de Mussy pres Longuion...*
 N. Roussel, **Histoire de Verdun**, t. 2, pr, p. XXXIX, n° 56.
 L. Clouet, **Histoire de Verdun**, t. I, p. 414.
- 1502 - 1^{er} mai. — Acte d'investiture de l'Empereur en faveur de l'évêque de Verdun, Wary de Dommartin :
Claremontem castrum cum foresta, Varennam castrum, Viennam castrum cum pertinentiis.
 J. Dumont, **Corps universel diplomatique du droit des gens**, 1726, t. IV, part. I, p. 29, cité d'après
 A. Lesort, **Les chartes du Clermontois**, p. II.
- 1534 - 26 novembre. — Voyage du duc Antoine de Lorraine à Valenciennes.
*...Et vint digner au lieu de Challerenge
 et pour coucher au chasteau de Vienne
 dont il ne peut qu'à plusieurs ne souviene
 pour la grand chiere et excellent festin
 du bon baron, faicte soir et matin
 ou le bon vin et d'Arbois et d'Ay
 fait rescrier à mainte teste : Ay!*
 H. Vincent. Le voyage du bon duc Antoine de Lorraine à Valenciennes en 1543 par Edmond du Boullay, héraut d'armes, rédigé en vers et publié en 1547. **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. 72, 1881-82, p. 134.

BIBLIOGRAPHIE

- Ch. Aimond. **Les relations de la France et du Verdunois**, 1910.
 L. Clouet. **Histoire de Verdun et du pays verdunois**, 1867-70.
 M. Grosdidier de Matons. **Le comté de Bar des origines au traité de Bruges (vers 950-1301)**, 1922.
 H. Stein et L. Le Grand. **La frontière d'Argonne (843-1659)**, 1905.

sommaire

	Pages
AVANT-PROPOS	1
ARCHEOLOGIE ET HISTOIRE	3
Bibliographie	14
Enquête sur le terrain	15
Carte d'ensemble	17
Glossaire	17
INVENTAIRE	19
Autry	21
Baulny	25
Belval-en-Argonne	27
Boncourt	29
Cernay-en-Dormois	31
Challerange	33
Cornay	35
Dampierre-le-Château (avec généalogie)	39
Daucourt	47
Elize	49
Epense	51
Grandpré	55
Hans	59
Louppy-le-Château	61
Manre	65
Maupertuis	71
Montretemps	73
Neuville-aux-Bois (La)	75
Nouart	77

	Pages
Passavant-en-Argonne	79
Les Planches	81
Possesse	85
Renaudmont	89
Saint-Jean-sur-Tourbe	91
Saint-Mard-sur-le-Mont	93
Vanault-le-Châtel (avec généalogie)	95
Vernancourt	103
Verrières	105
Vieil-Dampierre (Le)	107
Vienne-le-Château	113

planches hors-textes

GRAND FORMAT

Cornay	35
Louppy-le-Château	61
Vanault-le-Châtel	95

PETIT FORMAT

Dampierre-le-Château	39
Epense	51
Hans	59
Montretemps	73
Possesse (extrait de plan cadastral)	85
Saint-Mard-sur-le-Mont	93
Vieil-Dampierre	107

ERRATA

- p.1, l.21 au lieu de **topograhie**, lire **topographie**
p.21, l.43 au lieu de **Cent ans**, lire **Cent Ans**
p.29, l.24 au lieu de **escuier**, lire **ecuyer**
p.31, l.7 au lieu de **cappelam de Sarneio et matricem ecclesiam**, lire **cappela de Sarneio et matrix ecclesia**
- p.42, l.18 au lieu de **Bartélemy**, lire **Barthélemy**
p.51, l.48 au lieu de **Espence**, lire **Epense**
p.61, l.51 au lieu de **Malemaison**, lire **Malmaison**
p.67, l.38 au lieu de **Comitis**, lire **comitis**
p.73, l.22 au lieu de **Chastel**, lire **chastel**
p.87, l.15 au lieu de **Growestein**, lire **Growenstein**
p.103, l.19 au lieu de **cent ans**, lire **Cent Ans**
p.105, l.14 au lieu de **nsubsistent**, lire **ne subsistent**

